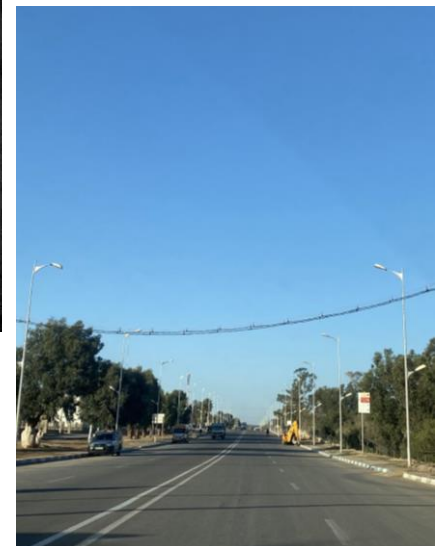
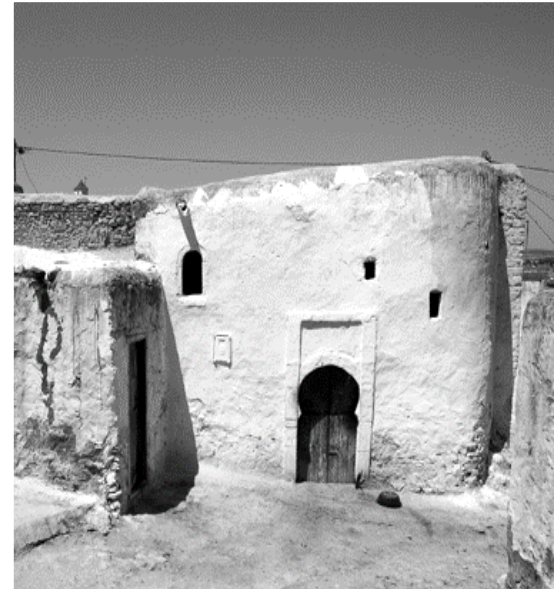




ROYAUME DU MAROC
 MINISTÈRE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE NATIONAL,
 DE L'URBANISME, DE L'HABITAT ET DE LA POLITIQUE DE LA VILLE



AGENCE URBAINE D'ESSAOUIRA



REQUALIFICATION ET MISE À NIVEAU DU CENTRE D'EL HANCHANE

PHASE III : PLAN DE RÉFÉRENCE GLOBAL

VERSION PROVISOIRE
 NOVEMBRE 2023



10, Boulevard Al Amir Moulay Abdellah, Résidence Tazi, 3^{ème} étage, VN Meknès
 TEL: 0 535 520 605 / GSM: 0 671 800 093
 e-mail : cabinetseqqat@gmail.com / www.nabilaseqqatarchitecte.com

SOMMAIRE

INVESTIGATIONS PRÉALABLES	03	PROJET C1 : Réhabilitation des bâtiments à valeur architecturale et reconversion de certains d'entre eux en équipements	51
1. UN SITE FAVORABLE À UN DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL DURABLE	04	PROJET C2 : Restauration de la zaouia et mise en place d'un panneau signalétique informatif	52
2. UN PÔLE URBAIN CONSTITUANT UN RELAIS ENTRE LES VILLES D'ESSAOUIRA ET CHICHAOUA	05	PROJET C3 : Mise en place d'un musée ethnographique mettant en avant les traditions et coutumes locales	53
3. UNE AMÉLIORATION VISIBLE DES INDICATEURS SOCIO-DÉMOGRAPHIQUES ET ÉCONOMIQUES	06	PROJET D1: Accélération des constructions au niveau du lotissement El Omrane	54
4. UNE STRUCTURE ÉCONOMIQUE ASSEZ DIVERSIFIÉE	07	PROJET D2: Création d'un nouveau quartier vert qui servira de modèle pilote	55
5. UN TISSU URBAIN NÉCESSITANT UNE RESTRUCTURATION	08	PROJET D3 : Restructuration des quartiers existants nécessitant une amélioration de l'offre en infrastructures et équipements	56
6. UNE OFFRE EN ÉQUIPEMENTS DE SUPERSTRUCTURE ET D'INFRASTRUCTURES À RENFORCER	10	PROJET E1 : Préservation de l'agriculture périurbaine et encouragement des cultures arboricoles	57
RAPPORT JUSTIFICATIF DE LA VARIANTE RETENUE	12	PROJET E2 : Réaménagement des axes commerciaux et homogénéisation du traitement des RDC commerciaux	58
1. VISION ET STRATÉGIE GLOBALE DE DÉVELOPPEMENT	13	PROJET E3 : Mise en place de panneaux signalétiques afin de guider les visiteurs et de mettre en avant les atouts touristiques de la commune	72
2. PROJECTIONS ET PROGRAMMATION	15	PROJET E4 : Réaménagement de l'espace accueillant le souk du vendredi et mise en place d'un cahier de charges réglementant l'usage du domaine public par les commerçants	73
3. ACTIONS PRIORITAIRES PROPOSÉES	18	PROJET E5 : Mise en place de stands de commercialisation des produits de terroir à l'intérieur du souk du mardi	74
PROGRAMME D'ACTION ET CARTES THÉMATIQUES	21	PROJET F1 : Transformation des établissements d'enseignement existants en éco-écoles ou éco-lycée afin de sensibiliser les élèves aux questions écologiques	75
1. PROJETS DE REQUALIFICATION ET DE MISE À NIVEAU DU CENTRE D'EL HANCHANE	23	PROJET F2 : Mise en place d'une salle omnisport afin de diversifier les activités sportives proposées	76
PROJET A1 : Mise en place de parcs urbains qui seront exploités en tant qu'espaces de détente et de loisirs	24	PROJET F3 : Création de terrains de proximité afin de renforcer l'offre en équipements sportifs	77
PROJET A2 : Aménagement de jardins de quartier afin de renforcer la trame verte communale	27	MONTAGE TECHNICO-FINANCIER ET PLANNING D'EXÉCUTION	78
PROJET A3 : Aménagement ou réaménagement de places publiques afin d'en faire de véritables lieux de rencontre	30	CHARTRE ARCHITECTURALE, URBAINE ET PAYSAGÈRE	82
PROJET A4 : Traitement paysager des berges du cours d'eau afin de créer une coulée verte	38	1. CAHIER DES PRESCRIPTIONS ARCHITECTURALES	83
PROJET B1 : Piétonnisation de certaines voies afin de fluidifier les flux et sécuriser les déplacements	39	2. CAHIER DES PRESCRIPTIONS URBAINES	89
PROJET B2 : Intégration de la mobilité douce à travers la mise en place de voies cyclables	42	3. CAHIER DES PRESCRIPTIONS PAYSAGERES	101
PROJET B3 : Réaménagement des voies structurantes afin d'en faire de véritables boulevards urbains	45	NOTE TECHNIQUE: TECHNIQUES ET MODES DE GESTION RETENUS	109
PROJET B4 : Aménagement des continuités d'axes structurants afin de renforcer les liens entre les différents territoires	48	1. PROPOSITION D'UNE STRUCTURE PORTEUSE DU PROJET ET DE SES ATTRIBUTIONS	104
PROJET B5 : Aménagement de parkings au niveau des espaces connaissant d'importants flux automobiles	49	2. PROPOSITION D'UNE FORMULE CONTRACTUELLE	106
PROJET B6: Mise en place d'un réseau de bus interurbain reliant la commune à Essaouira	50	3. ÉVALUATION DE L'IMPACT (SUIVI ET ÉVALUATION)	109
		PLAN GLOBAL DE RÉFÉRENCE POUR LA MISE À NIVEAU DU CENTRE D'EL HANCHANE	118

INVESTIGATIONS
PRÉALABLES

1. UN SITE FAVORABLE À UN DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL DURABLE

La commune d'El Hanchane est située sur un site présentant plusieurs atouts facilitant un développement territorial durable. En effet, celle-ci se distingue par les éléments suivants :

- **Sur le plan géologique** : la commune se distingue par son socle calcaire a permis le développement d'une nappe phréatique exploitée pour l'irrigation dans un contexte marqué par la rareté des précipitations.
- **Sur le plan géomorphologique** : La commune est située sur un territoire dont les altitudes ne sont pas importantes, celles-ci variant entre 150 et 280m. Le relief est peu accidenté comme nous pouvons le constater au niveau des figures ci-dessous et ne constitue pas de ce fait une contrainte à l'urbanisation de la commune.
- **Sur le plan climatique** : la commune territoriale appartient à une aire bioclimatique semi-aride caractérisée par de longs jours d'ensoleillement favorables au développement de l'énergie solaire et de l'activité touristique. Toutefois, le climat se caractérise par l'irrégularité de ses précipitations qui restent mal réparties dans l'espace et dans le temps, influençant ainsi négativement la productivité agricole, qui reste tributaire des aléas climatiques.
- **Sur le plan hydrographique et hydrogéologique** : la commune accueille une nappe phréatique importante à savoir celle de Meskala Korimate qui constitue un potentiel hydrique assez stratégique de l'ensemble de la zone d'El Hanchane, favorisant et conditionnant son développement éco systémique et agricole.

APERÇU DU RELIEF DE LA COMMUNE



Source : Google Earth 2023



Ph. <https://proimmobilier.ma>

2. UN PÔLE URBAIN CONSTITUANT UN RELAIS ENTRE LES VILLES D'ESSAOUIRA ET CHICHAOUA

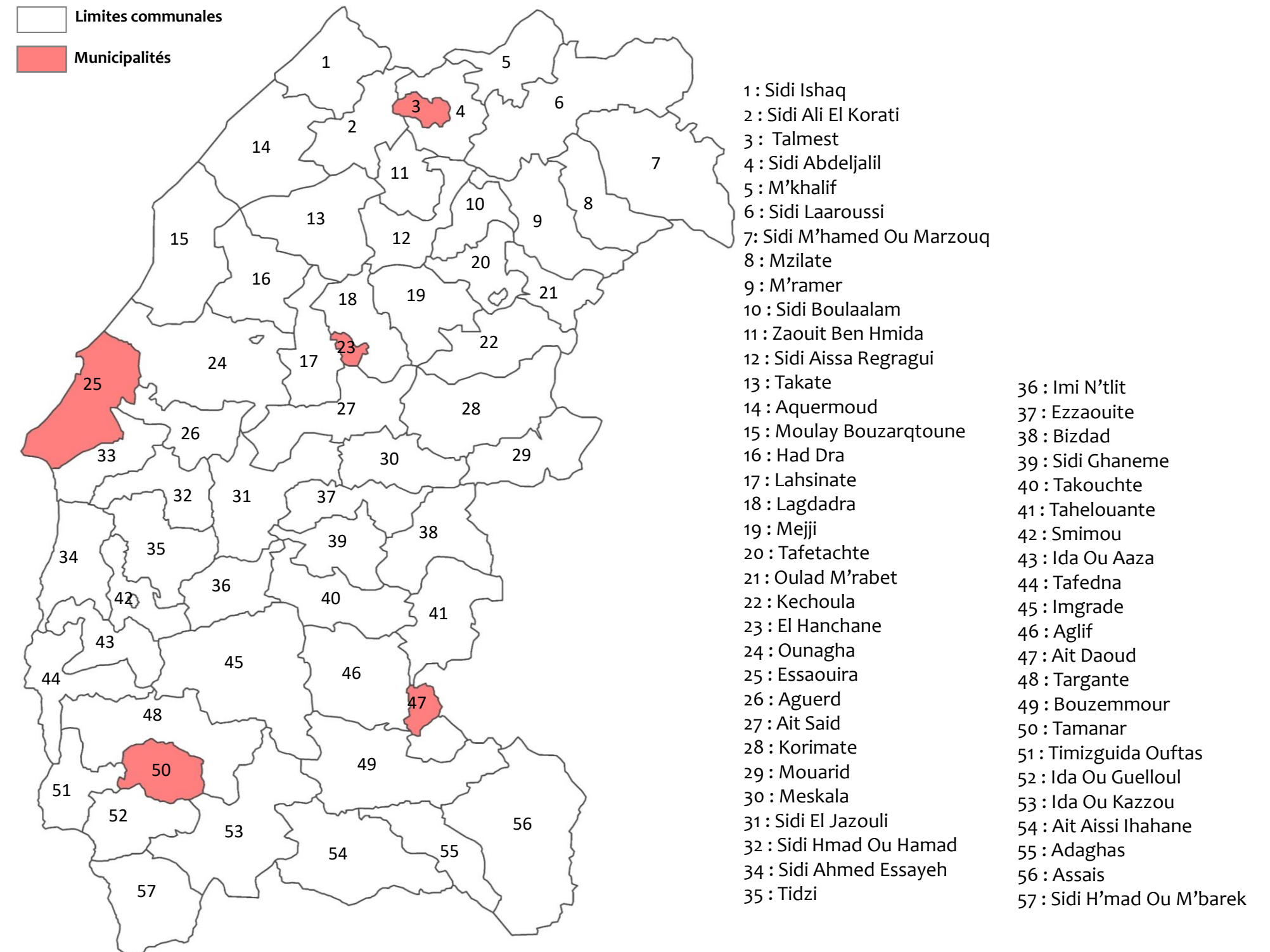
El Hanchane est une commune territoriale qui a été érigée au rang de municipalité en 1992. Elle fait actuellement partie du territoire administratif de la province d'Essaouira et l'actuelle région de Marrakech-Safi.

La province est organisée en 57 communes territoriales dont 5 municipalités (selon l'ancienne appellation). La commune El Hanchane figure donc parmi les 5 pôles urbains qui structurent la province et plus précisément les communes des caïdats d'El Hanchane et de Chadma Chamalia.

Cette hiérarchie administrative dote la commune d'El Hanchane d'une fonction stratégique d'encadrement et de structuration d'un vaste espace rural de l'arrière-pays d'Essaouira.

La commune est actuellement polarisée par la commune d'Essaouira, chef-lieu de province et principal pôle urbain de la commune et par la capitale régionale qui est le cœur de l'aire métropolitaine. D'ailleurs, la commune est traversée par la RNo8 qui permet de relier la ville de Chichaoua à celle d'Essaouira, faisant d'El Hanchane une station relais d'une grande importance stratégique à la croisée des deux provinces.

DÉCOUPAGE ADMINISTRATIF DE LA PROVINCE D'ESSAOUIRA



3. UNE AMÉLIORATION VISIBLE DES INDICATEURS SOCIO-DÉMOGRAPHIQUES ET ÉCONOMIQUES

La commune a connu au cours des 20 dernières années une hausse assez significative de sa population qui résulte principalement de la croissance démographique naturelle mais également mais à moindre raison des flux d'exode rural, qu'alimente une population rurale attirée par l'offre en matière d'équipement et de services public de la commune territoriale, ainsi que par sa dynamique économique et sa situation de territoire de transition migratoire vers Essaouira.

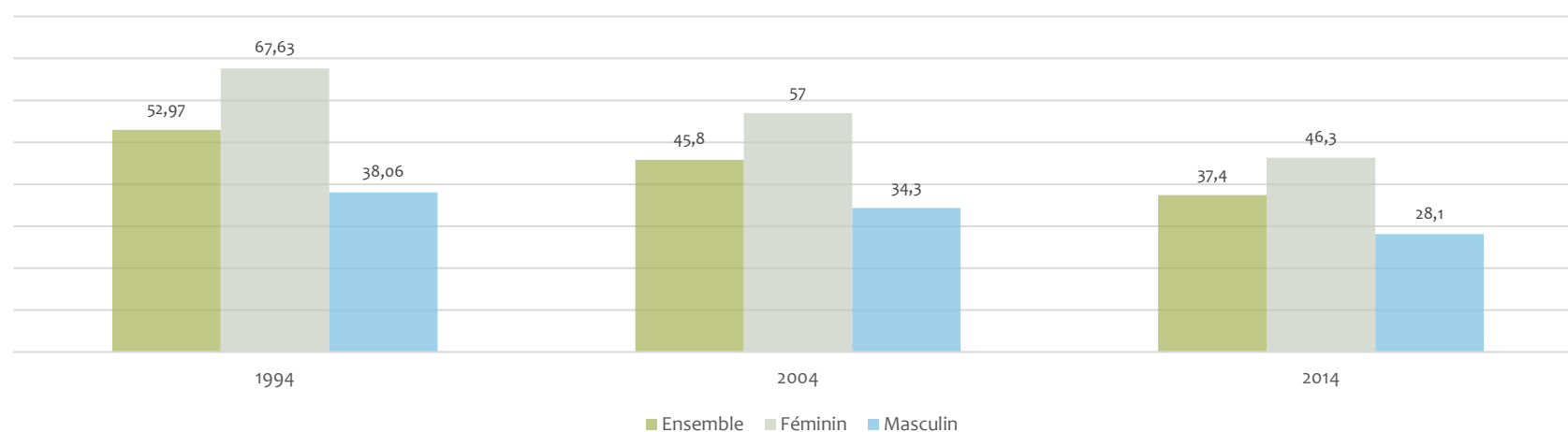
ÉVOLUTION DE LA POPULATION DE LA COMMUNE EL HANCHANE

	1994	2004	2014
POPULATION	3898	4698	4906
MÉNAGE	762	963	1131
TAILLE MOYENNE DE MÉNAGE	5,1	5	4,3
TAMA POPULATION		1,88%	0,43%
TAMA MÉNAGES		2,37%	1,62%

Source : RGPH 1994, 2004 et 2014

De ce fait, la population en âge d'activité, soit la tranche d'âge entre 15 et 59 ans, a connu une hausse constante puisqu'elle représente 61.2% de la population en 2014, contre 59% en 2004 et 54% en 1994. Cette population a par ailleurs profité de l'amélioration des indicateurs éducatifs puisque le taux d'analphabétisme a connu une baisse importante au cours des 20 dernières années.

POPULATION MUNICIPALE PAR CATÉGORIES D'ÂGE ENTRE 1994-2014



Source : RGPH 1994-2004-2014

Cette population souffre certes d'un taux de chômage important puisqu'il atteint en 2014, la valeur de 13,8% mais il est judicieux de rappeler que celui-ci reste inférieur à la moyenne nationale dans le milieu urbain qui est de 19,3% et a connu une baisse au cours des dernières décennies.

TAUX DE CHÔMAGE EN 2014

	Taux de chômage
COMMUNE D'EL HANCHANE	13,8%
PROVINCE D'ESSAOUIRA	16,0%
RÉGION DE MARRAKECH SAFI	18,6%
MAROC	19,3%

Source : RGPH 2014

Le taux de pauvreté monétaire est quant à lui des plus faibles parmi les autres municipalités de la province indiquant ainsi le poids important dont jouit la commune dans l'armature urbaine provinciale.

TAUX DE PAUVRETÉ MONÉTAIRE EN 2014

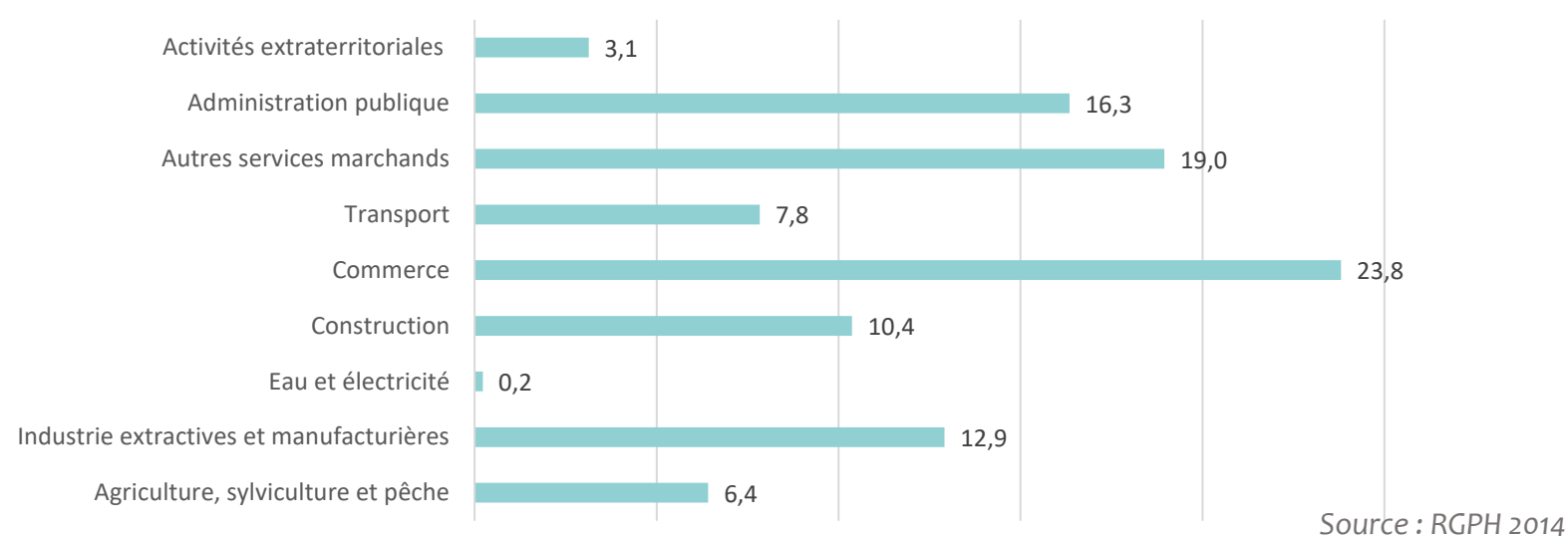
	Taux de pauvreté
EL HANCHANE	2,1%
ESSAOUIRA	0,3%
TAMANAR	3,0%
TALMEST	4,0%
AIT DAOUD	4,4%

Source : RGPH 2014

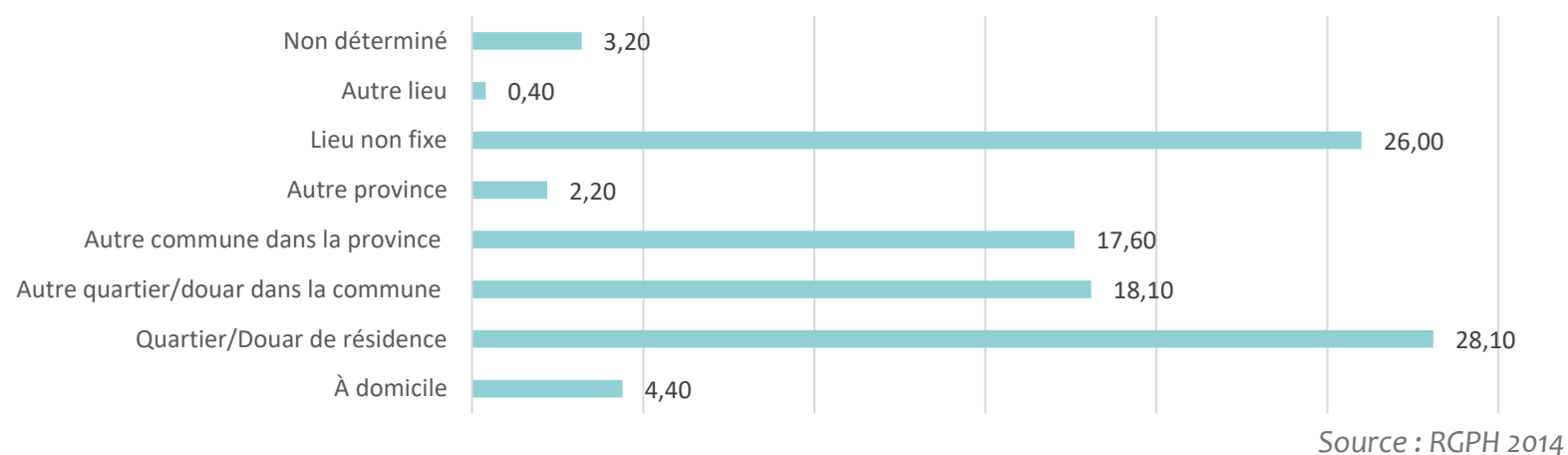
4. UNE STRUCTURE ÉCONOMIQUE ASSEZ DIVERSIFIÉE

Il est vrai que la ventilation de la population active de la commune territoriale par branche d'activité, concrétise une certaine diversification de l'offre d'emploi, mais il faut aussi rappeler que 49% de la population exerce un emploi ou une activité professionnelle en dehors du territoire municipal.

RÉPARTITION DE LA POPULATION COMMUNALE PAR BRANCHES D'ACTIVITÉ



LIEUX DE TRAVAIL DE LA POPULATION COMMUNALE



SUR LE PLAN AGRICOLE

L'élevage et l'agriculture en cette zone géographique de plateau de calcaire, reste une pratique de subsistance, compte tenu des conditions climatiques semi-arides, les aléas climatiques et aussi de la structure du terrain et du sol. Celle-ci est dominée largement par les cultures céréalières qui sont destinées à l'autoconsommation et complétée par une oléiculture de plus en plus développée.

SUR LE PLAN COMMERCIAL

Avec son souk hebdomadaire, lieu d'échange commercial, animé depuis des décennies autour de la Zaouia Regragia de Sidi Abdellah Ben Ouassmin, le rayonnement commercial d'El Hanchane a pu dépasser les limites du territoire municipal et provincial.

Le territoire municipal profite également d'un autre marché à savoir le souk de Jemaa, situé au centre du noyau ancien de la commune territoriale, créant une dynamique et une animation commerciale et de services qui perdure le long de la semaine. De plus, et dans ce même cadre, la commune a mis en place un projet stratégique visant la création d'un nouveau centre commercial et de service, moderne, structuré et animé, bordant la traversée de la route entre Marrakech et Essaouira.

SUR LE PLAN TOURISTIQUE

La commune territoriale jouit d'un potentiel de développement d'une offre touristique durable mais aussi de développement d'un commerce solidaire et de produits de terroirs dont nous pouvons citer :

- La zaouia de Sidi Abdellah ben Ouasmin et la mosquée qui lui associée,
- Le noyau ancien qui comprend des bâtiments construits selon l'architecture traditionnelle et les matériaux locaux,
- Le patrimoine agricole situé en périphérie de la commune et au niveau de son arrière-pays,
- Les produits de terroir (olive et argan) qui peuvent intéresser les visiteurs,
- Le moussem des Regraga connu pour sa fantasia.

SUR LE PLAN ARTISANAL

L'activité artisanale est assez développée avec la présence de coopératives de valorisation des produits de terroir qui se développent de plus en plus à l'échelle de la commune.

D'ailleurs, celle-ci abrite une maison de l'apiculteur et un complexe de l'arganier mis en place au cours des dernières années.

Nous notons le développement des unités et des ateliers travaillant et sculptant la pierre calcaire locale, utilisée dans la production architecturale.

La commune connaît également une tendance de plus en plus croissante vers l'essor des ateliers de travail du bois, ainsi que des coopératives produisant le tapis local, soit la Zarbia Chiadmia.

Par conséquent, un complexe artisanal a été mis en place au niveau de la commune très récemment.

5. UN TISSU URBAIN NÉCESSITANT UNE RESTRUCTURATION

Actuellement le tissu urbanistique de la commune est éclaté avec des quartiers dispersés et séparés par des terrains vagues qui peinent à être densifiés. Nous distinguons six principales entités spatiales qui sont les suivantes :

- LE NOYAU CENTRAL DE VALEUR PATRIMONIALE

Il s'agit d'ensemble socio-spatial et urbanistique stratégique, compte tenu de sa valeur historique, fonctionnelle ainsi que de l'importance de sa densité et son poids démographique. Il englobe comme sous entités Hay Zaouia 1&2 qui forment un noyau densifié et organisé autour de la Zaouia de Sidi Abdellah Ben Ouassmin, comme centralité historique, tout en ayant comme centralité fonctionnelle la zone commerciale de la Souika de Jemaa et l'ancien pôle administratif de la commune territoriale. Cet ensemble morphologique et urbanistique s'affirme toujours en tant que pôle à la fois identitaire et structurant du tissu urbain de la commune.

- LES ZONES D'URBANISATION MODERNE LINÉAIRE

Ces zones se présentent comme des entités qui se développent le long de la RR207, avec comme sous entités en cours de densification, le quartier d'Al Markaz, Bir Anzarane et l'Oulja. Ces quartiers sont de densité faible à moyenne, avec des composantes urbanistiques de structure moderne, en R+2 et R+1, avec des rez-de-chaussée commerciaux le long de la voie.

- LES DOUARS EN COURS DE MODERNISATION

Cette zone comporte d'abord le douar d'Ait Ahmed, qui permet de relier le noyau central patrimonial à la nouvelle zone d'activité qui se développe autour du souk Tlat. Le deuxième douar est celui de Bir Es-Sour au Nord Est de la commune territoriale, qui présente des composantes modernes longeant l'axe de la RR207 et un tissu plus important, aggloméré et plus densifié en arrière-pays. Ces deux douars sont en pleine transition et en cours de modernisation urbanistique, compte tenu du développement de plus en plus croissant des opérations de structuration, équipements et aussi de production d'un tissu bâti moderne qui va assurer la fonction de liant entre les différentes entités de la commune territoriale.

- LE PÔLE ADMINISTRATIF

Le pôle administratif comporte l'ensemble des équipements administratifs et de services publics de base et représente la nouvelle centralité fonctionnelle principale de la commune territoriale, et qui portera l'image de la commune territoriale, à la fois urbanistique et fonctionnelle. Celui-ci est composé des quartiers El Markez et Bir Anzarane.

- LA ZONE D'ACTIVITÉ

Au Sud-Est de la commune territoriale, bordant la traversée de la RP2026, se trouve le site du souk hebdomadaire de Talt El Hanchane qui sera complété par une nouvelle zone d'activités. La zone connaît une dynamique et une animation assez importante le jour du souk, vu le poids et le rayonnement provincial et régional. L'aménagement, l'équipement et la structuration de cet espace doivent être planifiés en tenant compte de la question de gestion urbaine (gestion des flux, congestion le jour du souk, l'organisation des espaces d'activités, l'équipement et la mise en réseau de cette zone par rapport au reste du tissu urbain...) et de la durabilité (assainissement, gestion des déchets, possibilité d'aménagement de la zone d'activité en tant qu'une zone d'activité écologique et durable...);

- ESPACES AGRICOLES ET FRICHES URBAINES

Ces espaces couvrent des étendues stratégiques et importantes au sein du tissu de la commune territoriale, et représentent des aires de grande valeur écologique, paysagère et urbanistique. Ces espaces seront en grande partie destinés à accueillir de futures zones d'urbanisation, mais certains seront conservés en tant que zones vivrières. Ces zones méritent un aménagement et une réorganisation mettant en valeur leur poids et leur importance écologique, paysagère et aussi urbanistique, tout en renforçant l'offre de la commune territoriale.

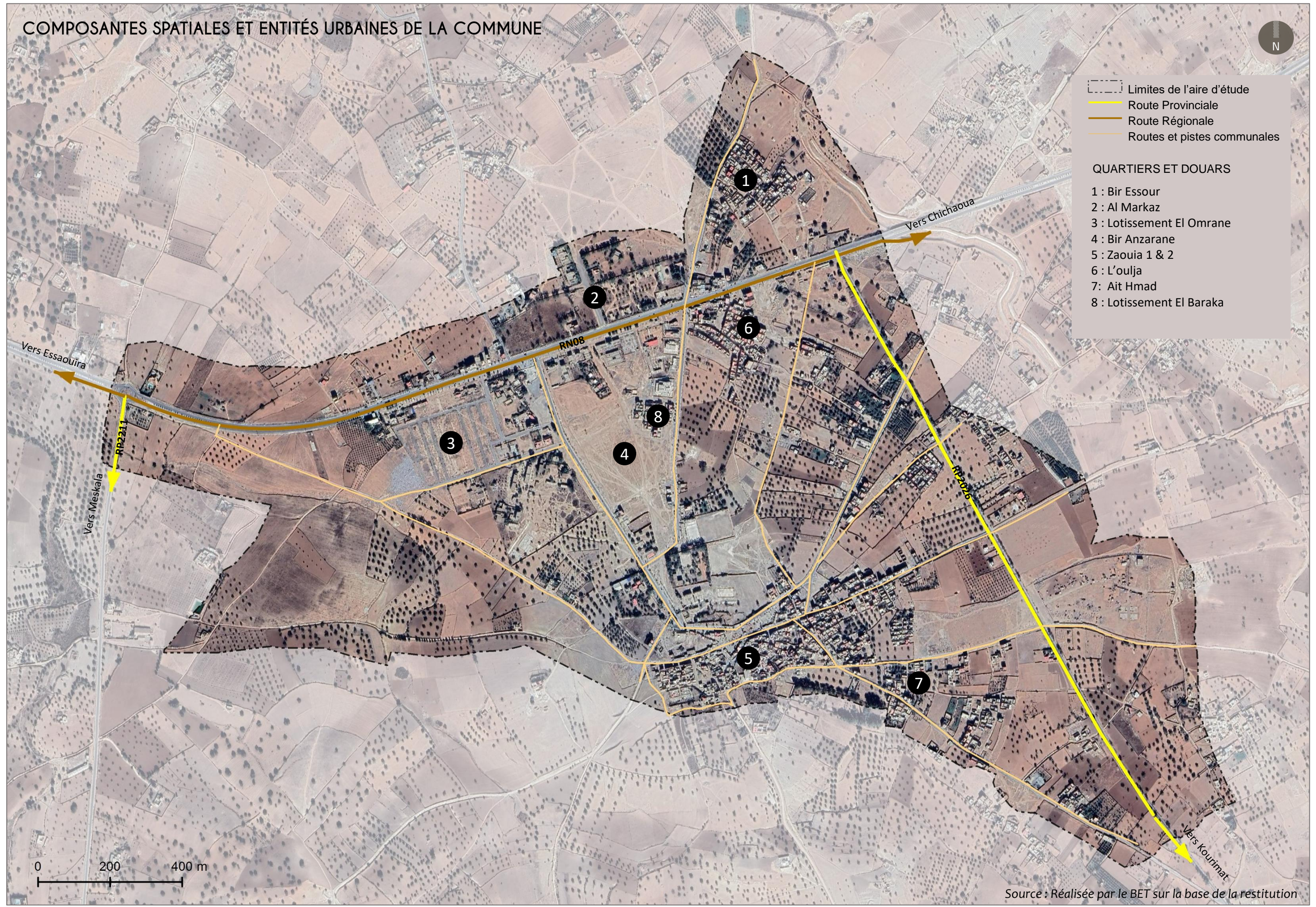
COMPOSANTES SPATIALES ET ENTITÉS URBAINES DE LA COMMUNE



- Limites de l'aire d'étude
- Route Provinciale
- Route Régionale
- Routes et pistes communales

QUARTIERS ET DOUARS

- 1 : Bir Essour
- 2 : Al Markaz
- 3 : Lotissement El Omrane
- 4 : Bir Anzarane
- 5 : Zaouia 1 & 2
- 6 : L'oulja
- 7 : Ait Hmad
- 8 : Lotissement El Baraka



Source : Réalisée par le BET sur la base de la restitution

6. UNE OFFRE EN ÉQUIPEMENTS DE SUPERSTRUCTURE ET D'INFRASTRUCTURES À RENFORCER

L'offre en équipements de superstructure est assez étoffée avec la présence de plusieurs équipements d'encadrement communal et de proximité qui se résument en ce qui suit :

- La maison communale,
- Le siège du pachalik,
- Le siège du caïdat,
- Le siège du cercle,
- La gendarmerie royale,
- Le centre des eaux et forêts,
- Le centre du juge résident,
- Le siège de l'ONCA,
- Le dépôt de l'OREP,
- La poste et le réseau IAM,
- Une maison de jeunes,
- Un centre social et de prise en charge des personnes âgées,
- Un établissement d'enseignement préscolaire,
- Deux écoles primaires,
- Un collège,
- Un lycée,
- Dar taliba et taliba,
- Un centre de santé urbain avec maison d'accouchement,
- Une zaouïa,
- Deux cimetières,
- Trois mosquées de Vendredi,
- Deux souks,
- Un complexe artisanal,
- Une maison de l'apiculteur et un complexe de l'arganier,
- Un complexe socio-sportif.

Cette offre nécessite d'être renforcée par d'autres équipements dont nous citerons un complexe culturel, une médiathèque, des terrains de sport, un centre de formation et d'éducation, ...

La trame viaire de la commune territoriale d'El Hanchane, s'organise essentiellement autour de trois axes classés, dont l'axe principal de la RN08, reliant le territoire municipal à la capitale régionale à l'est et la capitale provinciale à l'ouest. À cet axe régional stratégique de connectivité et d'intégration territoriale régionale et provinciale s'ajoutent les deux axes viaires provinciaux à savoir la RP2026 et la RP2211.

Les voies inter-quartiers et de desserte interne sont quant à elles toujours discontinues et non aménagées pour la plupart en dépit des efforts fournis par la commune dans ce sens.

L'offre de stationnement reste quant à elle très limitée et insuffisante d'autant plus que la commune connaît des flux importants lors des jours du souk.

En ce qui concerne les réseaux divers, l'état actuel se présente comme suit :

- Depuis 2018, un programme de généralisation du raccordement aux égouts publics a été lancé par la collectivité territoriale en partenariat avec l'ONEP et le conseil provincial, qui a ciblé les quartiers Hay Zaouïa 1 & 2, Ait Ahmed, Bir Es-Sour, l'Oulja, et Bir Anzarane. Aujourd'hui, le raccordement est quasi-généralisé en matière d'assainissement liquide.
- La gestion des déchets solides comprenant les ordures ménagères et les déchets d'activités soukiales, est assurée un service de collecte communal. Il faudra noter qu'un projet de mise en place d'un centre de stockage et de collecte des ordures qui seront transférées vers une décharge provinciale contrôlée est prévu et attend d'être concrétisé.
- Des actions et des projets de généralisation de la couverture ont été lancés en 2018 concomitamment avec le programme de généralisation de l'assainissement liquide. Aujourd'hui, le raccordement est quasi-généralisé en matière d'eau potable. Les ménages non raccordés au réseau ont recours à quelques privés présents au niveau de la commune.
- Le taux de raccordement au réseau électrique a pu dépasser 94% en 2014, seuls quelques logements nouvellement créés ne sont pas raccordés.

ÉQUIPEMENTS DE SUPERSTRUCTURE EXISTANTS AU NIVEAU DE LA COMMUNE

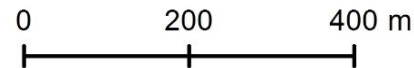


- | | |
|-----------------------------|---|
| 1 : Logements de fonctions | 18 : Ecole primaire |
| 2 : ONCA | 19 : Siège de la commune |
| 3 : Logements de fonction | 20 : Mosquée |
| 4 : Maison de l'apiculteur | 21 : Souk du vendredi |
| 5 : Complexe artisanal | 22 : Cimetière |
| 6 : Centre du juge résident | 23 : Cimetière |
| 7 : Gendarmerie royale | 24 : Souk du mardi |
| 8 : Centre de santé | 25 : Mosquée |
| 9 : Maison de l'étudiante | 26 : Complexe de l'arganier |
| 10 : IAM | 27 : Logements de fonction |
| 11 : Poste | 28 : Siège du cercle |
| 12 : Pachalik | 29 : Siège du caïdat |
| 13 : Maison de jeunes | 30 : Centre des eaux et forêts |
| 14 : Maison de l'étudiant | 31 : Centre d'accueil des personnes âgées |
| 15 : Collège et lycée | 32 : Dépôt de l'OREP |
| 16 : Complexe socio-sportif | |
| 17 : Ecole primaire | |



- Limites de l'aire d'étude
- Route Provinciale
- Route Régionale
- Routes et pistes communales

- Equipements**
- Administratifs
 - Commerciaux
 - Culturels
 - D'enseignement
 - Sanitaires
 - Socio-culturels et sportifs



Source : Réalisée par le BET sur la base de la restitution

RAPPORT JUSTIFICATIF DE LA
VARIANTE RETENUE
(SCÉNARIO D'AMÉNAGEMENT
VOLONTARISTE)

1. VISION ET STRATÉGIE GLOBALE DE DÉVELOPPEMENT

En ce qui concerne les grandes orientations stratégiques pour le développement territorial durable de la ville d'El Hanchane, entamé par le biais d'une réhabilitation et d'une modernisation de son tissu urbain, l'adoption d'une vision intégrée, territoriale et systémique est cruciale pour garantir la réalité et l'objectivité des propositions de développement et d'aménagement futur de la ville. Dans cette optique, nous suggérons une refonte du processus de développement de la ville d'El Hanchane selon une approche durable et écologique, encourageant une orientation vers les services et le secteur tertiaire du territoire. Il s'agit d'un choix stratégique global pour un projet de petite ville durable et à économie circulaire, influencé par les caractéristiques environnementales, telles que l'aridité du climat, la topographie du relief, et la diminution du niveau de la nappe phréatique, en réponse à la pression importante exercée sur les ressources hydriques du territoire.

D'autre part, cela répond aux impératifs de la mise en œuvre d'un processus de développement urbain et fonctionnel visant à renforcer la compétitivité et l'attrait économique et urbain de la ville en relation avec les pôles urbains du système territorial provincial et régional. Ce parcours de développement s'engage sur la voie d'une approche responsable, moderne et hautement compétitive.

Par conséquent, la vision de développement proposée se divise comme suit en plusieurs orientations:

1. ORIENTATIONS POUR LE RENFORCEMENT DES BESOINS EN ESPACES PUBLICS ET DES LIEUX DE CENTRALITE

- La préservation et valorisation de l'espace agricole qui entoure le centre ;
- L'aménagement des espaces publics existants et leur mise en valeur ;
- La mise en place des arbres d'alignement le long des axes structurants ;
- L'amélioration de la multi-modalité au niveau du centre et la création de pistes cyclables et de zones de circulation pour les piétons ;
- La plantation d'arbres aux entrées/sorties du centre pour assurer un effet de porte et une transition urbain/rural ;
- Le renforcement de la cohésion sociale, et la socialisation des espaces publics en envisageant une animation sociale ;
- La création d'espaces de jeux pour les enfants ;
- Le réaménagement et l'organisation des zones de centralité ;
- L'aménagement des promenades le long des cours d'eau ;
- La préservation de la trame bleue et verte du centre ;
- L'aménagement d'aires de stationnement et de parkings ;
- L'aménagement des berges des cours d'eau, dans la mesure du possible ;
- La mise en valeur des vues au droit des ouvrages de franchissement des cours d'eau.

2. ORIENTATIONS POUR L'AMELIORATION DU PAYSAGE URBAIN

- La plantation d'arbres repères, amenant une verticalité et un effet de porte ;
- La préservation des points de vue et des panoramas ;
- Le confortement des liaisons douces piétonnes et cyclables ;
- La mise en place d'un éclairage d'ambiance par composante urbaine ;
- La mise en place de nouveaux réverbères plus esthétiques et durables ;
- La mise en place de mobilier urbain adéquat (Corbeilles, bancs, ...) ;
- L'amélioration de la signalétique.
 - artisanaux ;
 - La création de nouveaux circuits de commercialisation des produits artisanaux.

3. ORIENTATIONS POUR COMBLER LES DEFICITS EN EQUIPEMENTS D'INFRASTRUCTURE ET DE SUPERSTRUCTURE

- La mise en place d'une STEP utilisant des techniques de traitement à même de permettre la réutilisation des eaux pour les besoins d'irrigation et d'arrosage ;
- Le renforcement des services de collecte de déchets et l'encouragement aux techniques de tri et de réutilisation des déchets ;
- Le renforcement et la généralisation de la couverture des quartiers en réseau d'éclairage public ;
- Le renforcement et la généralisation du branchement au réseau public d'électricité ;
- Le renforcement de la voirie inter-quartiers et interne au quartier ;
- Le renforcement du niveau de dotation du quartier en espaces verts, de sport et des aires de jeux ;
- Le renforcement des équipements socio-culturels et d'intégration de la femme ;
- L'encouragement de l'offre sanitaire et d'enseignement privé ;
- Le renforcement des équipements de santé publique et d'enseignement ;
- Le réaménagement de la halte routière au niveau du centre ;
- Le renforcement du système de transport et de déplacement interurbain et urbain-rural.

4. ORIENTATIONS POUR LA REVITALISATION DE L'ECONOMIE LOCALE

- Promotion et sauvegarde de l'agriculture péri-urbaine, à travers :
 - L'amélioration de l'encadrement des agriculteurs et la facilitation de l'octroi de crédits ;
 - La protection et la restauration des zones vivrières de l'empiétement du bâti notamment par le respect strict des dispositions du PA ;
 - L'encouragement et l'accompagnement des agriculteurs dans les cultures à haute valeur ajoutée, notamment l'olivier et l'arganier.
- Promotion de l'artisanat local, via :
 - La consolidation de la formation afin de garantir une continuité du savoir-faire existant ;
 - L'accompagnement et l'encadrement des coopératives ;
 - La mise à disposition de la matière première ;
 - L'amélioration de la créativité et l'innovation en termes de fabrication des objets artisanaux ;
 - La création de nouveaux circuits de commercialisation des produits artisanaux.
- Développement du tourisme durable à travers :
 - La promotion de l'agrotourisme, à travers une sensibilisation des agriculteurs quant aux effets positifs d'une telle activité sur leur revenu d'une part, et la promotion de ce type de tourisme auprès des touristes urbains ;
 - Le rehaussement de la qualité environnementale du site ;
 - L'intégration de la commune dans un circuit touristique d'arrière-pays d'Essaouira ;
 - L'amélioration de la communication pour mieux faire connaître le centre à l'échelle nationale ;
 - La mise en valeur du patrimoine architectural et culturel de la commune (moussem, zaouia, ...) ;
 - L'encouragement du tourisme interne.
- Promotion de l'appareil commercial du centre, à travers :
 - La structuration et la modernisation des activités commerciales ;
 - La création d'une nouvelle zone d'activité à proximité du souk du mardi ;
 - L'amélioration et le rehaussement du niveau des activités commerciales et des produits ;
 - L'amélioration de l'accessibilité routière de la commune afin de limiter les coûts de transport.

5. ORIENTATIONS POUR LA PROMOTION DU POTENTIEL HUMAIN

- La planification d'actions culturelles et sociales qui répondent aux besoins existants ;
- La promotion et l'accompagnement de la femme dans des activités génératrices de revenus, notamment l'artisanat local et l'agriculture péri-urbaine ;
- La redynamisation de la maison de jeunes existante à travers une animation sociale continue et de qualité ;
- L'encouragement des actions privées pour l'ouverture des instituts de l'enseignement préscolaire et d'écoles primaires privées ;
- La mise en valeur des potentialités patrimoniales et artistiques.

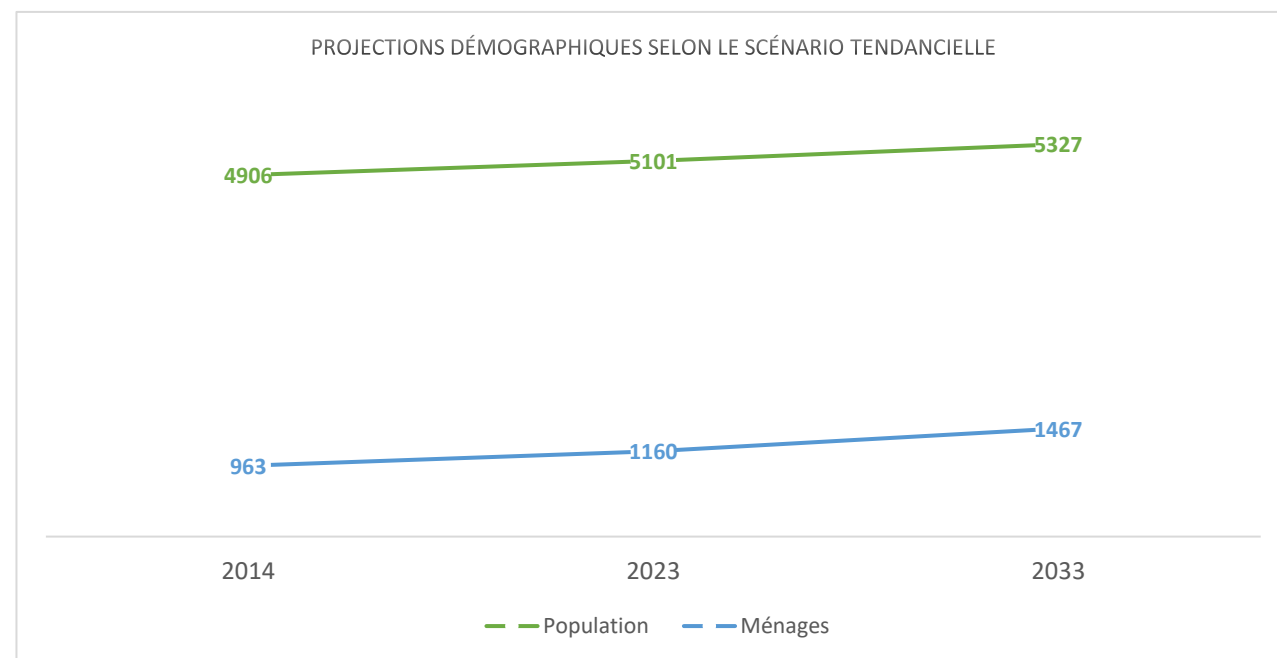
2. PROJECTIONS ET PROGRAMMATION

2-1 PROJECTIONS DÉMOGRAPHIQUES

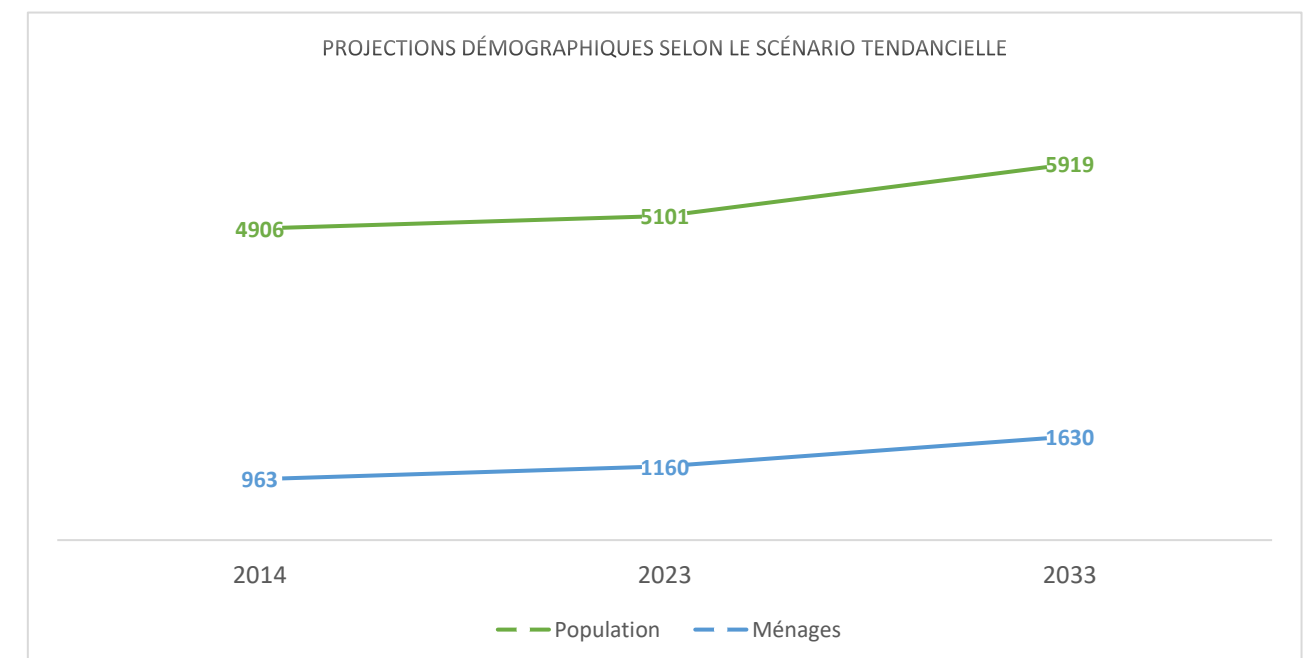
Les projections démographiques permettent d'estimer le nombre de la population et des ménages au cours des dix ans qui suivent la date de validation de l'étude. Nos projections démographiques concernent ainsi la période qui s'étend entre 2023 et 2033.

Les projections démographiques suivent le scénario volontariste qui se base sur la volonté de développer le territoire afin de le rendre plus attractif. L'attractivité de la commune permettra d'attirer une population venant d'autres territoires afin de s'y installer. Le taux d'accroissement de la population sera donc plus important que celui du scénario tendanciel et estimé dans notre cas à 0,43% pour la commune. Le nombre de ménages sera calculé en divisant la population sur le nombre de personne par ménages qui sera celui du scénario tendanciel puisque celui-ci est indépendant des paramètres externes.

Les calculs montrent pour le territoire communal que pour le scénario tendanciel, la population connaîtra une hausse de 226 alors que les ménages connaîtront une hausse de 307. Pour le scénario volontariste, la hausse sera respectivement pour la population et les ménages de 818 et 470.



Source : calculs du BET sur la base des RGPH 2004 et 2014



Source : calculs du BET sur la base des RGPH 2004 et 2014

2-2 PROGRAMMATION

2-1-1 ESTIMATION DES BESOINS EN ÉQUIPEMENTS

Nous présenterons ici les équipements qui doivent être prévus selon le référentiel de programmation des équipements publics et d'intérêt général de 2016. Le scénario de programmation retenu est encore une fois celui volontariste.

	Seuil minimal de programmation	Seuil maximal de programmation	Superficie standard en m	Nombre total des équipements nécessaires en 2033	Nombre des équipements existants	Besoins en équipements d'ici 2033 selon le référentiel
Ecole (8 salles)	Non fixé	5000	4000	2	2	0
Collège (12 salles)	Non fixé	15 000	8 500	1	1	0
Lycée (12 salles)	Non fixé	16 000	8 500	1	1	0
Centre de santé urbain de niveau 2	50 000	Non fixé	1 000	0 (seuil minimal non atteint)	1	0
Maison de jeunes	20 000	100 000	2200	0 (seuil minimal non atteint)	1	0
Dar talib(a)	Non fixé	Non fixé	750	Non fixé	2	0
Foyer féminin	20 000	100 000	900	0 (seuil minimal non atteint)	1	0
Centre d'accueil	Non fixé	Non fixé	1 200	Non fixé	0	0
Maison de la culture	20 000	Non fixé	900	0 (seuil minimal non atteint)	0	0
Médiathèque	20 000	Non fixé	950	0 (seuil minimal non atteint)	0	0
Salle polyvalentes	20 000	Non fixé	1 000	0 (seuil minimal non atteint)	0	0
Salle omnisport	20 000	Non fixé	3 500	0 (seuil minimal non atteint)	0	0
Stade municipal	20 000	Non fixé	10 000 à 15 000	0 (seuil minimal non atteint)	0	0
Terrain de quartier	10 000	Non fixé	400 à 1 000	0 (seuil minimal non atteint)	2	0
Centre socio-sportif intégré	20 000 pour les types A, B et C 10 000 pour les types D,E et F	Non fixé	variable	0 (seuil minimal non atteint)	0	0
Centre de formation professionnelle de catégorie 4	Non fixé	Non fixé	< 3 000 m ²	Non fixé	0	0

2-1-2 ESTIMATION DES BESOINS EN ESPACES VERTS

Selon le guide d'élaboration des plans verts urbains au Maroc de 2008, le ratio minimal des espaces verts par habitant doit être de 10m²/hab. Nous précisons que dans ce guide les places publiques sont comptabilisées en tant qu'espaces verts. Ce ratio est celui retenu par l'OMS pour des raisons de santé publique.

Ces espaces publics doivent être répartis sur le territoire de telle sorte que chaque habitant puisse accéder à un grand espace vert après 1,5 km de marche et à un petit espace vert après 750 m de marche.

En nous basant sur le nombre de la population en 2032, la superficie des espaces publics nécessaires est répartie comme suit :

Superficie nécessaire à l'horizon 2033	59 190 m ²
Superficie des espaces verts et places publiques existants	6997 m ²
Superficie des espaces verts et places publiques à créer	52 193 m ²

3. ACTIONS PRIORITAIRES PROPOSÉES

Les actions prioritaires que nous suggérons dans le cadre de cette étude découlent de la vision de développement et des orientations stratégiques évoquées précédemment, ainsi que des exigences en matière d'équipements et d'espaces publics définies conformément aux référentiels de programmation fondés sur des projections démographiques volontaristes.

ACTIONS POUR UN CADRE DE VIE SAIN ET AGRÉABLE

Les actions proposées ont pour principal objectif d'améliorer la qualité du paysage urbain et d'améliorer les conditions de vie de la population sur un plan sanitaire qu'il s'agit des aspects physiques ou psychologiques. Nous proposons dans ce cadre les actions suivantes :

- La création de parcs urbains qui seront exploités en tant qu'espaces de détente et de loisirs par la population locale et qui seront aménagés dans ce sens.
- L'aménagement de jardins de quartier qui serviront d'espaces de sociabilité à l'intérieur de quartiers et qui pourront offrir aux enfants des espaces de jeux de qualité. Ces jardins permettront également d'augmenter le ratio d'espaces verts par habitant afin de pouvoir atteindre le seuil requis.
- L'aménagement de nouvelles places publiques et le réaménagement de celles existantes afin de mettre en avant les équipements publics existants et créer des espaces de rencontre qui seront dans ce cas obligatoirement ombragés compte-tenu des conditions climatiques présentes.
- Le traitement paysager des berges de l'oued qui traverse la commune afin de pouvoir exploiter une zone non aedificandi qui est généralement exploitée dans l'absence d'interventions spécifiques en point noir. Ce traitement paysager aura pour objectif de créer une coulée verte au sein de la ville qui permettra de renforcer la trame verte de la commune et créer un corridor écologique intéressant.

ACTIONS POUR UNE OFFRE EN HABITAT RÉPONDANT AUX BESOINS DE LA POPULATION ET LES PRINCIPES DE DURABILITÉ

Les questions de l'habitat est central au niveau d'une commune où la fonction résidentielle est prépondérante. Il faudra donc agir sur l'existant afin de le mettre à niveau et proposer une nouvelle offre qui réponde aussi bien aux besoins de la population qu'aux principes de l'urbanisme et l'architecture durable. Nous proposons dans ce cadre les actions suivantes :

- L'accélération des travaux de construction au niveau du lotissement El Omrane qui ont beaucoup tardé à cause de certains problèmes administratifs aujourd'hui réglés.
- La création d'un nouveau quartier vert au niveau sud du quartier El Oulja intégrant les principes de durabilité dont la préservation des ressources, de l'identité culturelle, et de l'équité sociale. Les bâtiments qui y seront construits seront bioclimatiques, la gestion des eaux pluviales aura pour but de mieux exploiter cette ressource, la mobilité douce sera au cœur des aménagements avec, l'offre sera diversifiée afin de répondre aux besoins de toutes les catégories socio-économiques, ...

- La restructuration des quartiers nécessitant des travaux de mise à niveau des infrastructures et équipements existants.

ACTIONS POUR UNE CIRCULATION FLUIDE INTÉGRANT LA MOBILITÉ DOUCE

Les problèmes de circulation existent au niveau de la commune en dépit de la présence d'un parc automobile très réduit. Ceci tient au fait que les infrastructures existantes sont insuffisantes et nécessitent des travaux de réaménagement. Dans ce sens, nous proposons ce qui suit :

- La piétonisation de certaines voies afin de fluidifier les flux dans des quartiers où la trame viaire est organique et d'une emprise réduite. La piétonisation des voies permet également de créer de nouveaux espaces publics très fréquentés.
- L'intégration de la mobilité douce par l'aménagement de voies cyclables. Il suffira dans ce cadre et compte-tenu de la nature du trafic de la mise en place de bandes cyclables.
- Le réaménagement des voies structurantes afin d'en faire de véritables boulevards urbains. Ceci nécessitera la mise en place du mobilier urbain nécessaire, d'une végétation d'alignement compatible avec les conditions climatiques de la commune, d'un éclairage d'ambiance de qualité et d'une signalisation routière claire et suffisante.
- L'aménagement des continuités d'axes structurants afin de venir à bout des discontinuités constatées dans la trame viaire et renforcer les liens qui s'établissent entre les différents territoires.
- La création de parkings dont certains seront paysagers afin que l'offre en stationnement puisse répondre à une demande de plus en plus croissante en places de stationnement.
- La mise en place d'un réseau de bus interurbain qui permettra de relier la commune au chef-lieu provincial afin de faciliter les déplacements. La mise en place d'abribus le long de la pénétrante principale s'impose de ce fait.

ACTIONS POUR UN PATRIMOINE ARCHITECTURAL ET CULTUREL PROTÉGÉ ET MIS EN VALEUR

Les actions proposées ont pour principal objectif de préserver et de mettre en valeur le patrimoine culturel matériel et immatériel afin de préserver l'identité locale et encourager le tourisme. Nous proposons dans ce cadre les actions suivantes :

- La réhabilitation des bâtiments à grande valeur architecturale au sein du quartier zaouia et la reconversion de l'usage d'entre eux quand cela s'avère possible afin de faciliter leur sauvegarde.
- La restauration de la zaouia afin de le protéger et la mettre en valeur. Un panneau signalétique retraçant l'histoire de cet équipement sera mis en place devant le bâtiment afin d'informer les touristes de son importance.
- La création d'un musée ethnographique au sein du quartier zaouia afin de mettre en avant les traditions et coutumes de la commune et son arrière-pays qui partage avec elle une histoire commune.

ACTIONS POUR UNE QUALIFICATION RESPONSABLE DU CAPITAL HUMAIN

La qualification du capital humain est une condition sine-qua-none à tout projet de développement territorial. Il est donc important de développer les compétences locales en améliorant l'offre en enseignement et en équipements socio-culturels et sportifs.

Nous proposons dans ce cadre les actions suivantes :

- La transformation des établissements d'enseignement existants en éco-écoles ou éco-lycées afin de sensibiliser les élèves aux questions environnementales et écologiques.
- La mise en place d'une salle omnisport afin de diversifier l'offre sportive existante au niveau de la commune.
- La création de terrains de proximité afin de répondre aux besoins de la population en matières d'offre sportive.

ACTIONS POUR UNE ÉCONOMIE VERTE, DIVERSIFIÉE ET CIRCULAIRE

L'économie de commune n'est pas très dynamique en dépit des potentialités de tertiarisation importantes. En effet, l'organisation des activités commerciales laisse à désirer et le tourisme n'est pas assez développé.

Nous proposons dans ce cadre les actions suivantes :

- La préservation de l'agriculture périurbaine en appliquant les dispositions du PA et en mettant en place d'une stratégie de promotion de cette activité qui devra s'orienter beaucoup plus vers les cultures arboricoles.
- Le réaménagement des axes commerciaux afin de mieux réguler l'utilisation du domaine public. Une homogénéisation des devantures commerciales s'impose afin d'améliorer la qualité du paysage urbain et faciliter la lecture du territoire.
- La mise en place de fiches signalétiques mettant en avant les atouts touristiques de la commune qui permettra de guider le visiteur et valoriser le patrimoine local.
- Le réaménagement de l'espace accueillant le souk du vendredi en tant que place pouvant accueillir provisoirement des commerçants. Il sera donc nécessaire de mettre en place un cahier de charges réglementant l'occupation temporaire de cette place par les commerçants.
- La mise en place de stands de commercialisation des produits de terroir à l'intérieur du souk afin de pouvoir redynamiser les structures commerciales traditionnelles.

PROGRAMME D'ACTION ET
CARTES THÉMATIQUES

ÉTUDE DE REQUALIFICATION ET MISE À NIVEAU DU CENTRE D'EL HANCHANE

SCÉNARIO D'AMÉNAGEMENT VOLONTARISTE

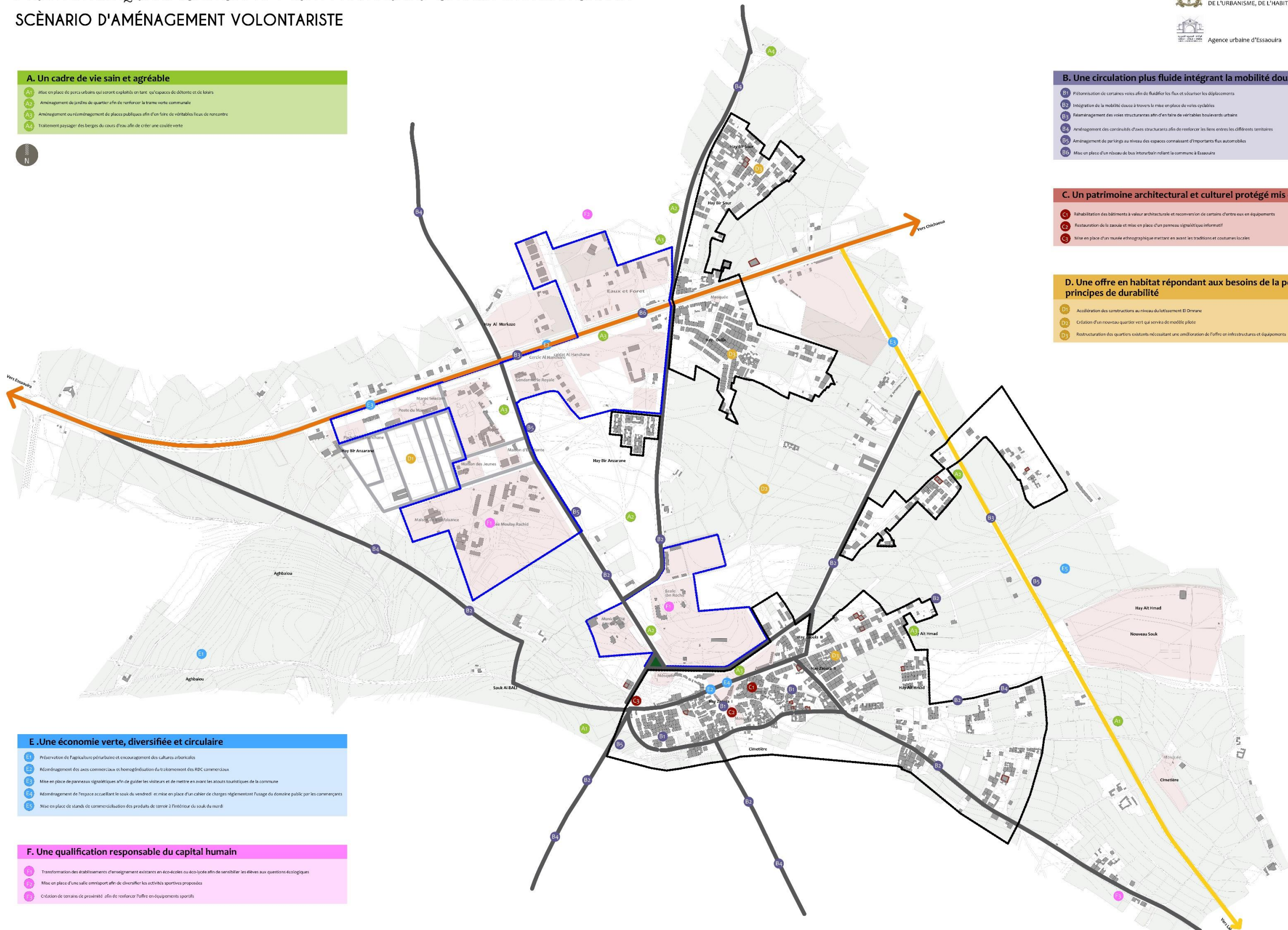
- ### A. Un cadre de vie sain et agréable
- A1 Mise en place de parcs urbains qui seront exploités en tant qu'espaces de détente et de loisirs
 - A2 Aménagement de jardins de quartier afin de renforcer la trame verte communale
 - A3 Aménagement ou réaménagement de places publiques afin d'en faire de véritables lieux de rencontre
 - A4 Traitement paysager des berges du cours d'eau afin de créer une coulée verte



- ### B. Une circulation plus fluide intégrant la mobilité douce
- B1 Piétonnisation de certaines voies afin de fluidifier les flux et sécuriser les déplacements
 - B2 Intégration de la mobilité douce à travers la mise en place de voies cyclables
 - B3 Réaménagement des voies structurantes afin d'en faire de véritables boulevards urbains
 - B4 Aménagement des continuités d'axes structurants afin de renforcer les liens entre les différents territoires
 - B5 Aménagement de parkings au niveau des espaces connaissant d'importants flux automobiles
 - B6 Mise en place d'un réseau de bus interurbain reliant la commune à Essaouira

- ### C. Un patrimoine architectural et culturel protégé mis en valeur
- C1 Réhabilitation des bâtiments à valeur architecturale et recouvrement de certains d'entre eux en équipements
 - C2 Restauration du le zawiya et mise en place d'un panneau signalétique informatif
 - C3 Mise en place d'un musée ethnographique mettant en avant les traditions et coutumes locales

- ### D. Une offre en habitat répondant aux besoins de la population et aux principes de durabilité
- D1 Accélération des constructions au niveau du lotissement El Omrane
 - D2 Création d'un nouveau quartier vert qui servira de modèle pilote
 - D3 Restructuration des quartiers existants nécessitant une amélioration de l'offre en infrastructures et équipements



- ### E. Une économie verte, diversifiée et circulaire
- E1 Préservation de l'agriculture pérenne et encouragement des cultures arboricoles
 - E2 Réaménagement des axes commerciaux et homogénéisation du traitement des RDC commerciaux
 - E3 Mise en place de panneaux signalétiques afin de guider les visiteurs et de mettre en avant les atouts touristiques de la commune
 - E4 Réaménagement de l'espace accueillant le souk du vendredi et mise en place d'un cahier de charges réglementant l'usage du domaine public par les commerçants
 - E5 Mise en place de stands de commercialisation des produits de terroir à l'intérieur du souk du mardi

- ### F. Une qualification responsable du capital humain
- F1 Transformation des établissements d'enseignement existants en éco-écoles ou éco-lycée afin de sensibiliser les élèves aux questions écologiques
 - F2 Mise en place d'une salle omnisport afin de diversifier les activités sportives proposées
 - F3 Création de terrains de proximité afin de renforcer l'offre en équipements sportifs



I. PROJETS DE REQUALIFICATION ET DE MISE À NIVEAU DU CENTRE D'EL HANCHANE

A. UN CADRE DE VIE SAIN ET AGRÉABLE

PROJET A1 : Mise en place de parcs urbains qui seront exploités en tant qu'espaces de détente et de loisirs;

PROJET A2 : Aménagement de jardins de quartier afin de renforcer la trame verte communale;

PROJET A3 : Aménagement ou réaménagement de places publiques afin d'en faire de véritables lieux de rencontre;

PROJET A4 : Traitement paysager des berges du cours d'eau afin de créer une coulée verte;

B. UNE CIRCULATION PLUS FLUIDE INTÉGRANT LA MOBILITÉ DOUCE

PROJET B1 : Piétonnisation de certaines voies afin de fluidifier les flux et sécuriser les déplacements;

PROJET B2 : Intégration de la mobilité douce à travers la mise en place de voies cyclables;

PROJET B3 : Réaménagement des voies structurantes afin d'en faire de véritables boulevards urbains;

PROJET B4 : Aménagement des continuités d'axes structurants afin de renforcer les liens entre les différents territoires;

PROJET B5 : Aménagement de parkings au niveau des espaces connaissant d'importants flux automobiles;

PROJET B6: Mise en place d'un réseau de bus interurbain reliant la commune à Essaouira;

C. UN PATRIMOINE ARCHITECTURAL ET CULTUREL PROTÉGÉ MIS EN VALEUR

PROJET C1 : Réhabilitation des bâtiments à valeur architecturale et reconversion de certains d'entre eux en équipements;

PROJET C2 : Restauration de la zaouia et mise en place d'un panneau signalétique informatif;

PROJET C3 : Mise en place d'un musée ethnographique mettant en avant les traditions et coutumes locales;

D. UNE OFFRE EN HABITAT RÉPONDANT AUX BESOINS DE LA POPULATION ET AUX PRINCIPES DE DURABILITÉ

PROJET D1: Accélération des constructions au niveau du lotissement El Omrane;

PROJET D2: Création d'un nouveau quartier vert qui servira de modèle pilote;

PROJET D3 : Restructuration des quartiers existants nécessitant une amélioration de l'offre en infrastructures et équipements;

E. UNE ÉCONOMIE VERTE, DIVERSIFIÉE ET CIRCULAIRE

PROJET E1 : Préservation de l'agriculture périurbaine et encouragement des cultures arboricoles;

PROJET E2 : Réaménagement des axes commerciaux et homogénéisation du traitement des RDC commerciaux;

PROJET E3 : Mise en place de panneaux signalétiques afin de guider les visiteurs et de mettre en avant les atouts touristiques de la commune;

PROJET E4 : Réaménagement de l'espace accueillant le souk du vendredi et mise en place d'un cahier de charges réglementant l'usage du domaine public par les commerçants;

PROJET E5 : Mise en place de stands de commercialisation des produits de terroir à l'intérieur du souk du mardi;

F. UNE QUALIFICATION RESPONSABLE DU CAPITAL HUMAIN

PROJET F1 : Transformation des établissements d'enseignement existants en éco-écoles ou éco-lycée afin de sensibiliser les élèves aux questions écologiques;

PROJET F2 : Mise en place d'une salle omnisport afin de diversifier les activités sportives proposées;

PROJET F3 : Création de terrains de proximité afin de renforcer l'offre en équipements sportifs;

PROJET A1 : MISE EN PLACE DE PARCS URBAINS QUI SERONT EXPLOITÉS EN TANT QU'ESPACES DE DÉTENTE ET DE LOISIRS

NOM DE L'ACTION	UN CADRE DE VIE SAIN ET AGRÉABLE
NUMÉRO DU PROJET	A1
OBJECTIFS	- Disposer d'espaces verts d'envergure; - Prévoir des zones de détente et de loisirs.
POPULATIONS CIBLÉES	Population d'El Hanchane
CONSISTANCE	- Apport de la terre et mise en place de la végétation; - Mise en place de bordurette de jardins; - Mise en place de candélabres d'ambiance; - Création de parcours; - Revêtement des chemins piétonniers; - Mise en place de place du mobilier urbain.
SUPERFICIE	19 925,00 m ²
COÛT PRÉVISIONNEL	7 978 437,50 dhs

MONTAGE FINANCIER (COÛTS EN DHS)

Revêtement des espaces piétons	4 981,25 m ²	2 739 687,50 dhs
Apport de la terre et des végétaux	14 943,75 m ²	2 988 750,00 dhs
Mise en place des bancs et poubelles	50 unités	200 000,00 dhs
Mise en place de pergolas	6 unités	90 000,00 dhs
Mise en place de kiosques	4 unités	160 000,00 dhs
Mise en place de l'éclairage de sécurité	100 unités	1 200 000,00 dhs
Mise en place de l'éclairage d'ambiance	200 unités	600 000,00 dhs
TOTAL		7 978 437,50 dhs

MONTAGE INSTITUTIONNEL

Commune d'El Hanchane	(F/A)
DGCT	(F/A)

EVALUATION DES IMPACTS

IMPACTS SOCIO-ÉCONOMIQUES	- Création d'emplois pérennes directs (jardiniers, exploitants des kiosques); - Création d'emplois temporaires liés aux chantiers et à l'exécution des projets; - Création d'un espace de rassemblement, d'échange et de sociabilisation;
IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX	- Protection de la biodiversité en créant un espace pouvant accueillir plusieurs espèces faunistiques et floristiques.
IMPACTS URBANISTIQUES	- Amélioration de la qualité du paysage naturelle d'El Hanchane; - Renforcement de la trame urbaine communale.

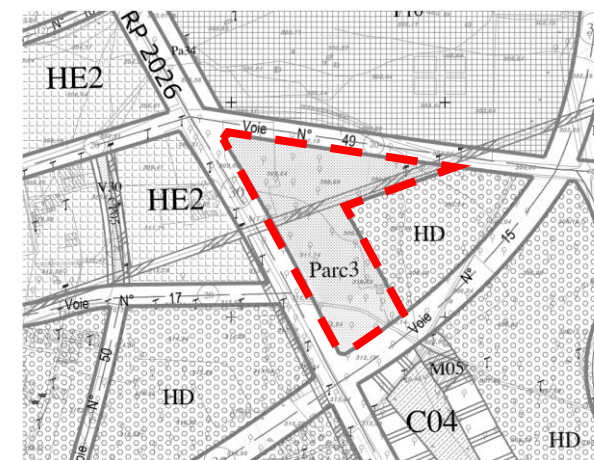


SITUATION DU PROJET



PH . IMAGE GOOGLE

PLAN DE MASSE DU PARC URBAIN 3



SITUATION DU PROJET



Création d'une placette de rassemblement à proximité du souk hebdomadaire

Implantation de kiosques divers (restauration, commerce...)

Projection d'une séparation végétale entre le parc et la zone d'habitat dispersé mitoyenne

Aménagement de sanitaires publics au cœur du parc

Aménagement d'un espace de jeux pour enfants

Aménagement d'un espace sportif bordé de gradins

Création de parcours piétons et sportifs traversant l'ensemble du parc

Projection de larges parterres plantés et ombragés

Implantation de mobilier urbain le long des parcours piétons

Création de placettes minérales thématiques (espace de jeux pour enfants, restauration, manifestations artistiques...)



0 20 40m

VUE EN PLAN

POINT DE VUE

- Aménagement minéral: placettes et parcours piétons
-
-
- Aménagements paysagers
-

IMAGE D'AMBIANCE



VUE SUR L'AMÉNAGEMENT DU PARC URBAIN 3

PROJET A2 : AMÉNAGEMENT DE JARDINS DE QUARTIER AFIN DE RENFORCER LA TRAME VERTE COMMUNALE

NOM DE L'ACTION	UN CADRE DE VIE SAIN ET AGRÉABLE
NUMÉRO DU PROJET	A2
OBJECTIFS	- Disposer d'espaces verts d'envergure; - Prévoir des zones de rassemblement et de détente.
POPULATIONS CIBLÉES	Population d'El Hanchane
CONSISTANCE	- Apport de la terre et mise en place de la végétation; - Mise en place de bordurette de jardins; - Mise en place de candélabres d'ambiance; - Création de parcours; - Revêtement des chemins piétonniers; - Mise en place de place du mobilier urbain.
SUPERFICIE	5 540 m ²
COÛT PRÉVISIONNEL	2 230 750,00 dhs

MONTAGE FINANCIER (COÛTS EN DHS)

Revêtement des espaces piétons	1 385,00 m ²	761 750,00 dhs
Apport de la terre et des végétaux	4 155,00 m ²	831 000,00 dhs
Mise en place des bancs et poubelles	12 unités	48 000,00 dhs
Mise en place de pergolas	4 unités	60 000,00 dhs
Mise en place de kiosques	2 unités	80 000,00 dhs
Mise en place de l'éclairage de sécurité	25 unités	300 000,00 dhs
Mise en place de l'éclairage d'ambiance	50 unités	150 000,00 dhs
TOTAL		2 230 750,00 dhs

MONTAGE INSTITUTIONNEL

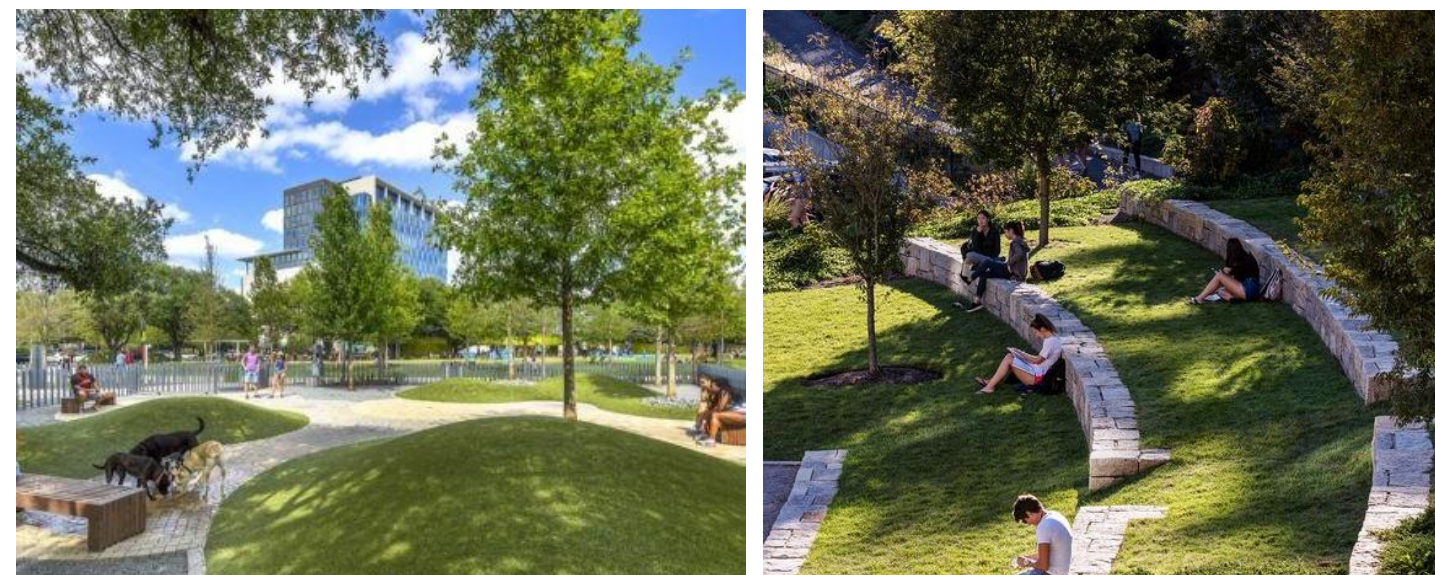
Commune d'El Hanchane	(F/A)
-----------------------	-------

EVALUATION DES IMPACTS

IMPACTS SOCIO-ÉCONOMIQUES	- Création d'emplois pérennes directs (jardiniers, exploitants des kiosques); - Création d'emplois temporaires liés aux chantiers et à l'exécution des projets; - Création d'un espace de rassemblement, d'échange et de sociabilisation;
IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX	- Protection de la biodiversité en créant un espace pouvant accueillir plusieurs espèces faunistiques et floristiques.
IMPACTS URBANISTIQUES	- Amélioration de la qualité du paysage naturelle d'El Hanchane; - Renforcement de la trame urbaine communale.



SITUATION DU PROJET



PH . IMAGE GOOGLE

PLAN DE MASSE DES JARDINS DE QUARTIER V23 ET V24

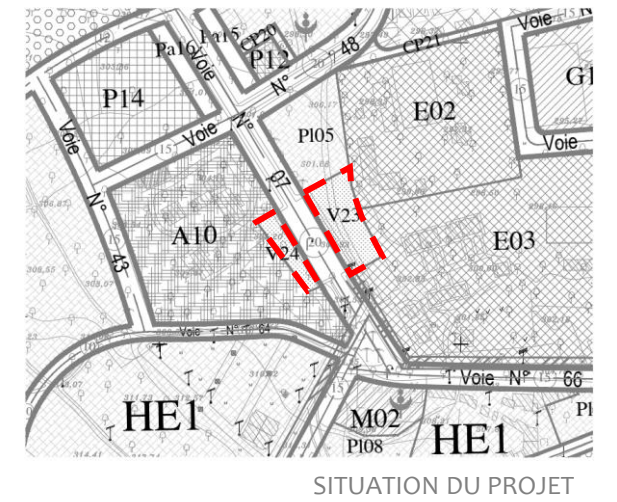


IMAGE D'AMBIANCE



VUE SUR LE JARDIN DE QUARTIER

PROJET A3 : AMÉNAGEMENT OU RÉAMÉNAGEMENT DE PLACES PUBLIQUES AFIN D'EN FAIRE DE VÉRITABLES LIEUX DE RENCONTRE

NOM DE L'ACTION	UN CADRE DE VIE SAIN ET AGRÉABLE
NUMÉRO DU PROJET	A3
OBJECTIFS	- Créer des espaces tampons au sein de la ville; - Prévoir des zones de rassemblement et de détente.
POPULATIONS CIBLÉES	Population d'El Hanchane
CONSISTANCE	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place d'un revêtement en pavé de béton résistant, durable et facile de mise en œuvre; - Intégration des éléments assurant l'accessibilité pour tous. - Changement des candélabres ou renforcement de l'éclairage public; - Apport de la terre et mise en place de la végétation; - Mise en place de bordurette de jardins; - Mise en place de bancs ou d'assises sur arbres; - Mise en place d'arbres d'alignement.
SUPERFICIE	9 079 m ²
COÛT PRÉVISIONNEL	6 294 037,50 dhs

MONTAGE FINANCIER (COÛTS EN DHS)

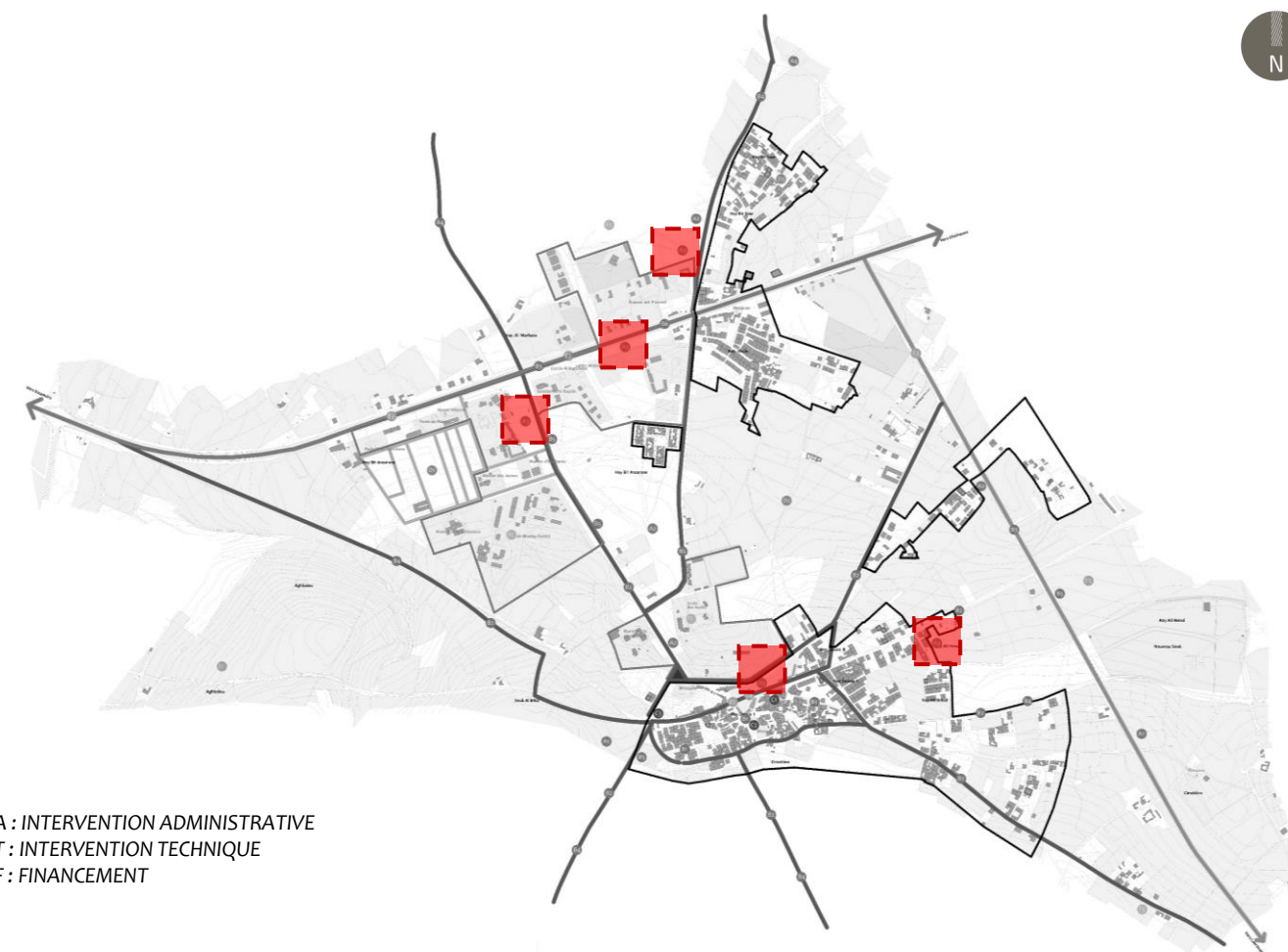
Revêtement des espaces piétons	6 809,25 m ²	3 745 087,50 dhs
Apport de la terre et des végétaux	2 269,75 m ²	453 950,00 dhs
Mise en place des bancs et poubelles	50 unités	200 000,00 dhs
Mise en place de pergolas	5 unités	75 000,00 dhs
Mise en place de kiosques	5 unités	200 000,00 dhs
Mise en place de l'éclairage de sécurité	90 unités	1 080 000,00 dhs
Mise en place de l'éclairage d'ambiance	180 unités	540 000,00 dhs
TOTAL		6 294 037,50 dhs

MONTAGE INSTITUTIONNEL

Commune d'El Hanchane	(F/A)
-----------------------	-------

EVALUATION DES IMPACTS

IMPACTS SOCIO-ÉCONOMIQUES	<ul style="list-style-type: none"> - Création d'emplois pérennes directs (jardiniers, exploitants des kiosques); - Création d'emplois temporaires liés aux chantiers et à l'exécution des projets; - Création d'un espace de rassemblement, d'échange et de sociabilisation;
IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX	- Protection de la biodiversité en créant un espace pouvant accueillir plusieurs espèces faunistiques et floristiques.
IMPACTS URBANISTIQUES	<ul style="list-style-type: none"> - Amélioration de la qualité du paysage naturelle d'El Hanchane; - Renforcement de la trame urbaine communale.

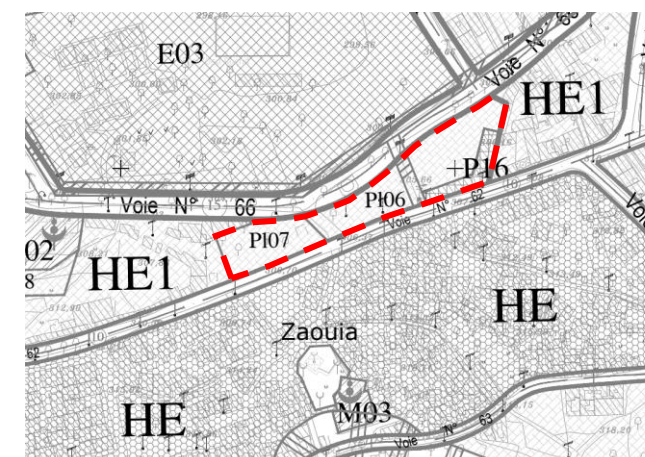


SITUATION DU PROJET



PH . IMAGE GOOGLE

PLAN DE MASSE DES PLACES PUBLIQUES PLO6 ET PLO7



SITUATION DU PROJET

Aménagement de parkings paysagers ponctuelles aux abords de la place

Création de parcours piétons en pentes légères permettant une accessibilité optimale à l'ensemble du projet

Aménagement en gradins permettant la transition entre les différents niveaux de l'aménagement

Ravalement des façades de bâtiments existants

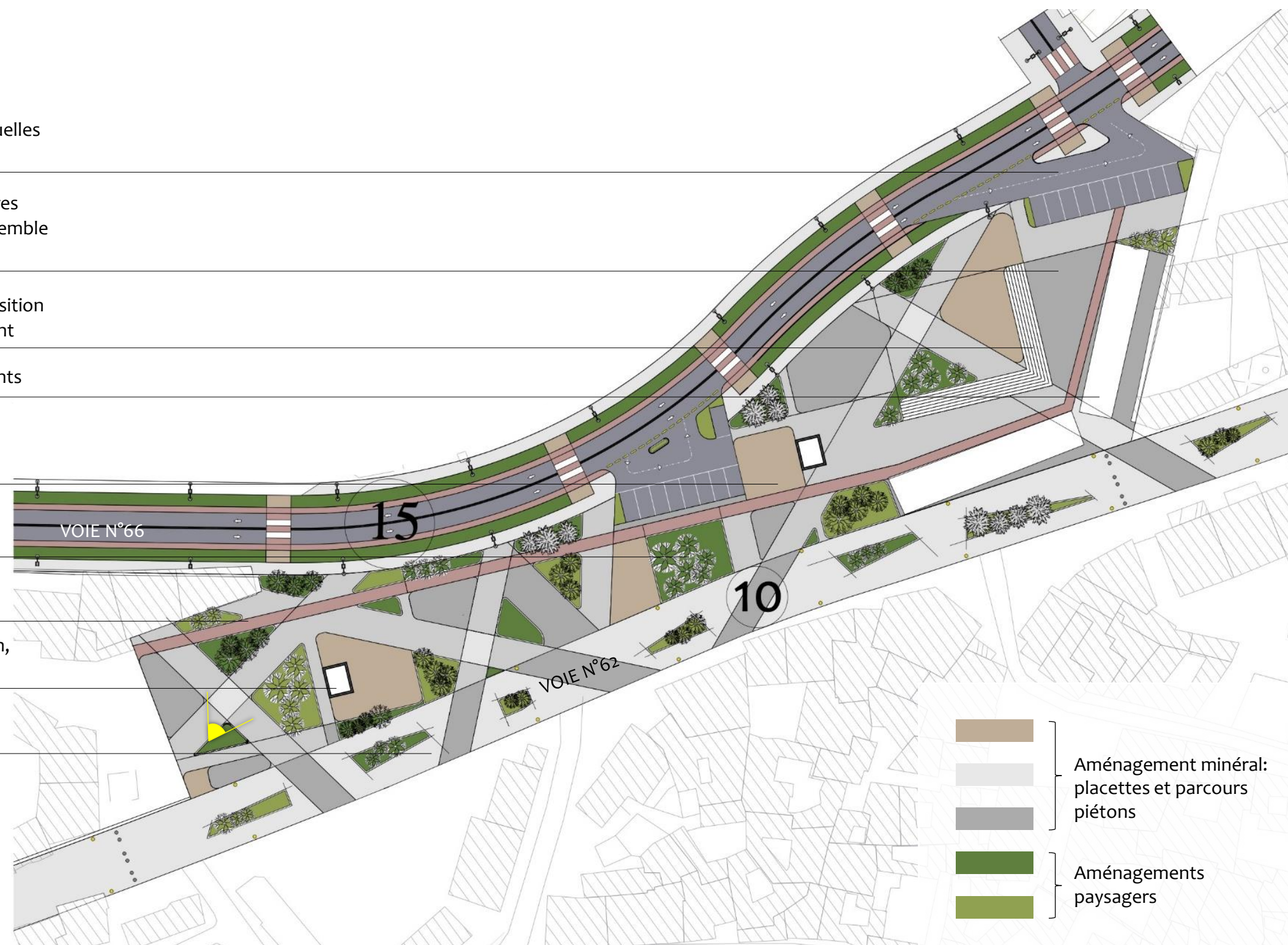
Création de placettes minérales thématiques (espace de jeux pour enfants, restauration, manifestations artistiques...)

Projection de larges parterres plantés et ombragés

Projection d'un axe structurant le long de l'aménagement

Implantation de kiosques divers (restauration, commerce...)

Piétonisation de la voie N°62



0 10 20m

VUE EN PLAN

POINT DE VUE

IMAGE D'AMBIANCE



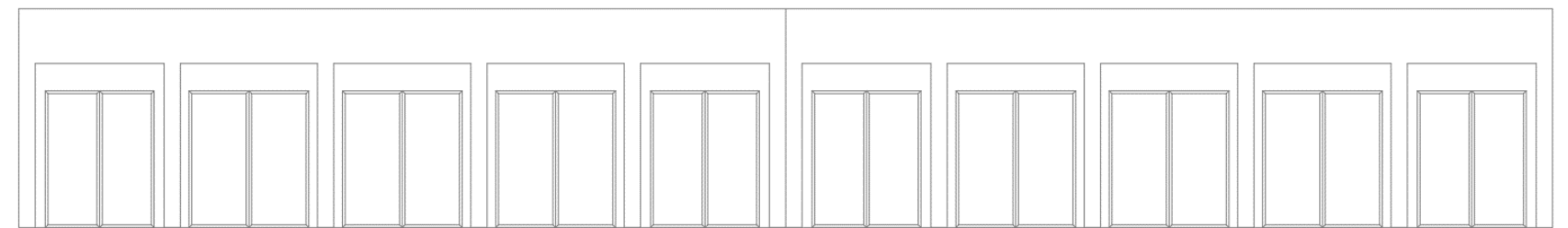
VUE SUR LES PLACE PUBLIQUES PLO6 ET PLO7

MODÈLE D'INTERVENTION SUR UN TISSU EXISTANT (VARIANTE 1)

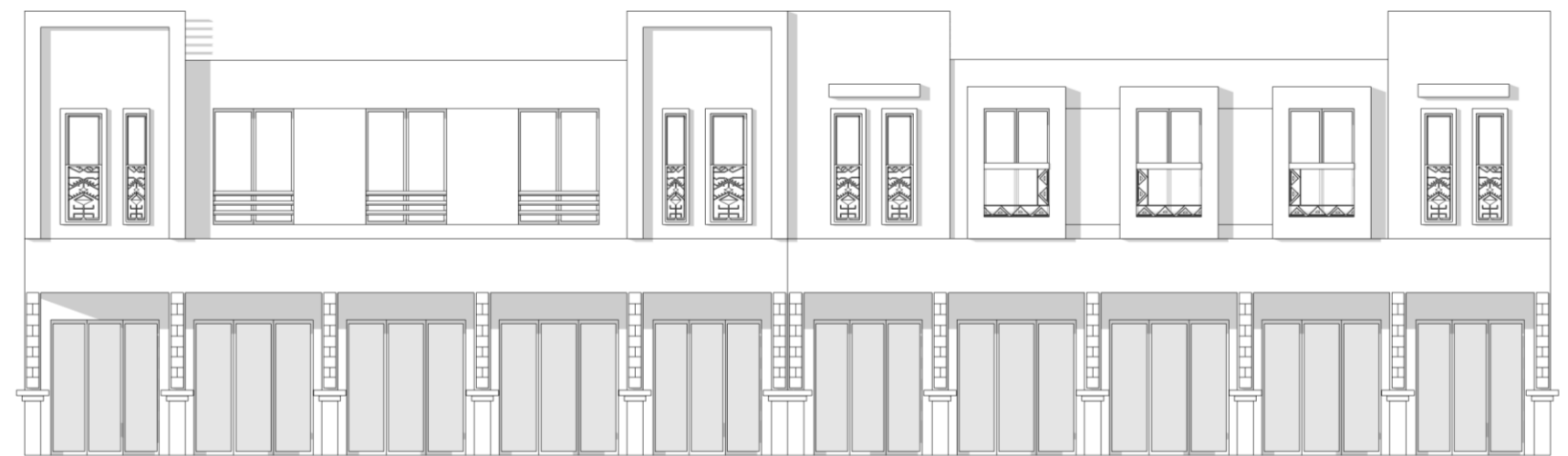
Le relevé établi nous a servi de base d'intervention. Notre proposition a pour but essentiel de trouver des alternatives aux façades actuelles composées de suites d'arcs et d'un ensemble de devantures commerciales aux styles, couleurs et matériaux différents. Il s'agit également de proposer des corps de façades répondant aux prévisions du plan d'aménagement en vigueur qui projette des services publics sociaux ou commerciaux en R+1 sur la zone. Les jeux de volumes, le changement de matériaux et de couleurs adoptés permettent de donner du caractère aux développés de façades.



Etat des lieux



Relevé de l'existant

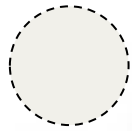


Proposition

PRINCIPES DE COMPOSITION GLOBALE



PAREMENT EN
PIERRE



BLANC
RAL 9016



GRIS
RAL 7036

La ferronnerie apporte un aspect plus traditionnel à la façade

La travée centrale se distingue par des ouvertures rectangulaires larges et simples ainsi que par son encadrement en pierres qui permet de la démarquer du reste des travées

Les travées droite et gauche sont marquée par un encadrement en volume de couleur grise qui réhausse l'aspect général de la façade et balance la simplicité de la travée centrale

Les façades sont surlignées de gardes corps unifiés pour apporter plus de cohésion à l'ensemble

le passage sous galerie permet l'accès vers un ensemble de commerces aux devantures sobres et uniformes devancés d'un développé d'arcatures rehaussées d'un parement en pierre

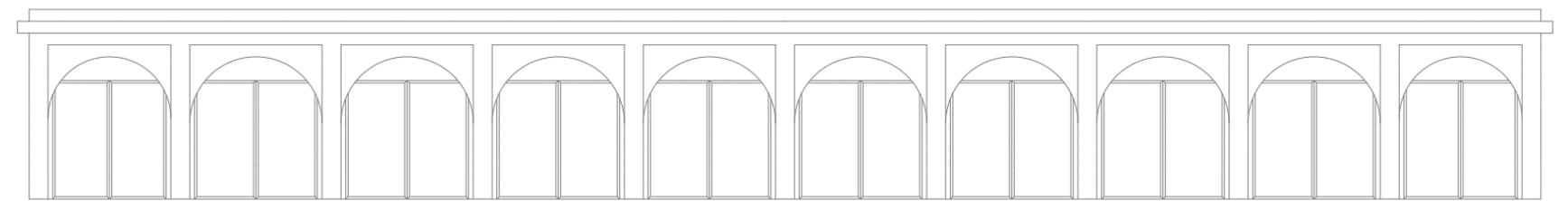


MODÈLE D'INTERVENTION SUR UN TISSU EXISTANT (VARIANTE 2)

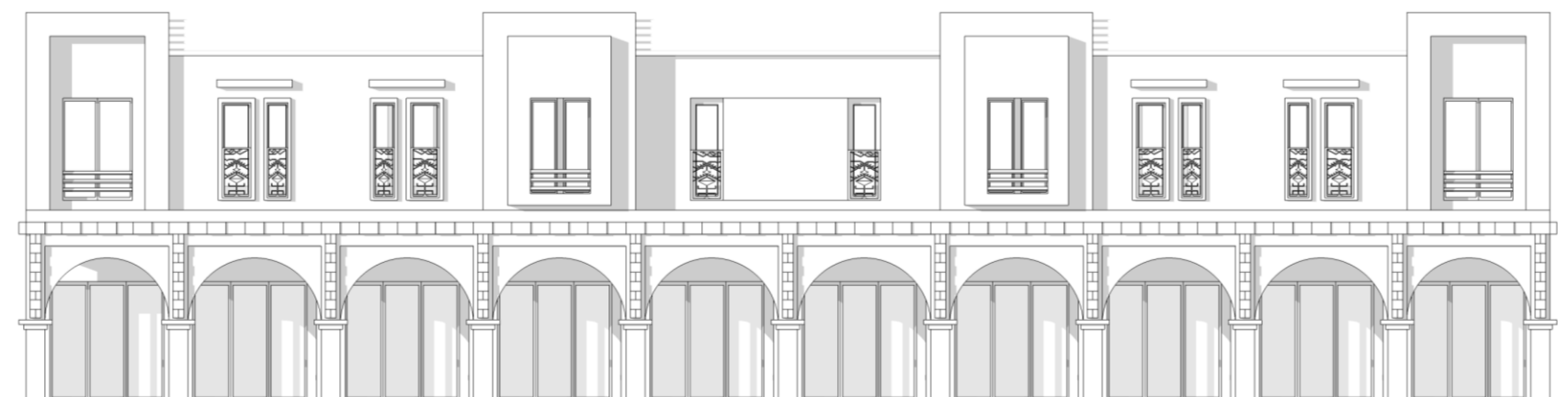
Le relevé établi nous a servi de base d'intervention. Notre proposition a pour but essentiel de trouver des alternatives aux façades actuelles composées de suites d'arcs et d'un ensemble de devantures commerciales aux styles, couleurs et matériaux différents. Il s'agit également de proposer des corps de façades répondant aux prévisions du plan d'aménagement en vigueur qui projette des services publics sociaux ou commerciaux en R+1 sur la zone. Les jeux de volumes, le changement de matériaux et de couleurs adoptés permettent de donner du caractère aux développés de façades.



Etat des lieux



Relevé de l'existant

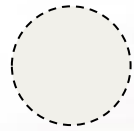


Proposition

PRINCIPES DE COMPOSITION GLOBALE



PAREMENT EN
PIERRE



BLANC
RAL 9016



GRIS
RAL 7036

La travée centrale se distingue par des ouvertures rectangulaires larges et simples ainsi que par son encadrement en pierres qui permet de la démarquer du reste des travées. La ferronnerie vient enrichir ces dernières en leur offrant un aspect traditionnel

Les façades sont surlignées de gardes corps unifiés pour apporter plus de cohésion à l'ensemble

le passage sous galerie permet l'accès vers un ensemble de commerces aux devantures sobres et uniformes devancés d'un développé d'arcatures réhaussées d'un parement en pierre

Le jeu de volumes et de couleurs qui marque les travées droite et gauche réhausse l'aspect général de la façade et balance la simplicité de la travée centrale



IMAGE D'AMBIANCE



VUE SUR LE RAVALEMENT DES FAÇADES EXISTANTES
SUR LES PLACE PUBLIQUES PLO6 ET PLO7

PROJET A4 : TRAITEMENT PAYSAGER DES BERGES DU COURS D'EAU AFIN DE CRÉER UNE COULÉE VERTE

NOM DE L'ACTION	UN CADRE DE VIE SAIN ET AGRÉABLE
NUMÉRO DU PROJET	A4
OBJECTIFS	- Disposer d'espaces verts d'envergure; - Prévoir des zones de rassemblement et de détente.
POPULATIONS CIBLÉES	Population d'El Hanchane
CONSISTANCE	- Nettoyage et dépollution du cours d'eau; - Mise en place d'aménagements de protection contre les inondations par la mise en place de gabions; - Création d'une promenade en hauteur le long du cour d'eau.
SUPERFICIE	245,62 ml
COÛT PRÉVISIONNEL	54 320 720,00 dhs

MONTAGE FINANCIER (COÛTS EN DHS)

Revêtement des espaces piétons	22 115,20 m ²	12 163 360,00 dhs
Apport de la terre et des végétaux	199 036,80 m ²	39 807 360,00 dhs
Mise en place des bancs et poubelles	50 unités	200 000,00 dhs
Mise en place de pergolas	10 unités	150 000,00 dhs
Mise en place de kiosques	5 unités	200 000,00 dhs
Mise en place de l'éclairage de sécurité	100 unités	1 200 000,00 dhs
Mise en place de l'éclairage d'ambiance	200 unités	600 000,00 dhs
TOTAL		54 320 720,00 dhs

MONTAGE INSTITUTIONNEL

Commune d'El Hanchane	(F/A)
DGCT	(F/A)
Province d'Essaouira	(F/A)
Agence du Bassin Hydraulique	(F/T)

EVALUATION DES IMPACTS

IMPACTS SOCIO-ÉCONOMIQUES	- Création d'emplois temporaires liés aux chantiers et à l'exécution des projets; - Création d'un espace de rassemblement, d'échange et de sociabilisation;
IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX	- Protection de la biodiversité en créant un espace pouvant accueillir plusieurs espèces faunistiques et floristiques.
IMPACTS URBANISTIQUES	- Amélioration de la qualité du paysage naturelle d'El Hanchane et de ses environs.



SITUATION DU PROJET



PH . IMAGE GOOGLE

PROJET B1 : PIÉTONNISATION DE CERTAINES VOIES AFIN DE FLUIDIFIER LES FLUX ET SÉCURISER LES DÉPLACEMENTS

NOM DE L'ACTION	UNE CIRCULATION PLUS FLUIDE INTÉGRANT LA MOBILITÉ DOUCE
NUMÉRO DU PROJET	B1
OBJECTIFS	<ul style="list-style-type: none"> - Création d'avenues piétonnes; - Dynamiser le commerce localisé sur les voies; - Sécuriser les déplacements piétons au sein de ces zones.
POPULATIONS CIBLÉES	Population d'El Hanchane
CONSISTANCE	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place d'un revêtement en pavé de béton résistant, durable et facile de mise en œuvre; - Mise en place de bornes amovibles pour restreindre l'accès des véhicules. - Intégration des éléments assurant l'accessibilité pour tous; - Changement des candélabres ou renforcement de l'éclairage public; - Mise en place de bancs ou d'assises sur arbres; - Mise en place d'arbres d'alignement;
SUPERFICIE	645,52 ml
COÛT PRÉVISIONNEL	1 669 550,00 dhs

MONTAGE FINANCIER (COÛTS EN DHS)

Changement du revêtement des voies	1 866,00 m ²	1 026 300,00 dhs
Mise en place de rigoles pour l'assainissement	133 ml	33 250,00 dhs
Mise en place des bancs et poubelles	15 unités	60 000,00 dhs
Mise en place de l'éclairage de sécurité	50 unités	250 000,00 dhs
Mise en place de l'éclairage d'ambiance	100 unités	300 000,00 dhs
TOTAL		1 669 550,00 dhs

MONTAGE INSTITUTIONNEL

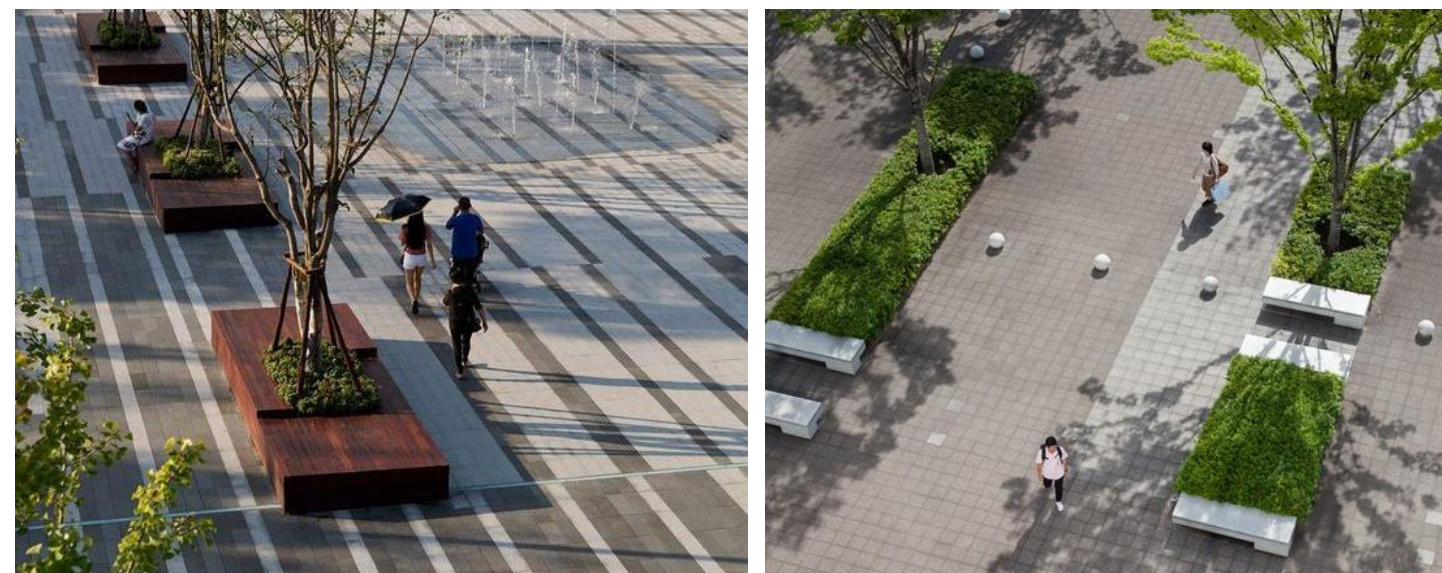
Commune d'El Hanchane	(F/A)
DGCT	(F/A)
Province d'Essaouira	(F/A)

EVALUATION DES IMPACTS

IMPACTS SOCIO-ÉCONOMIQUES	<ul style="list-style-type: none"> - Création d'emplois temporaires liés aux chantiers et à l'exécution des projets; - Dynamisation de l'activité commerciale sur ces axes piétons;
IMPACTS URBANISTIQUES	- Amélioration de la qualité des aménagements urbains d'El Hanchane et la création de pauses ombragées.

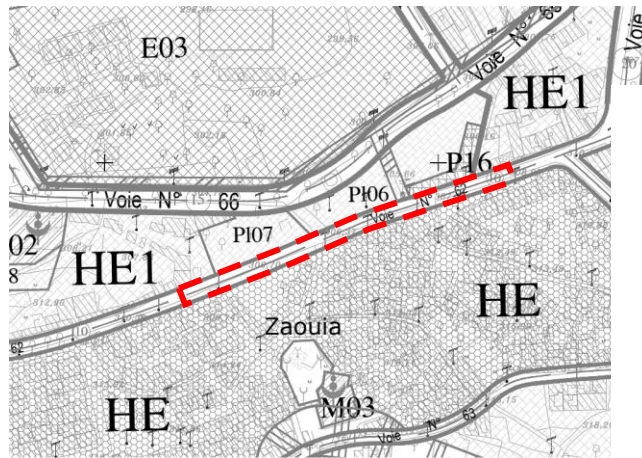


SITUATION DU PROJET



PH . IMAGE GOOGLE

MODÈLES D'ORDONNANCEMENT D'UN TRONÇON DE LA VOIE N°62 (VOCATION COMMERCIALE)



SITUATION DU PROJET

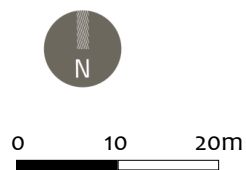
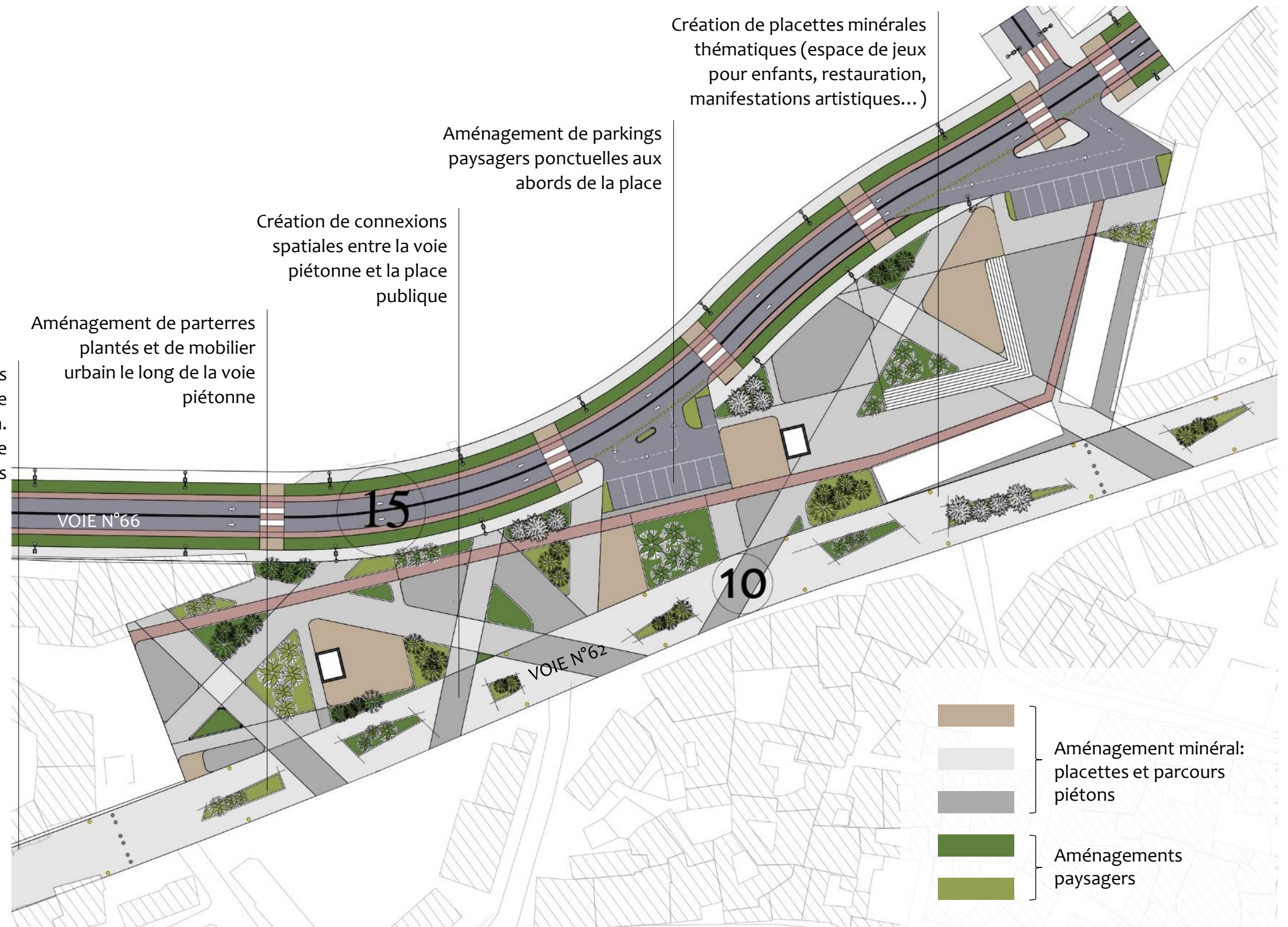
Implantation de bornes escamotables automatiques servant à restreindre l'accès des véhicules vers l'espace piéton. L'accès des véhicules d'urgence et de livraison est cependant permis

Aménagement de parterres plantés et de mobilier urbain le long de la voie piétonne

Création de connexions spatiales entre la voie piétonne et la place publique

Aménagement de parkings paysagers ponctuelles aux abords de la place

Création de placettes minérales thématiques (espace de jeux pour enfants, restauration, manifestations artistiques...)



VUE EN PLAN

POINT DE VUE

IMAGE D'AMBIANCE



VUE SUR L'AMÉNAGEMENT DE LA VOIE PIETONNE N°62

PROJET B2 : INTÉGRATION DE LA MOBILITÉ DOUCE À TRAVERS LA MISE EN PLACE DE VOIES CYCLABLES

NOM DE L'ACTION	UNE CIRCULATION PLUS FLUIDE INTÉGRANT LA MOBILITÉ DOUCE
NUMÉRO DU PROJET	B2
OBJECTIFS	- Favoriser la mobilité douce par des aménagements adaptés.
POPULATIONS CIBLÉES	Population d'El Hanchane
CONSISTANCE	- La création de pistes cyclables à travers El Hanchane; - L'implantation de barrières végétales entre les pistes cyclables et les voies carrossables; - L'implantation d'éclairage adéquat le long des parcours - L'implantation de nouveaux panneaux de signalisation.
SUPERFICIE	30 ,69 ml
COÛT PRÉVISIONNEL	168 360,00 dhs

MONTAGE FINANCIER (COÛTS EN DHS)

Mise en place de la signalisation horizontale	32,17 ml	160 860,00 dhs
Mise en place de la signalisation verticale	10 unités ml	7 500,00 dhs
TOTAL		168 360,00 dhs

MONTAGE INSTITUTIONNEL

Commune d'El Hanchane	(F/A)
DGCT	(F/A)
Province d'Essaouira	(F/A)

EVALUATION DES IMPACTS

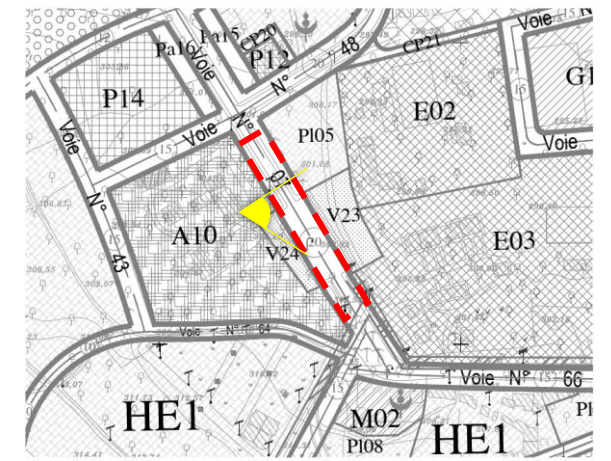
IMPACTS SOCIO-ÉCONOMIQUES	- Création d'emplois temporaires liés aux chantiers et à l'exécution des projets; - Implémentation de l'importance des déplacements à vélo au sein de la ville.
IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX	- Favorisation de la circulation douce au sein d'El Hanchane;
IMPACTS URBANISTIQUES	- Renforcement de la trame urbaine communale.



SITUATION DU PROJET



PH . IMAGE GOOGLE



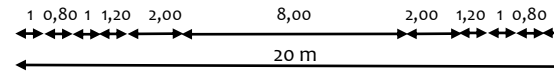
SITUATION DU PROJET

MODÈLES D'ORDONNANCEMENT D'UN TRONÇON DE LA VOIE N°07

EMPRISE DE 30 m



COUPE



MATÉRIAUX UTILISÉS



ENROBÉ BITUMINEUX



PAVÉS EN BÉTON



ENROBÉ ROUGE



BÉTON IMPRIMÉ

Piste cyclable de 1,20 m de large

Une bande dédiée au passage piéton avec un traitement particulier au sol

Dalle podotactile de 2,50 m de largeur avec des potelets de part et d'autre

Espace vert avec des plantes basses pour interdire le stationnement sur le passage piétonnier

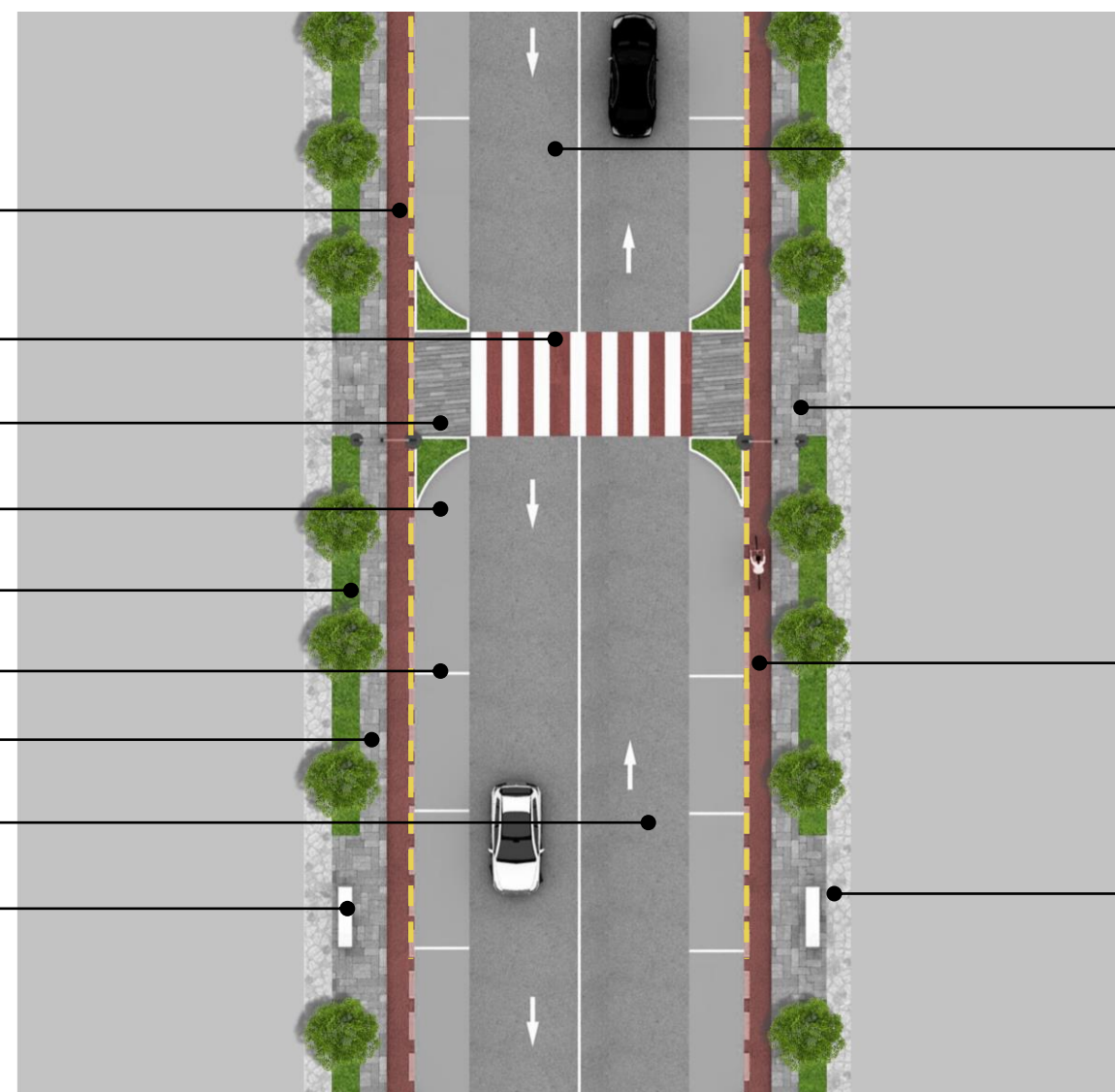
Arbres d'alignement placés le long de la voie

Stationnement sur voie sur une largeur de 2,00 m

Injection de lampadaire chaque 25 m

Une Chaussée à double sens de circulation large de 8,00 m

Injection de bancs et corbeilles à chaque 100 m



VUE EN PLAN

IMAGE D'AMBIANCE



VUE SUR L'AMÉNAGEMENT DE LA VOIE N°07

PROJET B3 : RÉAMÉNAGEMENT DES VOIES STRUCTURANTES AFIN D'EN FAIRE DE VÉRITABLES BOULEVARDS URBAINS

NOM DE L'ACTION	UNE CIRCULATION PLUS FLUIDE INTÉGRANT LA MOBILITÉ DOUCE
NUMÉRO DU PROJET	B3
OBJECTIFS	- Faciliter les déplacements au sein d'El Hanchane; - Favoriser la mobilité douce par des aménagements adaptés.
POPULATIONS CIBLÉES	Population d'El Hanchane
CONSISTANCE	<ul style="list-style-type: none"> - Ravalement des chaussées; - Construction de chaussée (le cas échéant); - Mise en place d'une nouvelle couche de roulement en enrobé bitumineux; - Revêtement des trottoirs et mise en place des éléments d'assainissement pluvial; - Intégration des éléments assurant l'accessibilité pour tous; - Changement des candélabres ou renforcement de l'éclairage public; - Mise en place de bancs ou d'assises sur arbres; - Mise en place d'arbres d'alignement; - Mise en place du mobilier urbain adapté; - Création de pistes cyclables.
SUPERFICIE	2 475,00 ml
COÛT PRÉVISIONNEL	21 583 766,70 dhs

MONTAGE FINANCIER (COÛTS EN DHS)

Élargissement de la chaussée	24 750,00 m ²	12 375 000,00 dhs
Revêtement des trottoirs y/c bordures et assainissement pluvial	24 750,00 m ²	7 425 000,00 dhs
Mise en place des dalles podotactiles et des bandes d'éveil de vigilance	2 475,00 ml	618 750,00 dhs
Mise en place de la signalisation verticale et horizontale	1485 ml	74 250,00 dhs
Mise en place des bancs et poubelles	25 unités	416 666,66 dhs
Mise en place des arbres d'alignement	247 unités	74 100,00 dhs
Renforcement de l'éclairage de sécurité	50 unités	600 000,00 dhs
TOTAL		21 583 766,70 dhs

MONTAGE INSTITUTIONNEL

Commune d'El Hanchane	(F/A)
DGCT	(F/A)
Province d'Essaouira	(F/A)

EVALUATION DES IMPACTS

IMPACTS SOCIO-ÉCONOMIQUES	<ul style="list-style-type: none"> - Réduction de la facture énergétique par l'encouragement de la mobilité douce; - Augmentation des revenus touristiques par l'amélioration de l'accessibilité; - Création d'emplois temporaires liés aux chantiers et à l'exécution des projets.
IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX	- Diminution des gaz à effets de serre par l'encouragement de la mobilité douce.
IMPACTS URBANISTIQUES	<ul style="list-style-type: none"> - Amélioration des conditions de circulation à l'intérieur d'El Hanchane; - Amélioration de la sécurité routière par la séparation des différents modes de déplacement.



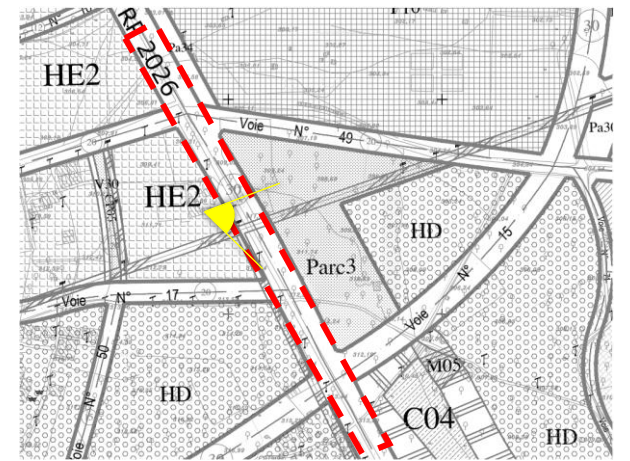
*A : INTERVENTION ADMINISTRATIVE
*T : INTERVENTION TECHNIQUE
*F : FINANCEMENT

SITUATION DU PROJET



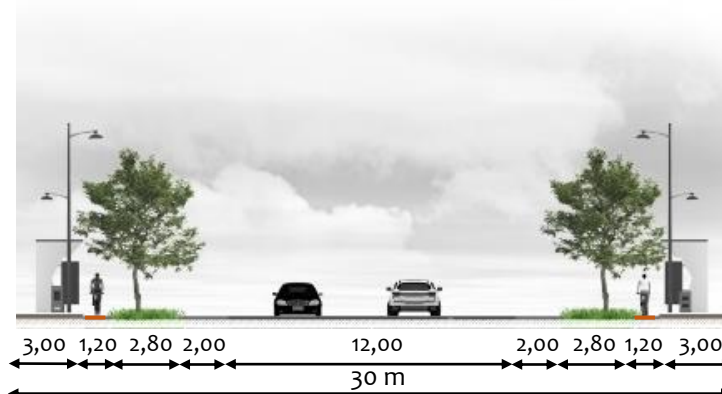
PH . IMAGE GOOGLE

MODÈLES D'ORDONNANCEMENT D'UN TRONÇON DE LA RP 2026



SITUATION DU PROJET

EMPRISE DE 30 m



COUPE

Injection de lampadaire chaque 25 m

Piste cyclable de 1,20 m de large

Arbres d'alignement placés le long de la voie

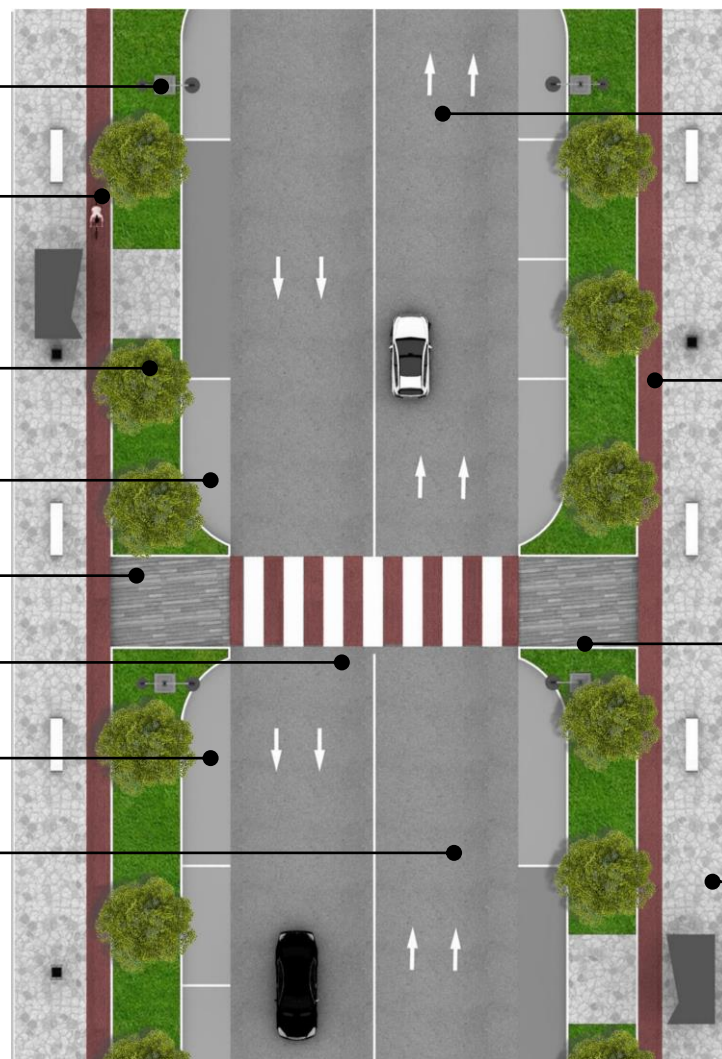
Espace vert avec des plantes basses pour interdire le stationnement sur le passage piétonnier

Dalle podotactile de 2,50 m de largeur avec des potelets de part et d'autre

Une bande dédiée au passage piéton avec un traitement particulier au sol

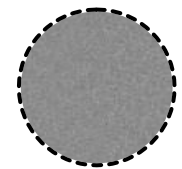
Stationnement sur voie sur une largeur de 2,00 m

Une Chaussée à double sens de circulation large de 12,00 m



VUE EN PLAN

MATÉRIAUX UTILISÉS



ENROBÉ BITUMINEUX



ENROBÉ ROUGE



PAVÉS EN BÉTON



BÉTON IMPRIMÉ

IMAGE D'AMBIANCE



VUE SUR L'AMÉNAGEMENT DE LA RP 2026

PROJET B4 : AMÉNAGEMENT DES CONTINUITÉS D'AXES STRUCTURANTS AFIN DE RENFORCER LES LIENS ENTRE LES DIFFÉRENTS TERRITOIRES

NOM DE L'ACTION	UNE CIRCULATION PLUS FLUIDE INTÉGRANT LA MOBILITÉ DOUCE
NUMÉRO DU PROJET	B4
OBJECTIFS	- Faciliter les déplacements au sein d'El Hanchane; - Favoriser la mobilité douce par des aménagements adaptés.
POPULATIONS CIBLÉES	Population d'El Hanchane
CONSISTANCE	- Ravalement des chaussées. - Mise en place d'une nouvelle couche de roulement en enrobé bitumineux. - Revêtement des trottoirs et mise en place des éléments d'assainissement pluvial. - Intégration des éléments assurant l'accessibilité pour tous. - Changement des candélabres ou renforcement de l'éclairage public.
SUPERFICIE	5 856,00 ml
COÛT PRÉVISIONNEL	45 670 680,00 dhs

MONTAGE FINANCIER (COÛTS EN DHS)

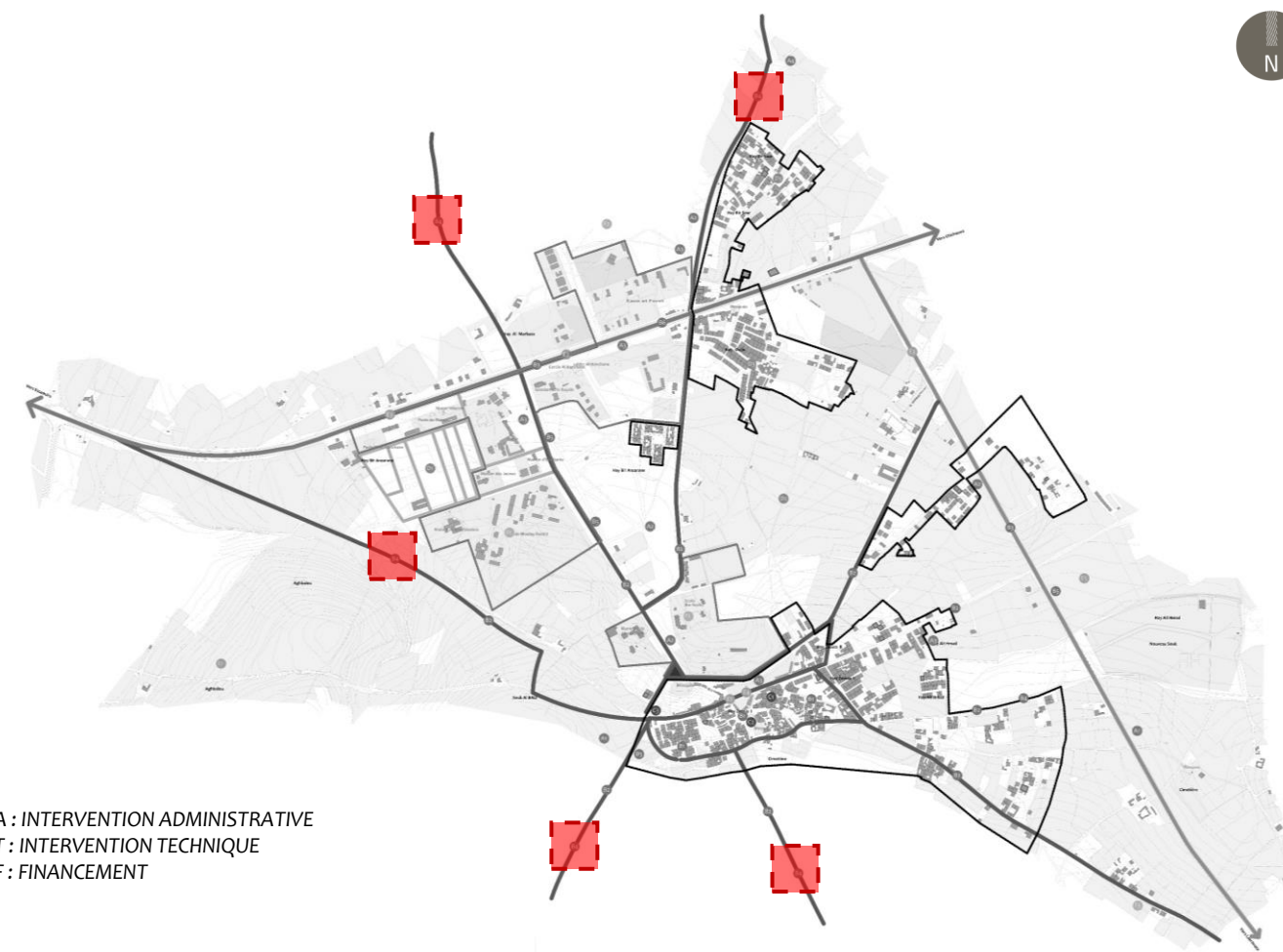
Elargissement de la chaussée	58 560,00 m ²	29 280 000,00 dhs
Revêtement des trottoirs y/c bordures et assainissement pluvial	29 280,00 m ²	8 784 000,00 dhs
Mise en place des dalles podotactiles et des bandes d'éveil de vigilance	5 856,00 ml	1 464 000,00 dhs
Mise en place de la signalisation verticale et horizontale	3 513,60 ml	175 680,00 dhs
Mise en place des arbres d'alignement	1 170 unités	351 000,00 dhs
Renforcement de l'éclairage de sécurité	468 unités	5 616 000,00 dhs
TOTAL		45 670 680,00 dhs

MONTAGE INSTITUTIONNEL

Commune d'El Hanchane	(F/A)
DGCT	(F/A)
Province d'Essaouira	(F/A)

EVALUATION DES IMPACTS

IMPACTS SOCIO-ÉCONOMIQUES	- Augmentation des revenus touristiques par l'amélioration de l'accessibilité; - Création d'emplois temporaires liés aux chantiers et à l'exécution des projets.
IMPACTS URBANISTIQUES	- Amélioration de l'accessibilité vers et à partir de El Hanchane; - Renforcement des liens entre El Hanchane et les territoires environnants.



SITUATION DU PROJET



PH . IMAGE GOOGLE

PROJET B5 : AMÉNAGEMENT DE PARKINGS AU NIVEAU DES ESPACES CONNAISSANT D'IMPORTANTES FLUX AUTOMOBILES

NOM DE L'ACTION	UNE CIRCULATION PLUS FLUIDE INTÉGRANT LA MOBILITÉ DOUCE
NUMÉRO DU PROJET	B5
OBJECTIFS	- Fluidifier les déplacements et le stationnement au sein d'El Hanchane;
POPULATIONS CIBLÉES	Population d'El Hanchane
CONSISTANCE	<ul style="list-style-type: none"> - Construction de chaussée en enrobé bitumineux; - Aménagement des trottoirs ; - Mise en place de candélabres; - Mise en place des éléments assurant la protection contre les incendies; - Mise en place des éléments assurant l'accessibilité pour tous; - Mise en place de la signalisation verticale et horizontale nécessaire; - Aménagement de quelques espaces végétalisés.
SUPERFICIE	16 517,00 m ²
COÛT PRÉVISIONNEL	8 516 527,50 dhs

MONTAGE FINANCIER (COÛTS EN DHS)

Revêtement de l'espace de stationnement	13 213,60 m ²	6 606 800,00 dhs
Revêtement des espaces de circulation piétonne	1 651,70 m ²	495 510,00 dhs
Mise en place de la végétation	1 651,70 m ²	412 925,00 dhs
Mise en place de la signalisation horizontale	825,85 ml	41 292,50 dhs
Renforcement de l'éclairage de sécurité	80 unités	960 000,00 dhs
TOTAL		8 516 527,50 dhs

MONTAGE INSTITUTIONNEL

Commune d'El Hanchane	(F/A)
-----------------------	-------

EVALUATION DES IMPACTS

IMPACTS SOCIO-ÉCONOMIQUES	<ul style="list-style-type: none"> - Réduction de la facture énergétique par l'encouragement de la mobilité douce; - Augmentation des revenus touristiques par l'amélioration de l'accessibilité; - Création d'emplois temporaires liés aux chantiers et à l'exécution des projets; - Création d'emplois pérennes de gardiennage.
IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX	<ul style="list-style-type: none"> - Diminution des gaz à effets de serre par l'encouragement de la mobilité douce.
IMPACTS URBANISTIQUES	<ul style="list-style-type: none"> - Amélioration des conditions de circulation à l'intérieur d'El Hanchane; - Augmentation de l'attractivité de la ville pour les visiteurs et les habitants.



*A : INTERVENTION ADMINISTRATIVE
 *T : INTERVENTION TECHNIQUE
 *F : FINANCEMENT

SITUATION DU PROJET



PH . IMAGE GOOGLE

PROJET B6 : MISE EN PLACE D'UN RÉSEAU DE BUS INTERURBAIN RELIANT LA COMMUNE À ESSAOUIRA

NOM DE L'ACTION	UNE CIRCULATION PLUS FLUIDE INTÉGRANT LA MOBILITÉ DOUCE
NUMÉRO DU PROJET	B6
OBJECTIFS	- Faciliter les déplacements entre El Hanchane et Essaouira.
POPULATIONS CIBLÉES	Population d'El Hanchane et d'Essaouira
CONSISTANCE	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place d'abris bus; - Intégration des éléments assurant l'accessibilité pour tous; - Création d'itinéraires précis d'acheminement et d'arrêt pour les bus; - Changement des candélabres ou renforcement de l'éclairage public;
COÛT PRÉVISIONNEL	613 500,00 dhs

MONTAGE FINANCIER (COÛTS EN DHS)

Mise en place d'abribus	6 unités	600 000,00 dhs
Mise en place de la signalisation horizontale	240,00 ml	12 000,00 dhs
Mise en place de la signalisation verticale	2 unités	1 500,00 dhs
TOTAL		613 500,00 dhs

MONTAGE INSTITUTIONNEL

Province d'Essaouira	(F/A)
Commune d'El Hanchane	(F/A)

EVALUATION DES IMPACTS

IMPACTS SOCIO-ÉCONOMIQUES	<ul style="list-style-type: none"> - Réduction de la facture énergétique par l'encouragement des transports en communs; - Augmentation des revenus touristiques par l'amélioration de l'accessibilité. - Création d'emplois pérennes pour les chauffeurs de bus entre autre; - Création d'emplois temporaires liés aux chantiers et à l'exécution des projets.
IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX	- Diminution des gaz à effets de serre par l'encouragement des transports en communs;
IMPACTS URBANISTIQUES	<ul style="list-style-type: none"> - Amélioration de l'accessibilité entre El Hanchane et Essaouira; - Augmentation de l'attractivité de la ville pour les visiteurs et les habitants; - Renforcement de la trame urbaine communale.



*A : INTERVENTION ADMINISTRATIVE
 *T : INTERVENTION TECHNIQUE
 *F : FINANCEMENT

SITUATION DU PROJET



PH . IMAGE GOOGLE

PROJET C1 : RÉHABILITATION DES BÂTIMENTS À VALEUR ARCHITECTURALE ET RECONVERSION DE CERTAINS D'ENTRE EUX EN ÉQUIPEMENTS

NOM DE L'ACTION	UN PATRIMOINE ARCHITECTURAL ET CULTUREL PROTÉGÉ MIS EN VALEUR
NUMÉRO DU PROJET	C1
OBJECTIFS	- Mise en valeur du patrimoine architectural local;
POPULATIONS CIBLÉES	Population d'El Hanchane et touristes
CONSISTANCE	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcement de la structure porteuse; - Réaménagement des espaces intérieurs; - Mise en place des installations et équipements techniques nécessaires; - Revêtement des sols intérieurs; - Revêtement des murs intérieurs; - Ravalement des façades extérieures; - Mise en place de la menuiserie nécessaire.

MONTAGE INSTITUTIONNEL

Commune d'El Hanchane	(F/A)
Province d'Essaouira	(F/A)
ANRUR	(F/A/T)
Direction provinciale de la culture	(F/A)

EVALUATION DES IMPACTS

IMPACTS SOCIO-ÉCONOMIQUES	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en valeur du patrimoine architectural local; - Augmentation des revenus touristiques par l'amélioration l'offre touristique locale; - Création d'emplois temporaires liés aux chantiers et à l'exécution des projets.
IMPACTS URBANISTIQUES	- Augmentation de l'attractivité de la ville pour les touristes et les habitants;



SITUATION DU PROJET



PH . IMAGE GOOGLE

PROJET C2 : RESTAURATION DE LA ZAOUIA ET MISE EN PLACE D'UN PANNEAU SIGNALÉTIQUE INFORMATIF

NOM DE L'ACTION	UN PATRIMOINE ARCHITECTURAL ET CULTUREL PROTÉGÉ MIS EN VALEUR
NUMÉRO DU PROJET	C2
OBJECTIFS	- Mise en valeur du patrimoine spirituel local;
POPULATIONS CIBLÉES	Population d'El Hanchane et touristes;
CONSISTANCE	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place de la signalétique nécessaire; - Renforcement de la structure porteuse; - Réaménagement des espaces intérieurs; - Mise en place des installations et équipements techniques nécessaires; - Revêtement des sols intérieurs; - Revêtement des murs intérieurs; - Ravalement des façades extérieures; - Mise en place de la menuiserie nécessaire.
SUPERFICIE	1 361,00 m ²
COÛT PRÉVISIONNEL	192 750,00 dhs

MONTAGE FINANCIER (COÛTS EN DHS)

Reconstruction du mur de clôture	112 ml	112 000,00 dhs
Réaménagement des allées	45 ml	24 750,00 dhs
Mise en place de l'éclairage d'ambiance	12 unités	36 000,00 dhs
Mise en place d'un panneau signalétique	1 unité	20 000,00 dhs
TOTAL		192 750,00 dhs

MONTAGE INSTITUTIONNEL

Commune d'El Hanchane	(F/A)
Province d'Essaouira	(F/A)
ANRUR	(F/A/T)
Direction provinciale de la culture	(F/A)

EVALUATION DES IMPACTS

IMPACTS SOCIO-ÉCONOMIQUES	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en valeur du patrimoine spirituel local; - Augmentation des revenus touristiques par l'amélioration l'offre touristique locale; - Création d'emplois temporaires liés aux chantiers et à l'exécution des projets.
IMPACTS URBANISTIQUES	- Augmentation de l'attractivité de la ville pour les touristes et les habitants;



SITUATION DU PROJET



PH . IMAGE GOOGLE

PROJET C3 : MISE EN PLACE D'UN MUSÉE ETHNOGRAPHIQUE METTANT EN AVANT LES TRADITIONS ET COUTUMES LOCALES

NOM DE L'ACTION	UN PATRIMOINE ARCHITECTURAL ET CULTUREL PROTÉGÉ MIS EN VALEUR
NUMÉRO DU PROJET	C3
OBJECTIFS	- Diversification de l'offre touristique locale;
POPULATIONS CIBLÉES	Population d'El Hanchane et touristes;
CONSISTANCE	<ul style="list-style-type: none"> - Création d'une unité d'accueil; - Création d'une unité de présentation; - Aménagement d'une salle polyvalente; - Mise en place de la signalétique nécessaire; - Aménagement des espaces intérieurs; - Mise en place des installations et équipements techniques nécessaires; - Revêtement des sols intérieurs; - Revêtement des murs intérieurs; - Traitement des façades; - Mise en place de la menuiserie nécessaire; - Création d'aménagements paysagers.
SUPERFICIE	3 000,00 m ²
COÛT PRÉVISIONNEL	5 400 000,00 dhs

MONTAGE FINANCIER (COÛTS EN DHS)

Constructions	1 000,00 m ²	4 500 000,00 dhs
Aménagements extérieurs	2 000,00 m ²	900 000,00 dhs
TOTAL		5 400 000,00 dhs

MONTAGE INSTITUTIONNEL

Région de Marrakech Safi	(F/A)
Commune d'El Hanchane	(F/A)
Direction provinciale de la culture	(F/A/T)

EVALUATION DES IMPACTS

IMPACTS SOCIO-ÉCONOMIQUES	<ul style="list-style-type: none"> - Création d'emplois pérennes liés à la gestion et au maintien du musée; - Création d'emplois temporaires liés aux chantiers et à l'exécution des projets; - Mise en valeur du patrimoine ethnographique local; - Augmentation des revenus touristiques par l'amélioration l'offre touristique locale.
IMPACTS URBANISTIQUES	- Augmentation de l'attractivité de la ville pour les touristes et les habitants;



SITUATION DU PROJET



PH . IMAGE GOOGLE

PROJET D1 : ACCÉLÉRATION DES CONSTRUCTIONS AU NIVEAU DU LOTISSEMENT EL OMRANE

NOM DE L'ACTION	UNE OFFRE EN HABITAT RÉPONDANT AUX BESOINS DE LA POPULATION ET AUX PRINCIPES DE DURABILITÉ
NUMÉRO DU PROJET	D1
OBJECTIFS	- Diversification de l'offre résidentielle locale;
POPULATIONS CIBLÉES	Population d'El Hanchane;
CONSISTANCE	<ul style="list-style-type: none"> - Ouverture d'axes structurants et de voies d'aménagement; - Aménagement de giratoires dans les carrefours importants; - Aménagement des espaces minéraux et des espaces verts; - Construction d'habitat individuel ou petit collectif en R+2; - Aménagement d'un marché de proximité; - Aménagement d'un équipement scolaire; - Aménagement d'un équipement médical de proximité; - Aménagement de RDC commerciaux pour les bâtiments donnant sur des vois ayant une emprise supérieure ou égale à 12m

MONTAGE INSTITUTIONNEL

El Omrane	(F/A/T)
Commune d'El Hanchane	(F/A)
Direction provinciale de l'Habitat	(F/A/T)

EVALUATION DES IMPACTS

IMPACTS SOCIO-ÉCONOMIQUES	<ul style="list-style-type: none"> - Création d'emplois pérennes liés à l'activité commerciale projetée au sein du quartier; - Création d'emplois temporaires liés aux chantiers et à l'exécution des projets.
IMPACTS URBANISTIQUES	<ul style="list-style-type: none"> - Diversification de l'offre résidentielle locale; - Renforcement de la trame urbaine communale.



*A : INTERVENTION ADMINISTRATIVE
 *T : INTERVENTION TECHNIQUE
 *F : FINANCEMENT

SITUATION DU PROJET



PH . IMAGE GOOGLE

PROJET D2 : CRÉATION D'UN NOUVEAU QUARTIER VERT QUI SERVIRA DE MODÈLE PILOTE

NOM DE L'ACTION	UNE OFFRE EN HABITAT RÉPONDANT AUX BESOINS DE LA POPULATION ET AUX PRINCIPES DE DURABILITÉ
NUMÉRO DU PROJET	D2
OBJECTIFS	- Diversification de l'offre résidentielle locale;
POPULATIONS CIBLÉES	Population d'El Hanchane;
CONSISTANCE	<ul style="list-style-type: none"> - Aménagements d'espaces verts d'envergure; - Ouverture d'axes structurants et de voies d'aménagement; - Prévision d'aménagements paysagers le long des voies de desserte; - Projection de voies cyclables; - Aménagement de giratoires dans les carrefours importants; - Aménagement des espaces minéraux; - Aménagement de places publiques; - Aménagement de RDC commerciaux pour les bâtiments donnant sur des voies ayant une emprise supérieure ou égale à 12m - Aménagement Création d'espaces de restauration; - Aménagement d'un marché de proximité; - Aménagement d'un équipement scolaire; - Construction d'habitat individuel ou petit collectif en R+2; - Construction d'un hôtel; - Construction d'équipements d'animation; - Construction d'un Mall commercial; - Construction d'un centre de bien-être; - Aménagement d'équipements sportifs; - Construction de bâtiments de services;
SUPERFICIE	98 283 m ²
COÛT PRÉVISIONNEL	247 634 527,50 dhs

MONTAGE FINANCIER (COÛTS EN DHS)

Constructions à usage résidentiel	53 469,80 m ²	213 879 200,00 dhs
Mise en place de voies de circulation	24 470,75 m ²	7 371 225,00 dhs
Aménagement d'espaces verts	14 742,45 m ²	6 634 102,50 dhs
Mise en place d'une maison de quartier	2 000,00 m ²	4 000 000,00 dhs
Mise en place d'une mosquée de vendredi	1 500,00 m ²	6 750 000,00 dhs
Mise en place d'un centre commercial	2 000,00 m ²	9 000 000,00 dhs
TOTAL		247 634 527,50 dhs

MONTAGE INSTITUTIONNEL

Société d'aménagement du quartier vert d'El Hanchane (à créer)	(F/A/T)
Commune d'El Hanchane	(F/A)
Région de Marrakech Safi	(F/A)
CDG Développement	(F/A)
Bailleurs de fonds internationaux	(F)

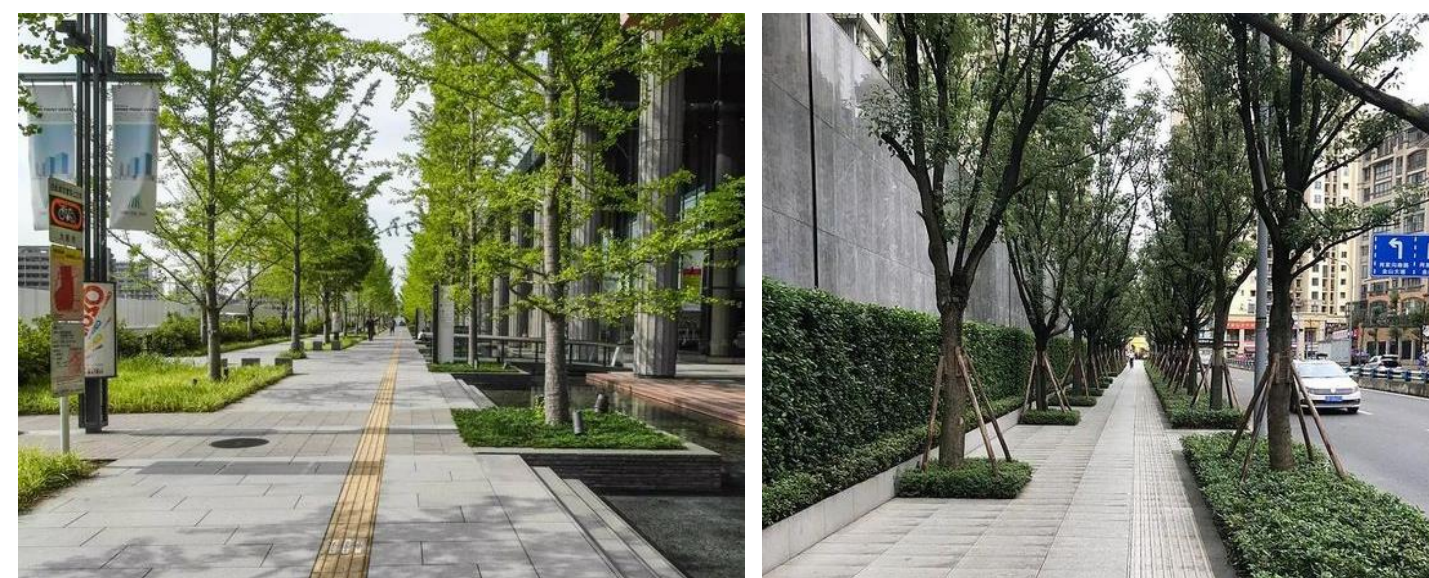
EVALUATION DES IMPACTS

IMPACTS SOCIO-ÉCONOMIQUES	<ul style="list-style-type: none"> - Amélioration de la qualité de vie des habitants du quartier et de la ville; - Réduction de la facture énergétique par l'encouragement de la mobilité douce; - Création d'emplois pérennes liés à l'activité commerciale projetée au sein du quartier; - Création d'emplois temporaires liés aux chantiers et à l'exécution des projets.
IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX	- Diminution des gaz à effets de serre par l'encouragement de la mobilité douce.
IMPACTS URBANISTIQUES	<ul style="list-style-type: none"> - Diversification de l'offre résidentielle locale; - Renforcement de la trame urbaine communale; - Amélioration de la sécurité routière par la séparation des différents modes de déplacement.



*A : INTERVENTION ADMINISTRATIVE
*T : INTERVENTION TECHNIQUE
*F : FINANCEMENT

SITUATION DU PROJET



PH. IMAGE GOOGLE

PROJET D3 : RESTRUCTURATION DES QUARTIERS EXISTANTS NÉCESSITANT UNE AMÉLIORATION DE L'OFFRE EN INFRASTRUCTURES ET ÉQUIPEMENTS

NOM DE L'ACTION	UNE OFFRE EN HABITAT RÉPONDANT AUX BESOINS DE LA POPULATION ET AUX PRINCIPES DE DURABILITÉ
NUMÉRO DU PROJET	D3
OBJECTIFS	- Amélioration de l'offre en infrastructures et en équipements au sein des quartiers existants;
POPULATIONS CIBLÉES	Population d'El Hanchane;
CONSISTANCE	<ul style="list-style-type: none"> - Aménagements d'espaces verts et de parcs urbains; - Prévision d'aménagements paysagers le long des voies de desserte; - Projection de voies cyclables; - Aménagement de giratoires dans les carrefours importants; - Aménagement de places publiques; - Aménagement de marchés de proximités; - Projection d'une panoplie d'équipements de base; - Aménagement d'équipements sportifs; - Construction de bâtiments de services;

MONTAGE INSTITUTIONNEL	
Commune d'El Hanchane	(F/A)
El Omrane	(F/A/T)
Direction provinciale de l'Habitat	(F/A/T)

EVALUATION DES IMPACTS

IMPACTS SOCIO-ÉCONOMIQUES	<ul style="list-style-type: none"> - Amélioration de la qualité de vie des habitants des quartier à restructurer; - Réduction de la facture énergétique par l'encouragement de la mobilité douce; - Création d'emplois pérennes liés à l'activité commerciale projetée au sein du quartier; - Création d'emplois temporaires liés aux chantiers et à l'exécution des projets.
IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX	<ul style="list-style-type: none"> - Diminution des gaz à effets de serre par l'encouragement de la mobilité douce.
IMPACTS URBANISTIQUES	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcement de la trame urbaine communale; - Amélioration de la sécurité routière par la séparation des différents modes de déplacement.



SITUATION DU PROJET



PH . IMAGE GOOGLE

PROJET E1 : PRÉSERVATION DE L'AGRICULTURE PÉRIURBAINE ET ENCOURAGEMENT DES CULTURES ARBORICOLES

NOM DE L'ACTION	UNE ÉCONOMIE VERTE, DIVERSIFIÉE ET CIRCULAIRE
NUMÉRO DU PROJET	E1
OBJECTIFS	- La préservation de l'agriculture périurbaine; - Le renforcement de la filière arboricole au niveau d'El Hanchane.
POPULATIONS CIBLÉES	Agriculteurs locaux et population d'El Hanchane;
CONSISTANCE	- Mise en place d'un système de goutte-à-goutte. - Création d'une pépinière de production des arbres fruitiers et d'autres espèces (PAM, plants d'ornement...) - Formation des agriculteurs à une agriculture durable s'appuyant sur des intrants respectueux de l'environnement. - Création d'une coopérative de producteurs agricoles qui procéderont au conditionnement et commercialisation des produits sur le marché d'El Hanchane et ses environs.
COÛT PRÉVISIONNEL	150 000,00 dhs

MONTAGE FINANCIER (COÛTS EN DHS)

Distribution des plants d'oliviers	200 unités	60 000,00 dhs
Distribution des plants de caroubiers	300 unités	90 000,00 dhs
TOTAL		150 000,00 dhs

MONTAGE INSTITUTIONNEL

DPA	(F/A/T)
Commune d'El Hanchane	(F/A)

EVALUATION DES IMPACTS

IMPACTS SOCIO-ÉCONOMIQUES	- Amélioration du niveau de vie des producteurs en les encourageant à investir dans un secteur à forts rendements. - Création d'emplois saisonniers pour la mains d'œuvre locale.
IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX	- Préservation des sols et des eaux souterraines par un usage abusif et non maîtrisé des phytosanitaires, pesticides et insecticides. - Participation à la protection des sols contre les risques d'érosion et de désertification par la mise en place de végétaux à racines profondes.
IMPACTS URBANISTIQUES	- Création d'écrans végétaux protégeant les propriétés. - Amélioration de la qualité du paysage naturel d'El Hanchane par la mise en place d'arbres fruitiers.



SITUATION DU PROJET



PH . IMAGE GOOGLE

PROJET E2 : RÉAMÉNAGEMENT DES AXES COMMERCIAUX ET HOMOGENÉISATION DU TRAITEMENT DES RDC COMMERCIAUX (EXEMPLE DE HAY AL GARAGE)

NOM DE L'ACTION	UNE ÉCONOMIE VERTE, DIVERSIFIÉE ET CIRCULAIRE
NUMÉRO DU PROJET	E2
OBJECTIFS	- Amélioration et homogénéisation de l'aspect générale des axes commerciaux d'El Hanchane;
POPULATIONS CIBLÉES	Population d'El Hanchane;
CONSISTANCE	<ul style="list-style-type: none"> - Nettoyage, réparation et préparation des façades; - Changement ou renouvellement du revêtement mural; - Changement ou renouvellement de la menuiserie et de la ferronnerie; - Mise en place ou changement des auvents; - Mise en place ou changement des enseignements; - Mise en place de nouveaux éléments décoratifs; - Aménagement des bandes de circulation piétonnes.
COÛT PRÉVISIONNEL	1 050 000,00 dhs

MONTAGE FINANCIER (COÛTS EN DHS)

Mise en place d'enseignes homogènes	70 unités	105 000,00 dhs
Mise en place d'auvents homogènes	70 unités	210 000,00 dhs
Homogénéisation des peintures des façades	700 m ²	35 000,00 dhs
Homogénéisation des ouvertures des boutiques	70 unités	700 000,00 dhs
TOTAL		1 050 000,00 dhs

MONTAGE INSTITUTIONNEL

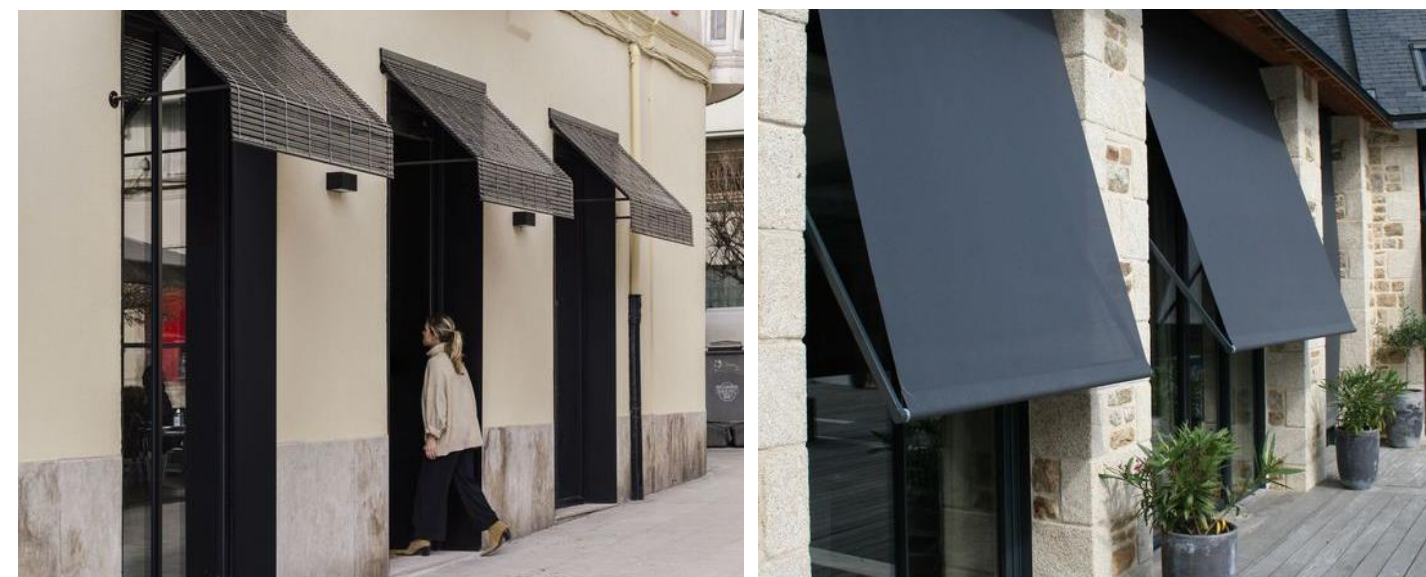
Commune d'El Hanchane	(F/A)
El Omrane	(F/A)
DGCT	(F/A)

EVALUATION DES IMPACTS

IMPACTS SOCIO-ÉCONOMIQUES	<ul style="list-style-type: none"> - Amélioration de la qualité de vie des habitants des quartiers concernés; - Création d'emplois pérennes liés à l'activité commerciale projetée le long des axes; - Création d'emplois temporaires liés aux chantiers et à l'exécution des projets.
IMPACTS URBANISTIQUES	- Augmentation de l'attractivité de la ville pour les touristes et les habitants.



SITUATION DU PROJET

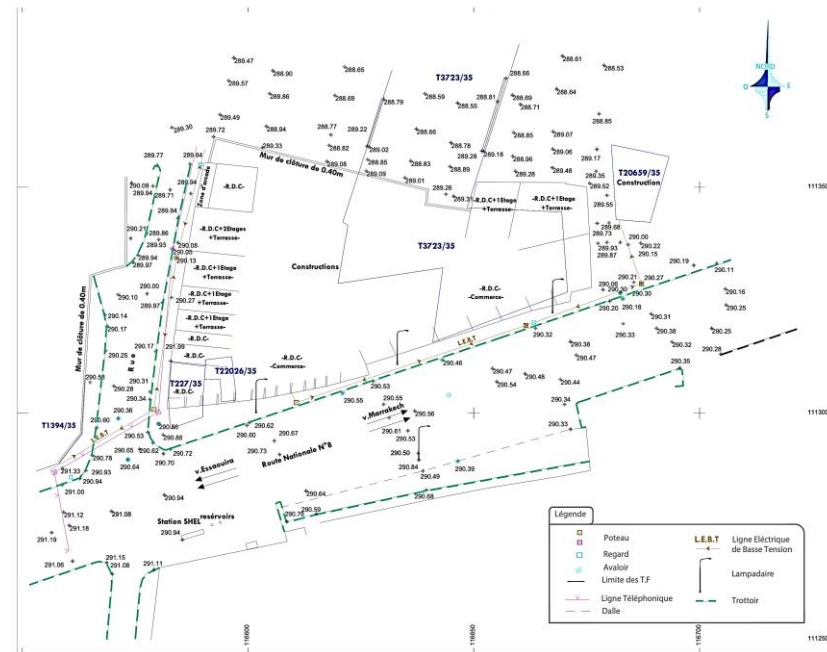


PH . IMAGE GOOGLE

ORDONNANCEMENT D'UN TRONÇON DE LA RN8 / HAY AL GARAGE



ÉTAT DES LIEUX (PLAN COTÉ)



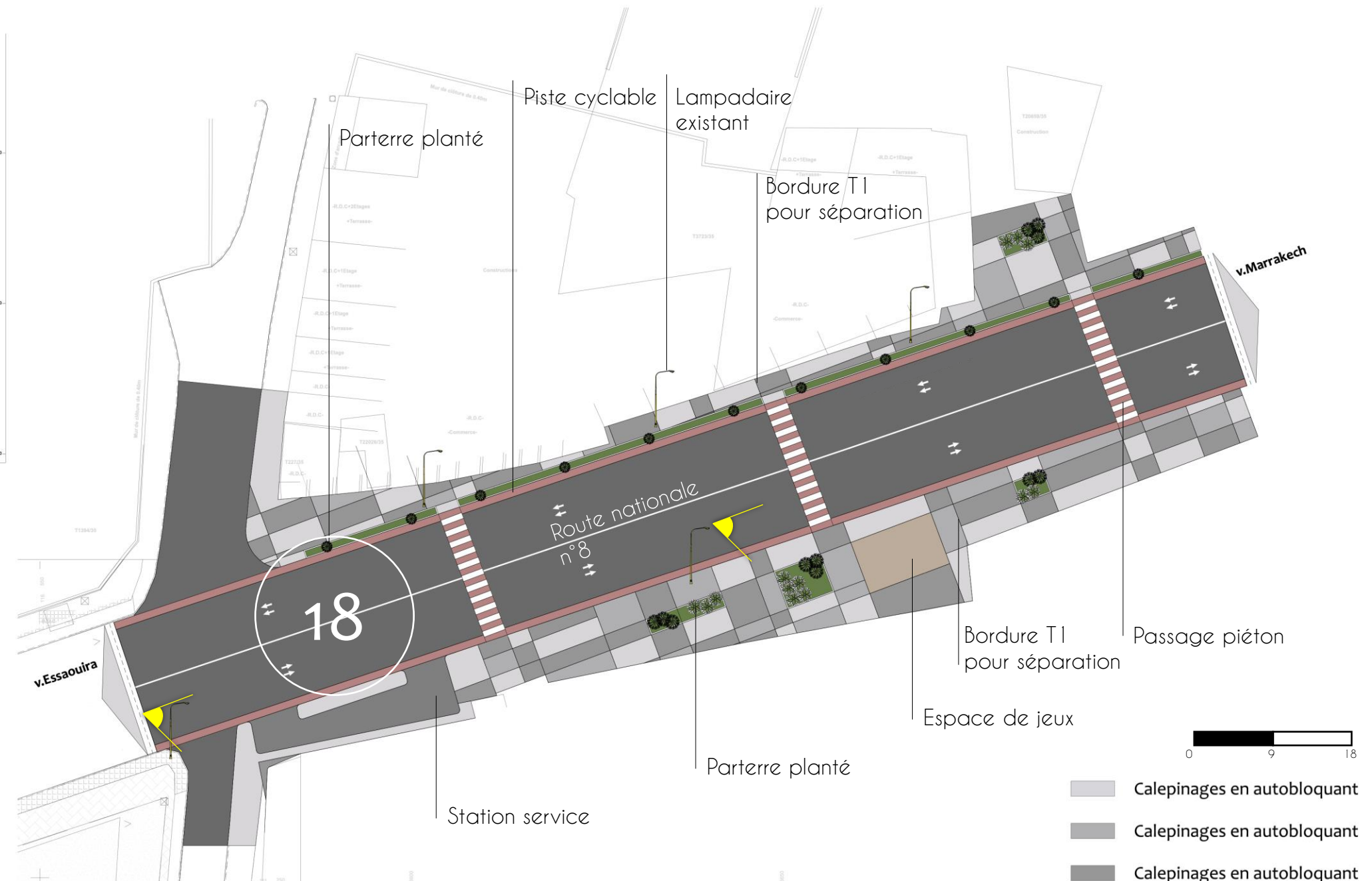
PARTI D'AMÉNAGEMENT

L'aménagement proposé pour le tronçon de voie traversant Hay Al Garage a pour objectif d'améliorer la sécurité et le confort de tous les usagers de la RN8. Nous avons de ce fait opté pour un revêtement au sol résistant et sans ressauts.

Des bandes cyclables ont été proposées afin d'encourager la mobilité douce et sécuriser ses usagers.

Des bandes végétales ont été proposées afin d'améliorer les ambiances paysagères de l'axe et les percées visuelles.

Des aménagements ponctuelles ont été projetés le long de l'axe afin de favoriser le rassemblement et de créer des pauses le long de l'axe pour les piétons.










VUE EN PLAN

POINT DE VUE




- Calepinages en autobloquant
- Calepinages en autobloquant
- Calepinages en autobloquant
- Bitume
- Parterre planté
- Piste cyclable
- Passage piéton

PALETTE VÉGÉTALE ET MATÉRIAUX DE REVÊTEMENT

1. PALETTE VÉGÉTALE PRÉCONISÉE

 <p>Ficus macrophylla <i>Famille : Moraceae</i> <i>Catégorie : arbre</i> <i>Feuillage : persistant</i> <i>Floraison : insignifiante</i> <i>Hauteur : 15 à 20m</i> <i>Multiplication : par bouturage</i> <i>Sol : Tout type de sol</i> <i>Emplacement : soleil</i></p>	 <p>Rosmarinus officinalis <i>Famille : Labieae</i> <i>Catégorie : arbuste</i> <i>Feuillage : persistant</i> <i>Floraison : hiver et été à automne</i> <i>Couleur : bleu-violet</i> <i>Hauteur : 1m</i> <i>Plantation : printemps</i> <i>Multiplication : bouturage automne ou printemps</i> <i>Sol : tous</i> <i>Emplacement : soleil, mi-ombre.</i></p>	 <p>Agave americana <i>Famille : Agavaceae</i> <i>Catégorie : vivace succulente</i> <i>Feuillage : persistant</i> <i>Couleur : jaune-verdâtre</i> <i>Croissance : lente</i> <i>Hauteur : 1.5m.</i> <i>Plantation : printemps.</i> <i>Multiplication : séparation des rejets</i> <i>Sol : drainé, sinon normal, même sableux, sec en hiver.</i> <i>Emplacement : soleil.</i></p>
 <p>Plumbago capensis <i>Famille : Plumbaginaceae</i> <i>Catégorie : arbrisseau</i> <i>Feuillage : semi-persistant</i> <i>Floraison : été à automne à début hiver</i> <i>Couleur : bleu</i> <i>Hauteur : 0.9-1.2 m</i> <i>Plantation : printemps</i> <i>Multiplication : bouture en été à l'étouffée, division des rejets</i> <i>Sol : normal, non humide et même plutôt sec en hiver</i> <i>Emplacement : soleil.</i></p>	 <p>Nerium oleander <i>Famille : Apocynaceae</i> <i>Catégorie : arbuste</i> <i>Feuillage : persistant</i> <i>Floraison : été à automne, parfum pour certaines variétés</i> <i>Couleur : rose, également variétés rouge, blanc, violet</i> <i>Hauteur : 2m</i> <i>Plantation : printemps</i> <i>Multiplication : bouturage au printemps ou été</i> <i>Sol : rien à signaler, pas trop sec au printemps et en été.</i> <i>Emplacement : soleil.</i></p>	 <p>Cordylina australis <i>Famille : Agavaceae</i> <i>Feuillage : persistant</i> <i>Floraison : été, parfumée</i> <i>Multiplication : semis de graines fraîches à chaud ou par bouturage de tige.</i> <i>Sol : drainé, acide, neutre ou alcalin</i> <i>Emplacement : soleil, mi-ombre</i></p>
		 <p>Aptenia cordifolia <i>Famille : Aizoacées</i> <i>Catégorie : plante succulente vivace</i> <i>Port : rampant</i> <i>Feuillage : persistant</i> <i>Couleur : rose, rouge, violacée ou blanche.</i> <i>Floraison : Juin à Octobre</i> <i>Croissance : rapide</i> <i>Hauteur : 0 à 0,3 m</i> <i>Multiplication : division des rejets, bouturage, semis</i> <i>Plantation : toute l'année mais une préférence pour le printemps</i> <i>Sol : très bien drainé</i> <i>Emplacement : soleil, mi-ombre</i> <i>Utilisation : rocaille, couvre-sol, muret, talus</i></p>

2. FICHES TECHNIQUES DES MATÉRIAUX

 <p>BÉTON COLORÉ DANS LA MASSE Un béton teinté dans la masse est un béton auquel des pigments de couleurs ont été ajoutés afin d'obtenir différentes teintes. Durabilité Bonne si bien posé. Mise en œuvre Main d'œuvre relativement intensive. Faciles à démonter et à replacer. Coûts Moyennement élevés. Aspect Bon si bien exécuté. Couleurs l'ajout de pigments ou de granulats adaptés permet de nombreuses colorations (rouge, beige, bleu ...). Aspects - Le choix de la granulométrie varie suivant le trafic et la destination de l'enrobé. - Possibilité d'impression de trames.</p>	 <p>ENROBÉ BITUMINEUX L'enrobé est un mélange de gravillons et de liant bitumineux malaxés à chaud ou à froid. Il présente une surface très lisse et très résistante, qui convient bien à tous les usages. Durabilité Généralement 15 ans. Mise en œuvre Facile. Coûts Investissement important. Aspect Coloré, translucide ou grenailé. Couleurs Variables selon le pigment ajouté. Aspects environnementaux Réutilisables et recyclables.</p>	 <p>PAVÉS AUTOBLOQUANTS DE BÉTON Il s'agit des pavés qui sont conçus pour s'emboîter les uns aux autres et qui peuvent être de diverses formes plus ou moins complexes Durabilité Bonne si bien posé. Mise en œuvre Main d'œuvre relativement intensive. Faciles à démonter et à replacer. Coûts Moyennement élevés. Aspect Bon si bien exécuté. Couleurs Variables selon le pigment ajouté. Le gris et le rouge sont les plus fréquents. Aspects environnementaux Durables, réutilisables et recyclables.</p>
--	--	--

IMAGES D'AMBIANCE



VUE SUR LA STATION SERVICE



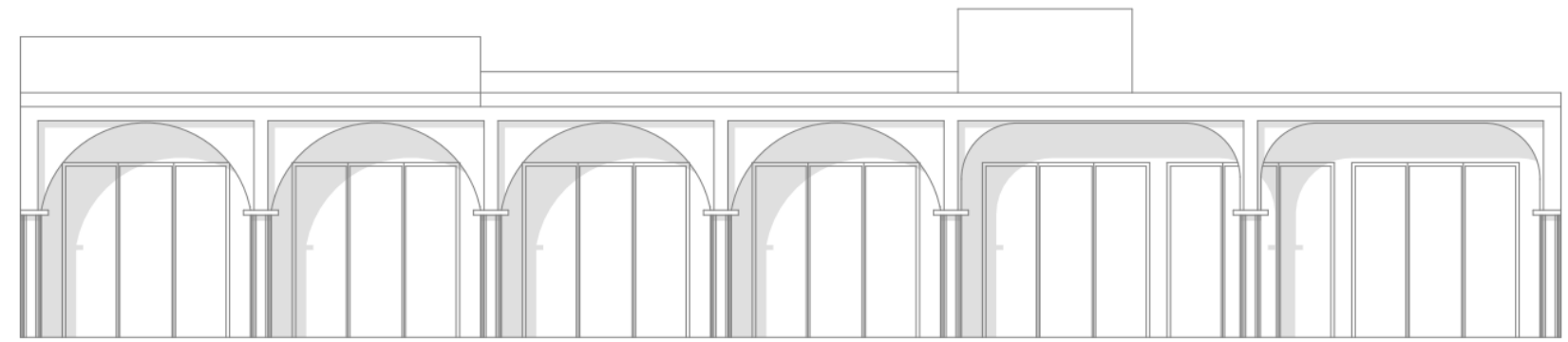
VUE SUR L'ESPACE DE JEUX

PROPOSITION DE RAVALEMENT DES FAÇADES DE LA ZONE HE2 (VARIANTE 1)

Le relevé établi au sein de Hay Al Garage nous a servi de base d'intervention. Notre proposition a pour but essentiel de trouver des alternative aux façades actuelles composées de suites d'arcs et d'un ensemble de devantures commerciales aux styles, couleurs et matériaux différents. Il s'agit également de proposer des corps de façades répondant aux prévisions du plan d'aménagement en vigueur qui projette de l'habitat individuel en R+2 sur la zone. Les jeux de volumes, le changement de matériaux et de couleurs adoptés permettent de donner du caractère aux développés de façades.



Etat des lieux



Relevé de l'existant

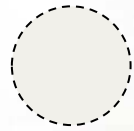


Proposition

PRINCIPES DE COMPOSITION GLOBALE



PAREMENT EN
PIERRE



BLANC
RAL 9016



GRIS
RAL 7036

La travée est marquée par des fenêtres en arc plein cintre encadrées de parements en pierre. La ferronnerie vient enrichir ces dernières en leur offrant un aspect traditionnel



Les ouvertures sont de formes rectangulaires simples assurant un bon éclairage pour les espaces intérieurs

le passage sous galerie permet l'accès vers un ensemble de commerces aux devantures sobres et uniformes devancés d'un développé d'arcatures réhaussées d'un parement en pierre.

IMAGE D'AMBIANCE

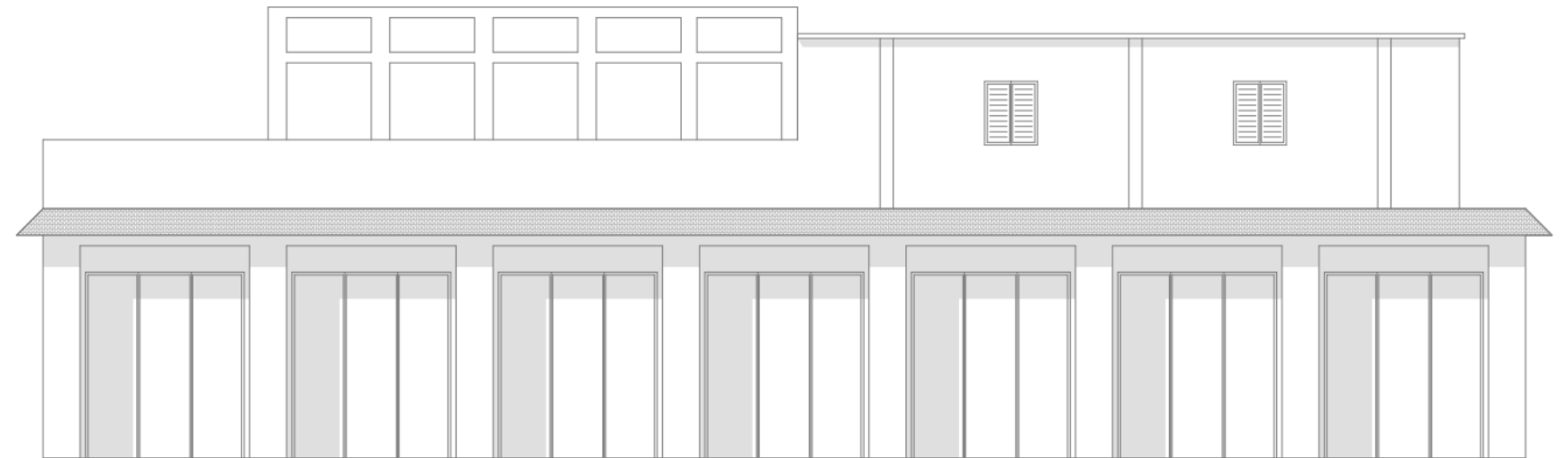


PROPOSITION DE RAVALEMENT DES FAÇADES DE LA ZONE HE2 (VARIANTE 2)

Le relevé établi au sein de Hay Al Garage nous a servi de base d'intervention. Notre proposition a pour but essentiel de trouver des alternative aux façades actuelles composées de suites d'arcs et d'un ensemble de devantures commerciales aux styles, couleurs et matériaux différents. Il s'agit également de proposer des corps de façades répondant aux prévisions du plan d'aménagement en vigueur qui projette de l'habitat individuel en R+2 sur la zone. Les jeux de volumes, le changement de matériaux et de couleurs adoptés permettent du donner du caractère aux développés de façades.



Etat des lieux



Relevé de l'existant

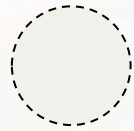


Proposition

PRINCIPES DE COMPOSITION GLOBALE



PAREMENT EN
PIERRE



BLANC
RAL 9016



GRIS
RAL 7036

La travée droite se distingue par des ouvertures rectangulaires larges et simples ainsi que par son encadrement en pierres qui permet de la démarquer du reste des travées. La ferronnerie vient enrichir ces dernières en leur offrant un aspect traditionnel

Le jeu de volumes et de couleurs qui marque les travées droite et gauche réhausse l'aspect général de la façade et balance la simplicité de la travée centrale

le passage sous galerie permet l'accès vers un ensemble de commerces aux devantures sobres et uniformes devancés d'un développé d'arcatures rehaussées d'un parement en pierre

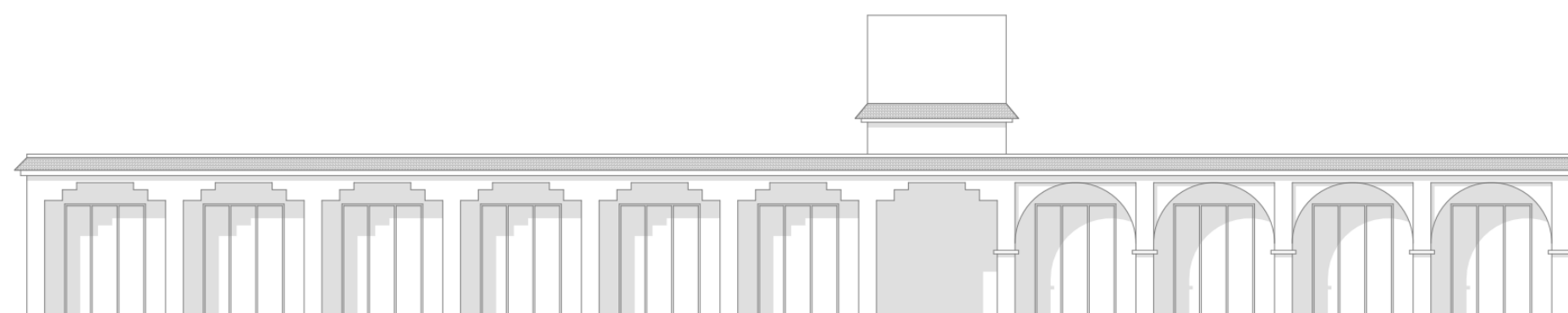


IMAGE D'AMBIANCE



MODÈLE D'INTERVENTION SUR UN TISSU EXISTANT (VARIANTE 3)

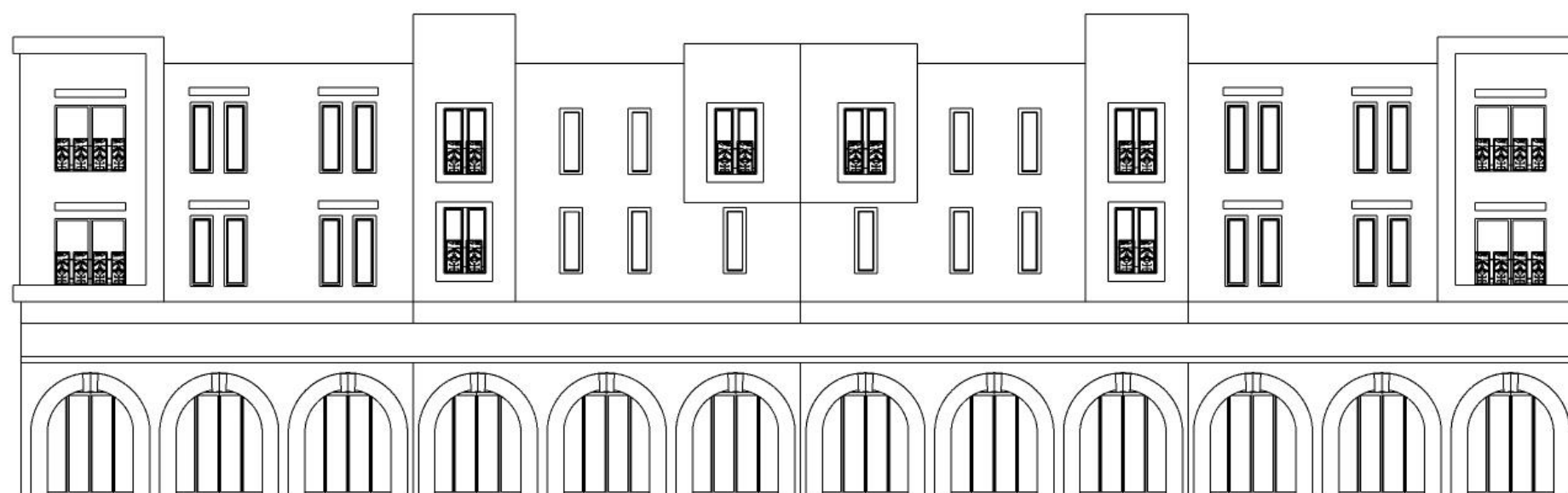
Le relevé établi au sein de Hay Al Garage nous a servi de base d'intervention. Notre proposition a pour but essentiel de trouver des alternatives aux façades actuelles composées de suites d'arcs et d'un ensemble de devantures commerciales aux styles, couleurs et matériaux différents. Il s'agit également de proposer des corps de façades répondant aux prévisions du plan d'aménagement en vigueur qui projette de l'habitat individuel en R+2 sur la zone. Les jeux de volumes, le changement de matériaux et de couleurs adoptés permettent de donner du caractère aux développés de façades.



Relevé de l'existant



Etat des lieux

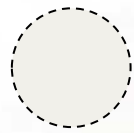


Proposition

PRINCIPES DE COMPOSITION GLOBALE



PAREMENT EN
PIERRE



BLANC
RAL 9016



GRIS
RAL 7036

Les encadrements en pierre définissent les deux extrémités du pan de façades et unifient l'ensemble

La travée droite se distingue par ses ouvertures rectangulaires larges et simples ainsi que son encadrement en pierres qui permet de la démarquer du reste des travées. La ferronnerie vient enrichir ces dernières en leur offrant un aspect traditionnel

Le couronnement en tuiles vertes crée une dissociation claire entre le rez de chaussée à fonction commerciale et les étages à fonction résidentielle

le passage sous galerie permet l'accès vers un ensemble de commerces aux devantures sobres et uniformes développés d'un développé d'arcatures rehaussées d'un parement en pierre.



IMAGE D'AMBIANCE



PROJET E3 : MISE EN PLACE DE PANNEAUX SIGNALÉTIQUES AFIN DE GUIDER LES VISITEURS ET DE METTRE EN AVANT LES ATOUTS TOURISTIQUES DE LA COMMUNE

NOM DE L'ACTION	UNE ÉCONOMIE VERTE, DIVERSIFIÉE ET CIRCULAIRE
NUMÉRO DU PROJET	E3
OBJECTIFS	- Amélioration de l'offre touristique de la commune d'El Hanchane;
POPULATIONS CIBLÉES	Touristes et population d'El Hanchane;
CONSISTANCE	- Mise en place de panneaux signalétiques divers pour les monuments, les places et placettes, les parcs, les entrées des quartiers...
COÛT PRÉVISIONNEL	90 000,00 dhs

MONTAGE FINANCIER (COÛTS EN DHS)

Mise en place de 2 panneaux aux entrées du centre	2 unités	40 000,00 dhs
Mise en place de panneaux d'information devant les principales attractions	5 unités	50 000,00 dhs
TOTAL		90 000,00 dhs

MONTAGE INSTITUTIONNEL

SMIT	(F/A/T)
Commune d'El Hanchane	(F/A)

EVALUATION DES IMPACTS

IMPACTS SOCIO-ÉCONOMIQUES	- Dynamisation de l'activité touristique au sein de la commune d'El Hanchane; - Création d'emplois temporaires liés aux chantiers et à l'exécution des projets.
IMPACTS URBANISTIQUES	- Renforcement de l'attractivité de la ville pour les touristes; - Amélioration de la lisibilité urbaine globale.



*A : INTERVENTION ADMINISTRATIVE
*T : INTERVENTION TECHNIQUE
*F : FINANCEMENT

SITUATION DU PROJET



PH . IMAGE GOOGLE

PROJET E4 : RÉAMÉNAGEMENT DE L'ESPACE ACCUEILLANT LE SOUK DU VENDREDI ET MISE EN PLACE D'UN CAHIER DE CHARGES RÉGLEMENTANT L'USAGE DU DOMAINE PUBLIC PAR LES COMMERÇANTS

NOM DE L'ACTION	UNE ÉCONOMIE VERTE, DIVERSIFIÉE ET CIRCULAIRE
NUMÉRO DU PROJET	E4
OBJECTIFS	- Réglementation de l'usage du domaine public par les commerçants; - Aménagement d'un espace polyvalent pouvant accueillir le souk du vendredi et servir de place public le reste de la semaine.
POPULATIONS CIBLÉES	Population d'El Hanchane et de ses environs;
CONSISTANCE	<ul style="list-style-type: none"> • CONSTRUCTION DES BÂTIMENTS ADMINISTRATIFS : <ul style="list-style-type: none"> - Accueil; - Bureaux des différents services (Gestion, examen sanitaire...); - Bureau du chef du marché; - Sanitaires; - Stands de vente en gros; - Chambre froide. • MISE EN PLACE DES SANITAIRES PUBLICS; • AMÉNAGEMENT D'UN PARKING PAYSAGER; • NUMÉROTATION DES EMPLACEMENTS COMMERCIAUX; • DÉFINITION DES PARCOURS PIÉTONS AUTOURS DES EMPLACEMENTS COMMERCIAUX NUMÉROTÉS.
SUPERFICIE	4 682,00 m ²
COÛT PRÉVISIONNEL	2 965 425,00 dhs

MONTAGE FINANCIER (COÛTS EN DHS)

Revêtement des espaces piétons	3 511,50 m ²	1 931 325,00 dhs
Apport de la terre et des végétaux	1 170,50 m ²	234 100,00 dhs
Mise en place des bancs et poubelles	20 unités	80 000,00 dhs
Mise en place de kiosques	5 unités	200 000,00 dhs
Mise en place de l'éclairage de sécurité	40 unités	320 000,00 dhs
Mise en place de l'éclairage d'ambiance	80 unités	200 000,00 dhs
TOTAL		2 965 425,00 dhs

MONTAGE INSTITUTIONNEL

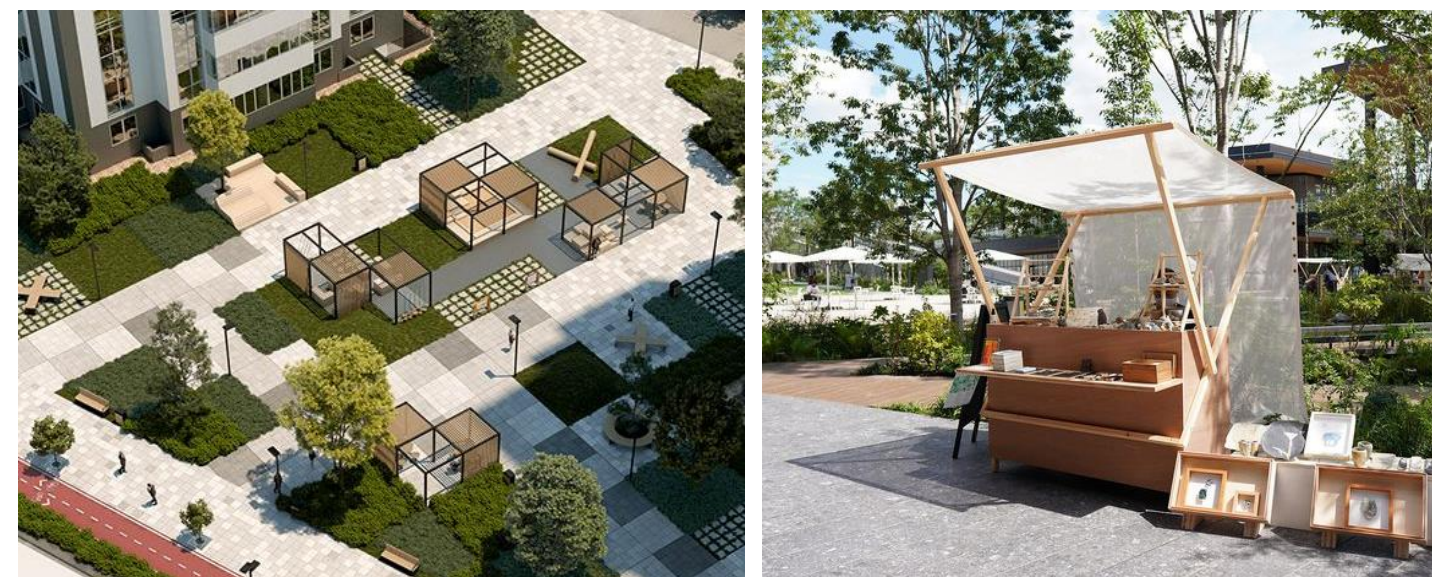
Commune d'El Hanchane	(F/A)
INDH	(F/A)

EVALUATION DES IMPACTS

IMPACTS SOCIO-ÉCONOMIQUES	- Mise en relation directe entre le commerçant et le client; - Création d'emplois pérennes liés à l'activité commerciale projetée; - Création d'emplois temporaires liés aux chantiers et à l'exécution des projets.
IMPACTS URBANISTIQUES	- Renforcement de la trame urbaine communale; - Création d'un espace commercial au cœur de la ville d'El Hanchane.



SITUATION DU PROJET



PH . IMAGE GOOGLE

PROJET E5 : MISE EN PLACE DE STANDS DE COMMERCIALISATION DES PRODUITS DE TERROIR À L'INTÉRIEUR DU SOUK DU MARDI

NOM DE L'ACTION	UNE ÉCONOMIE VERTE, DIVERSIFIÉE ET CIRCULAIRE
NUMÉRO DU PROJET	E5
OBJECTIFS	- Aménagement de stands commerciaux à l'intérieur du souk du mardi;
POPULATIONS CIBLÉES	Population d'El Hanchane et de ses environs;
CONSISTANCE	<ul style="list-style-type: none"> - Implantation de nouveaux stands commerciaux pour les produits de terroir; - Numérotation des emplacements commerciaux; - Définition des parcours piétons autour des emplacements commerciaux numérotés.
SUPERFICIE	400,00 m ²
COÛT PRÉVISIONNEL	1 400 000,00 dhs

MONTAGE FINANCIER (COÛTS EN DHS)

Constructions	400,00 m ²	1 400 000,00 dhs
TOTAL		1 400 000,00 dhs

MONTAGE INSTITUTIONNEL

Commune d'El Hanchane	(F/A)
INDH	(F/A)

EVALUATION DES IMPACTS

IMPACTS SOCIO-ÉCONOMIQUES	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en relation directe entre le commerçant et le client; - Création d'emplois pérennes liés à l'activité commerciale projetée; - Création d'emplois temporaires liés à l'exécution du projets.
IMPACTS URBANISTIQUES	- Création d'un espace commercial au cœur de la ville d'El Hanchane.



SITUATION DU PROJET



PH . IMAGE GOOGLE

PROJET F1 : TRANSFORMATION DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT EXISTANTS EN ÉCO-ÉCOLES OU ÉCO-LYCÉE AFIN DE SENSIBILISER LES ÉLÈVES AUX QUESTIONS ÉCOLOGIQUES

NOM DE L'ACTION	UNE QUALIFICATION RESPONSABLE DU CAPITAL HUMAIN
NUMÉRO DU PROJET	F1
OBJECTIFS	- Sensibilisation des plus jeunes sur des sujets tels que la biodiversité, la gestion des déchets, la préservation des ressources naturelles, ...
POPULATIONS CIBLÉES	Les jeunes de la commune d'El Hanchane;
CONSISTANCE	- Aménagement de potagers éducatifs au niveau des cours des écoles irrigués avec un système de goutte-à-goutte. - Mise en place de poubelles destinées au tri. - Mise en place d'une unité de compostage. - Mise en place de panneaux solaires pour assurer une partie de l'alimentation électrique des établissements. - Mise en place d'ateliers pour le bricolage afin de réexploiter les produits utilisés.
COÛT PRÉVISIONNEL	90 000,00 dhs

MONTAGE FINANCIER (COÛTS EN DHS)

Mise en place de potagers éducatifs	100,00 m ²	30 000,00 dhs
Mise en place de poubelles destinées au tri	8 unités	8 000,00 dhs
Mise en place d'unités de compostage	4 unités	4 000,00 dhs
Mise en place de panneaux solaires	8 unités	48 000,00 dhs
TOTAL		90 000,00 dhs

MONTAGE INSTITUTIONNEL

Direction provinciale de l'enseignement	(F/A/T)
---	---------

EVALUATION DES IMPACTS

IMPACTS SOCIO-ÉCONOMIQUES	- Sensibilisation des jeunes de la zone à l'importance de l'écologie - Baisse de la facture énergétique liée à la consommation électrique. - Gains économiques à long terme suite à l'adoption de modes de vie écologiques par les populations sensibilisées.
IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX	- Réduction de l'empreinte carbone et de la consommation des ressources naturelles par l'adoption de modes de vie plus respectueux de l'environnement par la population sensibilisée; - Réduction du volume de déchets produits par les écoles par le recours au tri et au compostage.
IMPACTS URBANISTIQUES	- Amélioration de la propreté d'El Hanchane à long terme par la population sensibilisée.



SITUATION DU PROJET



PH . IMAGE GOOGLE

PROJET F2 : MISE EN PLACE D'UNE SALLE OMNISPORT AFIN DE DIVERSIFIER LES ACTIVITÉS SPORTIVES PROPOSÉES

NOM DE L'ACTION	UNE QUALIFICATION RESPONSABLE DU CAPITAL HUMAIN
NUMÉRO DU PROJET	F2
OBJECTIFS	- Diversification des activités sportives proposées;
POPULATIONS CIBLÉES	Population d'El Hanchane;
CONSISTANCE	<ul style="list-style-type: none"> • CRÉATION D'UNE ZONE D'ACCUEIL: <ul style="list-style-type: none"> - Accueil; - Administration; - Club house; - Vestiaires et sanitaires; - Infirmerie; • CRÉATION D'UNE SALLE OMNISPORT: <ul style="list-style-type: none"> - Terrain omnisport; - Mur d'escalade; - Tribune; - Zone de stockage; - Salle technique; • AMÉNAGEMENT D'UN PARKING PAYSAGER
SUPERFICIE	14 230,00 m ²
COÛT PRÉVISIONNEL	36 057 500,00 dhs

MONTAGE FINANCIER (COÛTS EN DHS)

Constructions	3 500,00 m ²	35 000 000,00 dhs
Aménagements extérieurs	4 230,00 m ²	1 057 500,00 dhs
TOTAL		36 057 500,00 dhs

MONTAGE INSTITUTIONNEL

Direction provinciale de la jeunesse et des sports	(F/A/T)
Province d'Essaouira	(F/A)

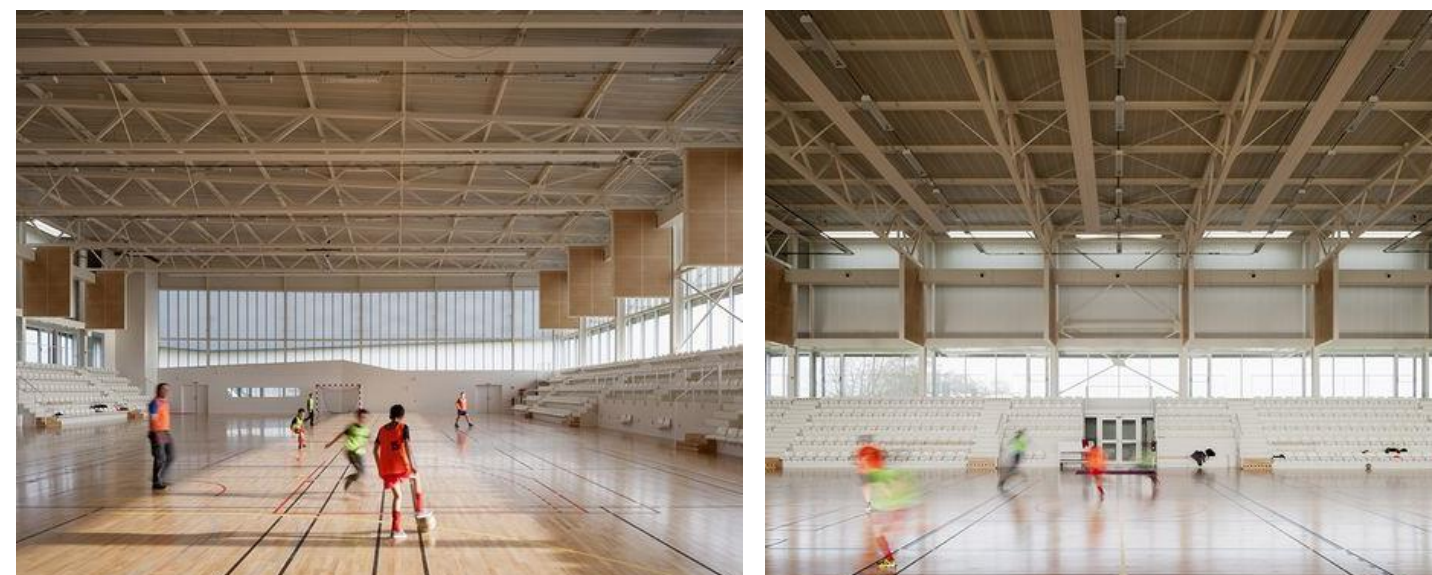
EVALUATION DES IMPACTS

IMPACTS SOCIO-ÉCONOMIQUES	<ul style="list-style-type: none"> - Génération de zones de rassemblement pour les jeunes de la ville; - Proposition d'une offre étendue d'espaces sportifs attrayant; - Création d'emplois pérennes liés à la gestion de la salle omnisport; - Création d'emplois temporaires liés à l'exécution du projets.
IMPACTS URBANISTIQUES	- Création d'une zone sportive au sein de la commune d'El Hanchane.



*A : INTERVENTION ADMINISTRATIVE
 *T : INTERVENTION TECHNIQUE
 *F : FINANCEMENT

SITUATION DU PROJET



PH . IMAGE GOOGLE

PROJET F3 : CRÉATION DE TERRAINS DE PROXIMITÉ AFIN DE RENFORCER L'OFFRE EN ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

NOM DE L'ACTION	UNE QUALIFICATION RESPONSABLE DU CAPITAL HUMAIN
NUMÉRO DU PROJET	F3
OBJECTIFS	- Renforcement de l'offre en espaces sportifs de proximité au niveau d'El Hanchane;
POPULATIONS CIBLÉES	Population d'El Hanchane;
CONSISTANCE	<ul style="list-style-type: none"> - Pose de gazon artificiel; - Pose de revêtement au sol antidérapant; - Mise en place de mats d'éclairage nocturne; - Mise en place de clôtures grillagées adaptées; - Mise en place de buts; - Mise en place de bancs de touche; - Création d'un espace de stockage.
SUPERFICIE	2 238,00 m ²
COÛT PRÉVISIONNEL	1 315 400,00 m ²

MONTAGE FINANCIER (COÛTS EN DHS)

Constructions	220,00 m ²	770 000,00 dhs
Aménagements extérieurs	600,00 m ²	120 000,00 dhs
Aménagement du terrain	1 418,00 m ²	425 400,00 dhs
TOTAL		1 315 400,00 dhs

MONTAGE INSTITUTIONNEL

Commune d'El Hanchane	(F/A)
Direction provinciale de la jeunesse et des sports	(F/A/T)
DGCL	(F/A)

EVALUATION DES IMPACTS

IMPACTS SOCIO-ÉCONOMIQUES	<ul style="list-style-type: none"> - Génération de zones de rassemblement pour les jeunes de la ville; - Proposition d'une offre étendue d'espaces sportifs attrayant; - Création d'emplois temporaires liés à l'exécution du projets.
IMPACTS URBANISTIQUES	- Création d'une zone sportive au sein de la ville d'El Hanchane.



SITUATION DU PROJET



PH . IMAGE GOOGLE

MONTAGE
FINANCIER ET TECHNICO-
D'EXÉCUTION PLANNING

MONTAGE TECHNIICO-FINANCIER ET PLANNING D'EXÉCUTION

La requalification et mise à niveau du centre d'El Hanchane nécessite un budget total de 444 778 432,00 millions de dirhams ventilées suite aux concertations avec les différents acteurs concernés. La participation financière de chaque acteur sera discutée en relation avec la nature du projet, de sa teneur, de son originalité de sa périodicité en 10 semestres et de ses impacts sur l'acteur concerné.

PROGRAMME D' ACTIONS	COÛT DU PROJET	PORTEUR DU PROJET	INTERVENANTS	PLANNING D'EXÉCUTION													
				S1	S2	S3	S4	S5	S6	S7	S8	S9	S10	S11	S12	S13	S14
CADRE DE VIE SAIN ET AGRÉABLE																	
Mise en place de parcs urbains qui seront exploités en tant qu'espaces de détente et de loisirs	7 978 437,50 dhs	Commune d'El Hanchane	- Commune d'El Hanchane - DGCT														
Aménagement de jardins de quartier afin de renforcer la trame verte communale	2 230 750,00 dhs	Commune d'El Hanchane	- Commune d'El Hanchane														
Aménagement ou réaménagement de places publiques afin d'en faire de véritables lieux de rencontre	6 294 037,50 dhs	Commune d'El Hanchane	- Commune d'El Hanchane														
Traitement paysager des berges du cours d'eau afin de créer une coulée verte	54 320 720,00 dhs	Province d'Essaouira	- Commune d'El Hanchane - Agence du Bassin Hydraulique - Province d'Essaouira - DGCT														
CIRCULATION PLUS FLUIDE INTÉGRANT LA MOBILITÉ DOUCE																	
Piétonnisation de certaines voies afin de fluidifier les flux et sécuriser les déplacements	1 669 550,00 dhs	Commune d'El Hanchane	- Commune d'El Hanchane; - Province d'Essaouira - DGCT														
Intégration de la mobilité douce à travers la mise en place de voies cyclables	168 360,00 dhs	Commune d'El Hanchane	- Commune d'El Hanchane - Province d'Essaouira - DGCT														
Réaménagement des voies structurantes afin d'en faire de véritables boulevards urbains	21 583 766,70 dhs	Commune d'El Hanchane	- Commune d'El Hanchane; - Province d'Essaouira - DGCT														
Aménagement des continuités d'axes structurants afin de renforcer les liens entres les différents territoires	45 670 680,00 dhs	Commune d'El Hanchane	- Commune d'El Hanchane; - Province d'Essaouira - DGCT														
Aménagement de parkings au niveau des espaces connaissant d'importants flux automobiles	8 516 527,50 dhs	Commune d'El Hanchane	- Commune d'El Hanchane;														

PROGRAMME D'ACTIONS	COÛT DU PROJET	PORTEUR DU PROJET	INTERVENANTS	PLANNING D'EXÉCUTION															
				S1	S2	S3	S4	S5	S6	S7	S8	S9	S10	S11	S12	S13	S14		
Mise en place d'un réseau de bus interurbain reliant la commune à Essaouira	613 500,00 dhs	Province d'Essaouira	- Commune d'El Hanchane; - Province d'Essaouira																
PATRIMOINE ARCHITECTURAL ET PAYSAGER MIS EN VALEUR ET PROTÉGÉ																			
Réhabilitation de certains bâtiments et reconversion de certains d'entre eux en équipements	-	Commune d'El Hanchane	- Commune d'El Hanchane - Province d'Essaouira - ANRUR - Direction provinciale de la culture																
Restauration de la zaouïa et mise en place d'un panneau signalétique informatif	192 750,00 dhs	Commune d'El Hanchane	- Commune d'El Hanchane - Province d'Essaouira - ANRUR - Direction provinciale de la culture																
Mise en place d'un musée ethnographique mettant en avant les traditions et coutumes locales	5 400 000,00 dhs	Région de Marrakech Safi	- Commune d'El Hanchane - Région de Marrakech Safi - Direction provinciale de la culture																
OFFRE EN HABITAT RÉPONDANT AUX BESOINS DE LA POPULATION ET AUX PRINCIPES DE DURABILITÉ																			
Accélération des constructions au niveau du lotissement el Omrane	-	El Omrane	- Commune d'El Hanchane - El Omrane - Direction provinciale de l'Habitat																
Création d'un nouveau quartier vert qui servira de modèle pilote	247 634 527 ,50 dhs	Société d'aménagement du quartier vert d'El Hanchane (à créer)	- Commune d'El Hanchane; - Région de Marrakech Safi - CDG Développement - Bailleurs de fonds internationaux																
Restructuration des quartiers existants nécessitant une amélioration de l'offre en infrastructures et équipements	-	Commune d'El Hanchane	- Commune d'El Hanchane - El Omrane - Direction provinciale de l'Habitat																

PROGRAMME D'ACTIONS	COÛT DU PROJET	PORTEUR DU PROJET	INTERVENANTS	PLANNING D'EXÉCUTION													
				S1	S2	S3	S4	S5	S6	S7	S8	S9	S10	S11	S12	S13	S14
Préservation de l'agriculture périurbaine et encouragement des cultures arboricoles	150 000,00 dhs	DPA	- Commune d'El Hanchane - DPA	■	■												
Réaménagement de l'espace accueillant le souk du vendredi et mise en place d'un cahier de charges réglementant l'usage du domaine public par les commerçants	2 965 425,00 dhs	Commune d'El Hanchane	- Commune d'El Hanchane - INDH			■											
Mise en place de stands de commercialisation des produits de terroir à l'intérieur du souk du mardi	1 400 000,00 dhs	Commune d'El Hanchane	- Commune d'El Hanchane - INDH			■											
Réaménagement des axes commerciaux et homogénéisation du traitement des RDC commerciaux	1 050 000,00 dhs	Commune d'El Hanchane	- Commune d'El Hanchane - El Omrane - DGCT				■										
Mise en place de panneaux signalétiques afin de guider les visiteurs et de mettre en avant les atouts touristiques de la commune	90 000,00 dhs	SMIT	- Commune d'El Hanchane - SMIT	■													
QUALIFICATION RESPONSABLE DU CAPITAL HUMAIN																	
Transformation des établissements d'enseignement existants en éco-écoles ou éco-lycée afin de sensibiliser les élèves aux questions écologiques	90 000,00 dhs	Direction provinciale de l'enseignement	- Direction provinciale de l'enseignement					■									
Mise en place d'une salle omnisport afin de diversifier les activités sportives proposées	36 057 500,00 dhs	Direction provinciale de la jeunesse et des sports	- Direction provinciale de la jeunesse et des sports - Province d'Essaouira					■	■								
Création de terrains de proximité afin de renforcer l'offre en équipements sportifs	1 315 400,00 dhs	Commune d'El Hanchane	- Commune d'El Hanchane - Direction provinciale de la jeunesse et des sports - DGCL	■	■	■											

CHARTRE ARCHITECTURALE,
URBAINE ET PAYSAGÈRE

1. CAHIER DES PRESCRIPTIONS ARCHITECTURALES

Le cahier des prescriptions architecturales du centre d'El Hanchane dont l'objet serait d'informer, de sensibiliser, d'encadrer et de conseiller les particuliers, les professionnels et les élus sur les choix architecturaux, urbains et paysagers à adopter, devra expliciter l'ensemble des orientations et recommandations arrêtées en commun accord avec l'Administration.

Pour compléter les actions stratégiques d'ordonnement et de ravalement à une échelle plus directement perceptible par les habitants et usagers, le CPA a détaillé une série de mesures simples à mettre en œuvre localement pour appliquer les principes retenus.

Les prescriptions données, ci-après, constituent une ligne directrice commune à partir de laquelle chaque maître d'œuvre pourra développer son propre projet, c'est un aide mémoire graphique visant à faciliter la compréhension des différents points du CPA, mettant en évidence les obligations, les préconisations et les interdictions.

MORPHOLOGIE DES CONSTRUCTIONS

Les éléments bâtis et les caractéristiques spécifiques à chaque bâtiment doivent résulter d'une mise en perspective du projet intégré envisagé et des résultats attendus.

Les hauteurs des constructions, ainsi que l'implantation, les superficies constructibles et les reculs doivent respecter les normes mises en place par le plan d'aménagement. Ces marges de recul doivent être traitées en espaces verts ouverts au public.

Les éléments composants l'identité du centre d'El Hanchane devraient être mis en avant (contraste des éléments bâtis et non bâtis, recherche d'une diversité architecturale, caractère ouvert des paysages et logique d'implantation du végétal).

Ils doivent, dans le cas échéant, faire référence au maillage des constructions, leurs modes de regroupement ainsi qu'à l'utilisation des matériaux qui permettent une intégration au paysage en vue de développer un cadre de vie remarquable.

A ce sujet, il est recommandé de tenir compte dans la conception et l'organisation fonctionnelle des projets sur les points suivants :

- Agir en continuité de gabarit, de matière, de couleur... de manière à veiller à la cohérence globale en évitant la banalisation des constructions ;
- Créer des conditions d'habitabilité contemporaines ;
- Limiter l'impact visuel des grands bâtiments et favoriser la création de repères urbains et d'échappées visuelles ;
- Favoriser les constructions bâties de manière progressive évitant les vides urbains ;
- Accompagner toute construction neuve par le végétal en privilégiant les essences locales.

Traduisant ce qui précède par une concrétisation spatiale et architecturale alignée sur les prévisions du Plan d'aménagement, les bâtisses, doivent recevoir diverses affectations, marquées par la volumétrie ainsi que le choix des matériaux utilisés.

RAVALEMENT DE FAÇADE

ÉLÉMENTS ET STYLES

Les éléments d'architecture et le décor qui contribuent à l'aspect des façades existantes, portes, fenêtres, auvents, grilles, corniches, consoles, revêtements, enduits, peintures devront être exécutés suivant les orientations générales de cette présente étude.

ALIGNEMENT

Toute occupation de l'espace public est soumise à autorisation: étalages, barrière, marches, seuil ...













RÉFECTIONS PARTIELLES

En cas de réfections partielles, les façades des constructions devront être remaniées en tenant compte des servitudes d'aspect qu'il s'agisse de constructions à usage d'habitation ou à usage administratif.

ENDUITS ET COULEURS DES FAÇADES

Le ton général des façades pour le centre d'El Hanchane optera pour des couleurs sobres et mates, en nuances beige, blanc et gris avec des touches de bleu. Les couleurs plus sombres (gris) peuvent être utilisées en petites surfaces. Les éléments en saillie ou encadrement des devantures commerciales donnent ainsi plus d'effet de volumétrie.

PALETTE DE COULEUR PRÉCONISÉE

Nuancier BLANC	 Ral 9001	 Ral 9010	 Ral 9016
Nuancier BEIGE	 Ral 1001	 Ral 1015	 Ral 1013
Nuancier GRIS	 Ral 7006	 Ral 7048	 Ral 7030
NUANCIER BLEU	 Ral 5005	 Ral 5007	 Ral 5024

- Les façades des constructions seront peintes suivant la palette de couleur préconisée.
- Les enduits type monocouche de finition grattée, riblée ou écrasée sont interdits;
- Les ferronneries seront peintes en noir, blanc ou gris selon le choix du propriétaire;
- Les couleurs doivent être en nombre limité et les jeux de tons criards sont interdits.

APPAREILLAGES ET HABILLAGES

- Il peut être toléré que les appareillages en pierre restent apparents sur les soubassements et façades et en bandes sur les corps des façades;
- Il est préconisé que les appareillages en pierre ou en brique maintiennent leur teintes naturelles.

LES COFFRES DE RIDEAUX

Sur les façades, les coffres de rideaux métalliques ne doivent pas être en saillie vers l'extérieur; Sous réserve de l'avis favorable de la commission de voirie, les coffres de rideaux métalliques peuvent être autorisés d'une façon visible sur les façades, si leurs installations et emplacements sont étudiés dans le cadre de la conception globale et harmonieuse de la construction.

LES OCCULTATIONS

Pour les portes de commerces, plusieurs types de fermetures anti-effraction peuvent être admis:

- Les rideaux métalliques ajourés ou les grilles repliables;
- Les volets en bois repliables dans des coffres.

ÉLÉMENTS EXTÉRIEURS

- Pour les portes des commerces, les protections extérieures contre le soleil ou la pluie doivent être repliables ou amovibles;
- Les bannes en toile, se dépliant en projection ou avec des bras extensibles, sont recommandées;
- Les auvents fixes, en bois, en tuile ou en matériaux plastiques, sont interdits;
- Les climatiseurs ne doivent en aucun cas être placés à l'extérieur, mais incorporés aux devantures;
- Les ventilations doivent être dissimulées par des grilles intégrées à la composition de la façade.

Sous réserve de l'avis favorable de la commission de voirie, les éléments extérieurs (volets, stores, corniches, menuiseries extérieures et hors œuvres...) peuvent être autorisés, si leurs installations et emplacements sont étudiés dans le cadre de la conception globale et harmonieuse de la façade.

ELÉMENTS INTERDITS SUR FAÇADE

- L'utilisation de la peinture rugueuse type griffé, carrelage, marbre, plâtre... sont à éviter en façade;
- L'emploi excessif d'ouvertures sur les parois extérieures est à éviter.
- Les rajouts de fausses arcatures, colonnades décoratives... sont à éviter.

LES FENÊTRES

Les fenêtres doivent être exécutées selon les orientations de la présente étude.

Ces fenêtres pourront avoir un entourage décoratif;

- Les fenêtres peuvent être protégées par une grille à base de fer forgé ;
- La surface totale des ouvertures ne doit pas dépasser 15 % de l'ensemble de la surface de la façade.

Sous réserve de l'avis favorable de la commission de voirie, les volets métalliques des fenêtres peuvent être autorisés s'ils sont imposés par une image de marque déposée ou reconnue (banques, supermarché...).

FORME DES FENÊTRES ET CHÂSSIS-HAUT

- Les formes des ouvertures des fenêtres sur façades peuvent être généralement rectangulaires ou d'inspiration locale.
- Les grilles métalliques de protection ne doivent pas dépasser le ras du mur;
- Il est recommandé de prévoir des persiennes pour la protection de la menuiserie;
- Le châssis-haut est un ouvrant pivotant horizontalement en rotation sur paumelles basculant vers l'intérieur, il est toléré sur la partie haute des portes des commerces donnant sur mezzanine.

MATÉRIAUX DES FENÊTRES

- Les linteaux de fenêtres, leurs encadrements et leurs volets doivent être en aluminium;
- Les fenêtres en menuiserie bois sont tolérées;
- Dans certains cas l'usage du PVC peut être toléré s'il se présente avec une texture harmonieuse avec le bois;
- Les fenêtres pourront être garnies de grilles en fer forgé directement fixées aux murs;
- Les ferronneries doivent être exécutées en fer ou en bois selon les modèles proposés.

COULEUR DES FENÊTRES

- Toutes les menuiseries en bois doivent être protégées par un vernis afin de maintenir leur aspect naturel. Dans certains cas l'usage du PVC peut être toléré s'il se présente avec une texture harmonieuse avec le bois.

Sous réserve de l'avis favorable de la commission de voirie, d'autres couleurs de fenêtres peuvent être autorisés s'ils sont imposés par une image de marque déposée ou reconnue (banques, supermarché...).

FORME DES PORTES

- Les portes doivent être rectangulaires, elles peuvent également être arquées en plein cintre, garnies d'ornements. Elles peuvent atteindre jusqu'à 2.80 m de hauteur et 1.65 m maximum de largeur lorsqu'elle sont à doubles ouvrants;
- Les portes des commerces seront encadrées par des parements en maçonnerie mis en relief et peuvent recevoir une fenêtre en imposte pour éclairer la mezzanine;
- Les grilles ne doivent pas dépasser le ras du mur;
- Les entrées des murs de clôtures doivent être en fer forgé et à deux battants;
- Les ferronneries doivent être exécutées en fer.

MATÉRIAUX DES PORTES

- Les encadrements et les linteaux des portes extérieures doivent être en bois à lames ou massif vernis ou peint. Le bois doit être travaillé et préparé avant sa mise en œuvre;
- Les portes des espaces commerciaux et leurs encadrements doivent être en métal, en fer ou en aluminium. Dans certains cas l'usage de la menuiserie en bois massif peut être tolérée.
- Les pare-soleil liés aux portes peuvent être en tissu « bâche » ou en PVC, avec une structure en bois ou en métal. La portée ne doit pas dépasser 0.80 m.

Sous réserve de l'avis favorable de la commission de voirie, les portes métalliques peuvent être autorisés si elles sont imposés par une image de marque déposée ou reconnue (banques, supermarché...).

COULEUR DES PORTES

- La couleur naturelle du bois est préconisée au niveau des linteaux, menuiseries bois, il s'agit de couleurs d'accompagnement en contraste avec la palette générale.

Sous réserve de l'avis favorable de la commission de voirie, d'autres couleurs peuvent être autorisées si elles sont imposées par une image de marque déposée ou reconnue.

LES PORTES FENÊTRES

- La porte fenêtre peut être rectangulaire, elle peut recevoir un encadrement de forme circulaire, il peut également être constitué d'un simple encadrement avec une arcature plein cintre, légèrement en sailli par rapport au nu de la façade;
- Ces encadrements doivent être exécutés dans le respect des épaisseurs, des proportions et des détails reproduisant toutes la finesse et la richesse des décors. Les différents motifs et encadrements doivent faire partie intégrante de la masse du mur. Les plaquages sont strictement interdits.

LES ENCORBELLEMENTS OUVERTS, LES BALCONS ET LES GARDE-CORPS

Apportant rythme à la façade, ils ne doivent jamais perturber le rapport entre pleins et vides. Il faut tout aussi bien éviter :

- Les encadrements en escaliers ou trop en relief sans justification esthétique;
- Les balcons doivent permettre l'accès à trois portes fenêtres au maximum avec des ouvrants à la française;
- Le garde corps doit être composé d'un assemblage en ferronnerie ou en verre à 1m de hauteur;
- La composition des grilles de protection est obtenue par un assemblage des éléments de base, disposés d'une manière symétrique par rapport aux barreaux verticaux et ce dans le respect des tailles et des proportions.

MATÉRIAUX DES MAINS COURANTES

Pour les mains courantes, il est préconisé l'usage d'éléments en ferronnerie.

Sous réserve de l'avis favorable de la commission de voirie, d'autres matériaux peuvent être autorisés s'ils sont imposés par une image de marque déposée ou reconnue.

SOUBASSEMENT

- Le soubassement des constructions peut être réalisé en béton ou en pierre;
- Sa hauteur doit être comprise entre 0.80m et 1.20m;
- Cependant, il n'est pas permis que l'intégralité de la construction reçoive le même habillage que le soubassement;

Un soubassement opaque est recommandé lorsqu'il y a un étalage intérieur, dans l'objectif de créer une altitude générale basse pour la façade commerciale et de dissimuler tout élément du commerce jugé inesthétique;

- La teinte de la partie basse du soubassement doit se différencier de celle de la devanture, et rappeler les teintes du bâti afin de permettre une meilleure insertion de la devanture dans la façade;
- Les soubassements d'origine, lorsqu'ils font parti de la composition générale d'un bâtiment de qualité, sont à préserver. D'autre part, ce rappel crée une assise à l'immeuble.

Sous réserve de l'avis favorable de la commission de voirie, d'autres matériaux en soubassement peuvent être autorisés s'ils sont imposés par une image de marque déposée ou reconnu.

CORNICHES

- Les dalles débordantes à chaque étage sont tolérées ;
- Le haut de la façade doit être prononcé par un acrotère muni d'une frise
- Les fenêtres peuvent recevoir une frise décorative.

ACCESSOIRES DE LA CONSTRUCTION

LES CLIMATISEURS

- Il est strictement interdit d'installer les radiateurs de climatisation sur le domaine public;
- L'installation de radiateurs ne peut être acceptable que dans les cours intérieures ou en recul sur les terrasses;
- Le traitement des évacuations d'air, avec des grilles, doit de toute manière faire l'objet de la plus grande attention.

LES CAPTEURS SOLAIRES

- Les capteurs solaires ne peuvent être installés qu'en terrasse à une distance de 5m minimum de la bordure du toit vers l'intérieur des terrasses.

ÉQUIPEMENTS TECHNIQUES EN TERRASSE

Les équipements techniques ne doivent, en aucun cas, constituer des éléments de nuisance visuelle. Ces installations doivent se faire de manière circonspecte par rapport aux façades. Leurs emplacements doivent être éloignés des façades principales d'au moins 3 m.

TUYAUX DE DESCENTE

- Les chenaux, gouttières, tuyaux de descente extérieurement apparente seront strictement interdits;
- Dans les rues pourvues d'égouts, les descentes doivent se faire directement à l'égout par des tuyaux à l'intérieur ou noyé dans les murs pour l'évacuation des eaux pluviales et des climatiseurs, ;
- Il est interdit de placer des tuyaux en tôle ou en fibre sur les terrasses.

RÉSEAUX D'ADDUCTION DIVERS

- Tous les réseaux d'adduction divers doivent être encastrés;
- Les réseaux d'alimentation électrique torsadés apparents, ne sont pas permis.

FAÇADES COMMERCIALES ET ETALAGES

ALIGNEMENTS SUR VOIE

- Les façades commerciales doivent s'aligner sur les voies. Les retraits des entrées, sous forme de vitrines en biais, ne sont pas autorisés.

Sous réserve de l'avis favorable de la commission de voirie, les vitrines en biais peuvent être autorisées si elles sont imposées par une image de marque déposée.

LES COMMERCES

- Lors de l'aménagement, ou le renouvellement des devantures des commerces, il est préconisé de conserver la structure du parcellaire.

Si un seul commerce s'étend sur plusieurs boutiques appartenant à des constructions différentes voisines, la réalisation d'une boutique unique doit conserver l'identité de chaque immeuble en marquant les limites du parcellaire et ce, même dans les cas où les espaces au niveau du rez-de-chaussée communiquent ensemble.

INDUSTRIES INSALUBRES

- Conformément aux règlements sur les établissements industriels, l'installation de toute industrie incommode, insalubre ou dangereuse est interdite;
- Les machines à vapeur sont interdites. Seuls peuvent être autorisés les moteurs électriques pour petites industries artisanales.

MATÉRIAUX DES DEVANTURES

- Les matériaux pour l'aménagement des devantures doivent se limiter à la pierre, les briques, le bois et le verre. Il n'est pas permis de multiplier les matériaux;
- Les placages de céramique sont interdits en grande surface, ainsi que les matières plastiques;
- Les pastiches de matériaux telles que les fausses pierres, les fausses briques etc... sont à éviter.

Sous réserve de l'avis favorable de la commission de voirie, d'autres matériaux en devanture peuvent être autorisés s'ils sont imposés par une image de marque déposée ou reconnue.

STORES BANNES DES COMMERCES

- Se référant à la palette des couleurs préconisées, les stores Bannes des commerces sont en bleu ou gris clair en tissu «bâche»;
- La portée de la structure des commerces ne doit pas dépasser 0.80m.

PORTES D'ACCÈS DES BOUTIQUES

- Les ouvertures des espaces de commerce doivent donner directement sur la voie publique. Sur une même artère, les portes doivent être d'un même modèle. Les auvents en tôle sont interdits;
- Les portes ne doivent pas dépasser trois mètres de hauteur. La hauteur de l'ensemble, porte-imposte, ne devra pas dépasser 3.50m;
- La menuiserie des portes et des auvents ne doit pas être recouverte de tôle;
- Les vantaux des portes, les auvents, etc... d'une manière générale, les menuiseries extérieures des boutiques peuvent recevoir du vernis transparent;
- Les vitrines mobiles placées à l'extérieur, ou sur le devant des boutiques, dans le domaine public, sont interdites.

LES ENTRÉES DES IMMEUBLES SUR VOIES COMMERÇANTES

- Les entrées d'immeubles et de maisons indépendantes donnant sur les façades commerciales, doivent être conservées et mises en valeur par des traitements différents;
- Les façades commerciales ne doivent pas s'étendre au détriment des accès des maisons;
- Cette disposition n'est, toutefois, pas impérative si des accès aux étages restent possibles à partir d'autres façades ou de cours intérieures.

LES ENSEIGNES

- Les formes et les emplacements des enseignes doivent être soumis à l'approbation de la commission de voirie;
- Il est interdit d'accrocher les panneaux publicitaires sur les supports d'éclairage public et sur tout autre élément du mobilier urbain non prévu à cet effet;
- L'installation des panneaux publicitaires ne doit en aucun cas cacher les panneaux et plaques de signalisation ou tout repère ou panneaux servant à l'orientation.

LES ENSEIGNES EN FAÇADE.

- Les enseignes ne doivent comporter que le nom et l'objet du commerce;
- Les enseignes doivent être, soit peintes sur des bandeaux lorsque le matériau s'y prête, soit constituées de lettres en saillie;
- Les enseignes peuvent comporter un éclairage indirect incorporé, éclairant le bandeau.

Les enseignes peintes peuvent être éclairées par des spots extérieurs, à condition que les sources lumineuses soient dissimulées. Les spots projetés sur l'extérieur devront être aussi discrets que possible, et en nombre limité «4 unités maximum»;

- La hauteur des lettres ne pourra dépasser 20 cm;
- Les caissons lumineux sont interdits en façade;
- Les enseignes doivent toujours être intégrées à la façade commerciale, sans dépasser la hauteur du rez-de-chaussée;
- Aucune enseigne ne peut être installée sur les balcons ou garde-corps des étages.

LES ENSEIGNES EN DRAPEAU.

- Les enseignes en drapeau ne doivent comporter que l'indication du type de commerce, avec éventuellement le nom du commerçant;
- Elles peuvent être soit exécutées en tôle découpée, soit peintes sur des matériaux transparents;
- Les enseignes en drapeau ne peuvent dépasser 0,80m x 0,80m;
- Elles sont posées à une hauteur minimum de 2.60m au-dessus du trottoir, dans les limites de la hauteur du rez-de-chaussée;
- Au cas où la hauteur du rez-de-chaussée est inférieure à 3,40 m, les enseignes qui devront être à 2,60m du sol peuvent atteindre la hauteur du 1er étage ;
- Elles doivent être suspendues sur des potences dont la saillie par rapport à la façade ne peut dépasser 0,80 ;
- L'éclairage peut être obtenu par des spots non saillants sur la façade.

LES AFFICHES

- Sans autorisation préalable, les affiches sont interdites que ce soit sous forme de panneaux réclame ou d'écrans sur portatif spécial;
- Seules les affiches officielles pourront être affichées sur des panneaux dont les emplacements auront été fixés par le conseil communal.

2. CAHIER DES PRESCRIPTIONS URBAINES

REVETEMENTS DE SOL

FORME

La forme des cheminements doit constituer un élément important pour son intérêt sculptural et l'expression des éléments architecturaux et végétaux.

TEXTURE

Il faut exprimer la création dans le traitement des textures. La simplification de l'espace et la priorité donnée à la lumière doivent mettre en valeur la qualité intrinsèque des surfaces, quelle que soit la nature des textures.

MATÉRIAUX

Le revêtement au sol doit être perméable pour qu'il s'adapte aux aménagements paysagers et participe à l'embellissement naturel sans pour autant dénaturer l'aspect esthétique de l'aménagement.

Le choix du revêtement de sol repose sur les caractéristiques suivantes :

- Etre résistant à l'usure et non poussiéreux ;
- Assurer un bon écoulement des eaux pour éviter les flaques ;
- Présenter une surface unie, non glissante que le sol soit sec ou mouillé ;
- Etre facile à réparer et éventuellement permettre le passage des canalisations ;
- Avoir un aspect esthétique agréable ;
- Ne pas craindre le vandalisme ;
- Etre économique.



BÉTON DÉSACTIVÉ
ROUGE



PIERRE
LOCALE



PAVÉS
AUTOBLOQUANTS



BÉTON
IMPRIMÉ

Le choix des revêtements des sols a pour objectifs d'allier éléments synthétiques (peu coûteux, avec une touche de modernité) et naturels (renforçant le caractère paysager du centre et son ouverture sur les espaces naturels).

PRESCRIPTIONS CONCERNANT LES REVETEMENTS DE SOLS

Conformément aux plans établis par le Maître d'oeuvre, l'Entrepreneur s'engage par son offre à livrer des revêtements d'une tenue parfaite et sans défaut.

L'Entrepreneur ne pourra prétendre indemnité que dans le cas où le maître d'oeuvre déciderait de modifier la nature des revêtements.

MISE EN ŒUVRE

Les revêtements sont de première qualité. Les coloris sont choisis par le maître d'oeuvre. Toute mise en œuvre devra être soumise à l'approbation du maître d'oeuvre. Les réservations dans les carreaux sont exécutées soigneusement à la meule. Les angles sont traités en carreaux appropriés. Les points de démarrage de pose sont donnés sur indication du maître d'oeuvre conformément au plan de calepinage. Les détails de calepinage et les combinaisons entre divers revêtements seront fournies par l'architecte. Les joints doivent être parfaitement rectilignes et les tolérances doivent être au maximum de 1 mm.

REVETEMENT EN PIERRE

Fourniture et pose de revêtements en pierre rugueuse de dimension et disposition laissées au choix du maître d'oeuvre par application d'un bain de mortier dosé à 400 kg de ciment, et à joints serrés.

Couleur : homogène ou flammée.

Aspect : lisse ou rugueux selon la technique de cuisson, les matériaux d'origine et l'ajout de colorants.

Format : arête vives ou chanfreinées.

Le prix comprendra toutes les sujétions pour raccordements, coupes, réalisation de trappe de visite des gaines techniques avec système de fixation non apparent, chutes, réservations éventuelles, masticages, joints de finition etc. Et sans plus-value pour les joints creux.

Calepinage conforme aux détails de maître d'oeuvre

CARREFOURS

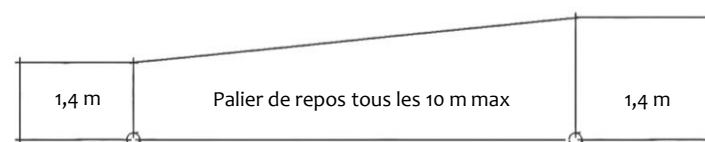
Les carrefours d'El Hanchane suivent généralement la même conception et le même traitement paysager, phénomène qui banalise l'aspect esthétique de ces espaces, pour remédier à cette problématique on recommande de :

- Donner une identité paysagère à chaque carrefour afin de créer des repères pour les automobilistes (carrefour de senteur, carrefour de rosier, ...);
- Traiter avec une composition végétale recherchée (composition en étage);
- Eviter les plantes banalisées;
- Animer avec des éléments d'ambiance (fontaine, sculpture,...);
- Les ronds points d'une surface de plus de 50 m² devraient être plantés et devraient faire l'objet d'un traitement minéral dont la surface ne devrait pas dépasser le quart (1/4) de la surface totale;
- Les ronds-points devraient contenir des éléments de signalétique pour bien marquer les différentes directions.

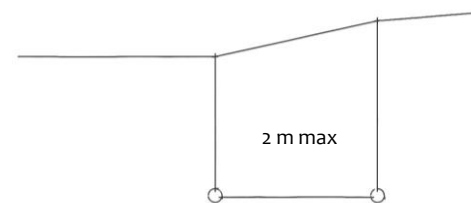
ACCESSIBILITÉ DES PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE

Il faut assurer l'accessibilité et le déplacement des personnes à mobilité réduite dans la programmation des espaces publics à travers des aménagements spécifiques et adaptés : traitement aux sols dirigeants pour les mal voyants, rampes, feux rouges sonores et mains courantes...

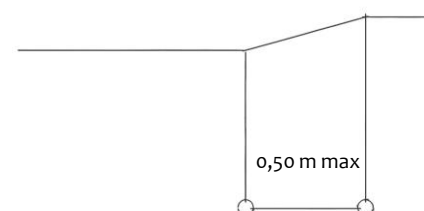
AMÉNAGEMENT DU SOL DES CHEMINEMENTS



Entre 4 et 5% - 10 mètres maximum entre 2 paliers



Entre 5 et 8% - 2 mètres maximum entre 2 paliers



12% - 0,50 mètres maximum entre 2 paliers

Les ressauts ou les accidents de surface (creux ou aspérités) présents dans le revêtement de sol ne doivent pas dépasser 2cm de hauteur, de profondeur ou de largeur.

Un ressaut d'une hauteur supérieure à 2cm peut constituer un obstacle pour une personne à mobilité réduite ou un danger pour une personne malvoyante, une personne âgée ou passant inattentif.

Le ressaut ne doit pas dépasser 2 cm de hauteur avec un bord arrondi de 4 cm ou un bord chanfreiné. Le ressaut est une partie en saillie sur un sol uniforme horizontal ou en pente.

AMÉNAGEMENT ET LIMITATION DES CHEMINEMENTS EN PENTE

Il est prescrit d'opter pour des cheminements de préférence horizontaux. Sauf en cas de non faisabilité technique, une pente inférieure à 5 % pourrait être acceptée dans les cas d'impossibilité d'avoir un cheminement parfaitement horizontal. Le devers du cheminement ne doit en aucun cas dépasser les 2 %.

- Aménagements de paliers de repos si la pente se situe entre 4 % et 5 %;
- Aménagement d'un palier de repos aux extrémités (Haut et Bas) de chaque incliné et tous les 10 mètres en cheminement continu. Les paliers de repos sont aménagés à chaque bifurcation du cheminement;
- Les paliers de repos sont horizontaux et occupent un espace rectangulaire de 1,20 m / 1,40 m, hors obstacle éventuel;
- En cas d'impossibilité technique une pente supérieure à 5 % est tolérée;
- Le nombre de paliers obligatoires reste tributaire de la pente et de son degré d'inclinaison. Cette pente peut aller jusqu'à 8 % sur une longueur \leq à 2 m et jusqu'à 12 % sur une longueur \leq à 0,50 m;
- En cas de rupture de niveau du cheminement, une barrière garde-corps est obligatoire.

Il est obligatoire de recourir à l'installation d'une barrière garde-corps préhensible en cas de rupture de niveau du cheminement de plus de 0,40 mètre.

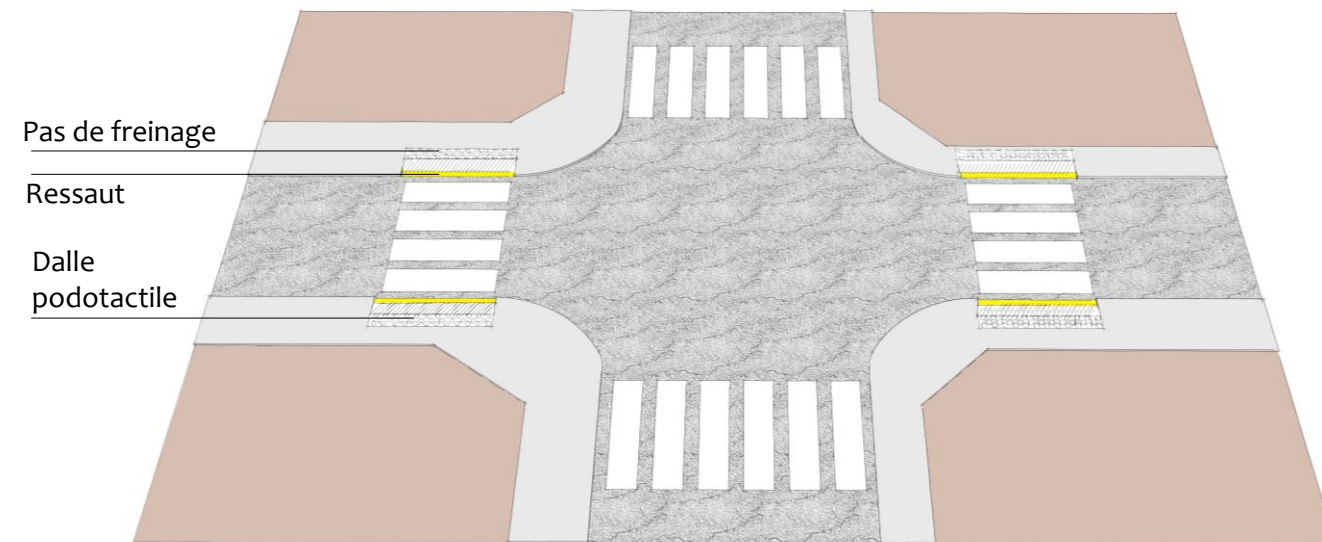
Afin d'éviter les chutes et permettre le repérage par les personnes malvoyantes, une bordure chasse-roue de 5 cm de hauteur (minimum) doit être mise en place dès lors l'existence d'un dénivelé d'une hauteur significative.

AMÉNAGEMENTS DES TRAVERSEES DE CHAUSSEE (PASSAGE PIETONS)

- Abaisser le trottoir au niveau de la chaussée sur une largeur minimale de 1,20 m (passage d'un fauteuil roulant) pour l'aménagement d'un bateau;
- Permettre aux personnes malvoyantes de détecter la présence et l'orientation d'un passage piéton à travers l'implantation au sol du bateau d'un dispositif tactile et visuel : dalle d'éveil et de vigilance;
- En cas de longue traversée s'effectuant en 2 temps, l'aménagement d'îlots de refuges protégés au milieu de la chaussée est conseillé;
- Faciliter le repérage et renforcer la sécurité des traversées de la chaussée et des passages piétons par l'aménagement et l'implantation des poteaux bien visibles sur les deux côtés du bateau.

LE PASSAGE PIETON ET LA CHAUSSEE DOIVENT ÊTRE ORTHOGONAUX

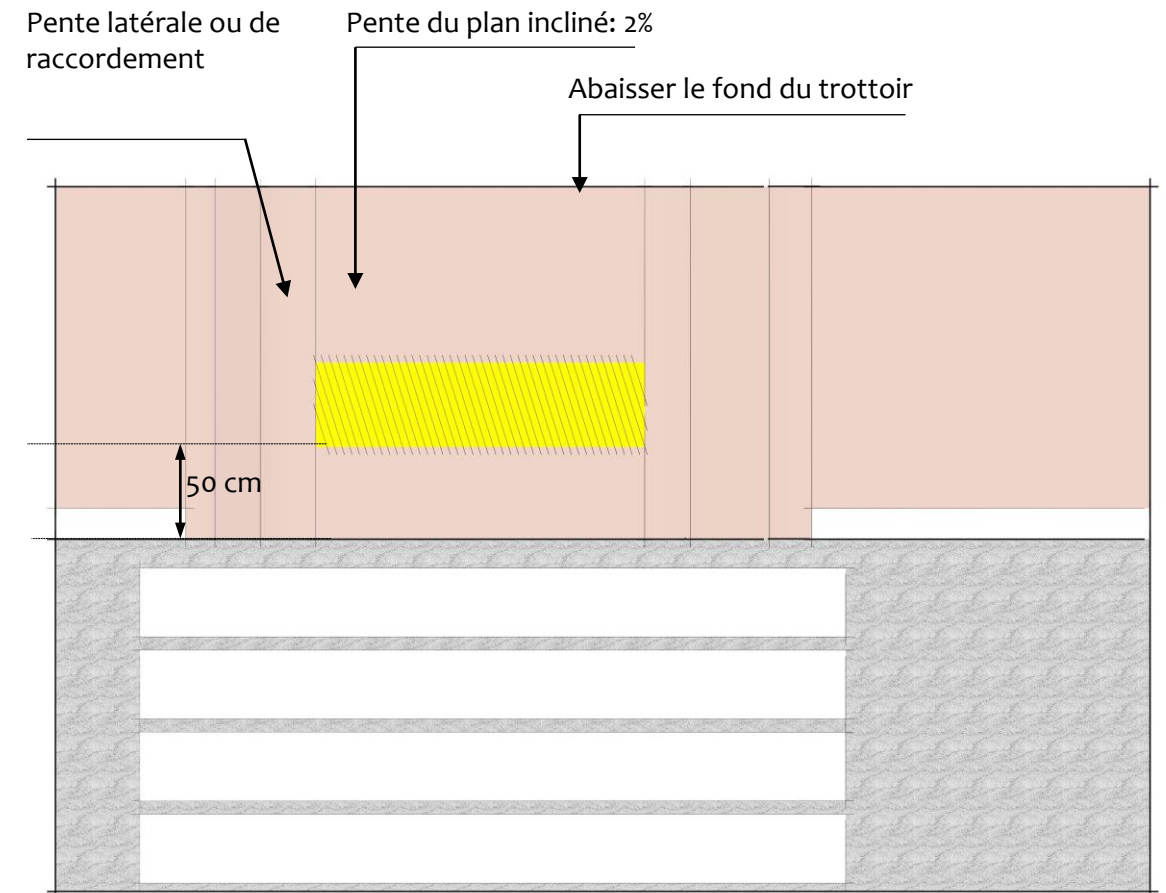
Éviter l'aménagement des passages piétons dans les parties non perpendiculaires des trottoirs.



PENTES ET DIMENSIONS DU BATEAU

Le déplacement et la circulation d'un fauteuil roulant doivent être assurés en toute sécurité et fluidité par les pentes et les dimensions du bateau.

	SOUHAITABLE	MAXI
Pente de raccordement	< 8%	< 12%
Pente du plan incliné	< 5%	< 8%
Ressaut (caniveau)	1 cm	2 cm



POSE OBLIGATOIRE SUR LES BATEAUX DE BANDES D'ÉVEIL ET DE VIGILANCE (B.E.V.) POUR ALERTER ET ORIENTER LES PIÉTONS MALVOYANTS

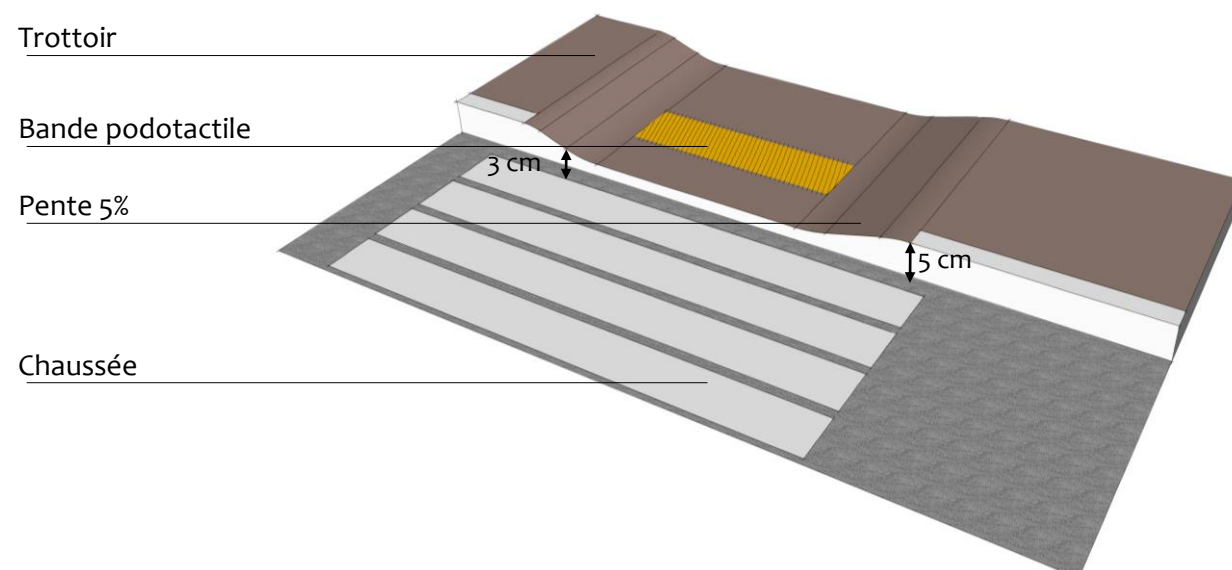
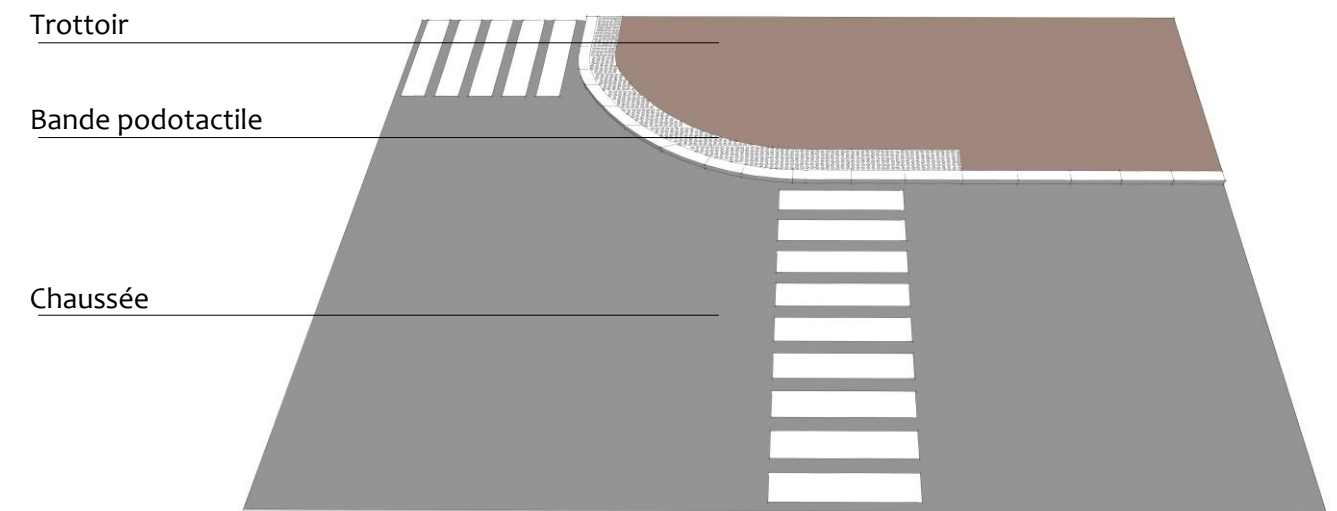
LES B.E.V. SONT INSTALLÉES SUR LES BATEAUX :

- Au droit des traversées de chaussées matérialisées;
- À 500 mm du bord du trottoir (distance dite du PAS de freinage) permettant à une personne aveugle de s'arrêter en toute sécurité avant de s'engager sur le passage piéton;
- La pose de la B.E.V. peut être arrêtée dès que la hauteur du bateau remonte de 50 mm au dessus de la chaussée.

FORME, LARGEUR ET CONTRASTE VISUEL DES B.E.V.

- Bandes de plots ronds de 5 mm d'épaisseur, espacés de 75 mm et disposés en quinconce avec un relief de fond larmé (anti-dérapant);
- 2 largeurs
 - Standard : 600 mm
 - Réduite : 420 mm (quais, trottoirs étroits, îlots refuges);
- Pose par scellement ou collage de B.E.V. de faible épaisseur (3 mm) pour éviter le trébuchement;
- Contraste visuel/trottoir
 - B.E.V. claire/sol foncé
 - B.E.V. foncée/sol clair.

Il est proscrit de mettre en place un dispositif d'éveil de vigilance de façon continue entre deux traversées piétonnes, ce qui empêche le repérage des directions de traversées.



CARACTÉRISTIQUES D'UNE RAMPE ACCESSIBLE

Lorsque les conditions spatiales et physiques ne permettent pas l'aménagement d'une rampe avec une pente non supérieure à 6%, une pente de 10% et, en présence de rampes couvertes, une pente jusqu'à 12% est admise.

Ces dispositions peuvent présenter des solutions alternatives pour éviter des longs détours et peuvent être utilisés par des personnes utilisant un auxiliaire de transport.

Les spécificités suivantes permettent d'assurer l'accessibilité et la sécurité de la rampe :

- Lorsque la pente dépasse les 6%, il est recommandé de mettre en place une main courante de chaque côté, et à une hauteur de 85 cm, en forme de garde-corps (à deux niveaux);
- En cas de dénivellation dépassant les 0,2 m, il est préconisé d'installer, le long de la rampe, une protection latérale au sol d'une hauteur minimale de 5 cm;
- Lorsque la pente dépasse les 6%, un palier intermédiaire est nécessaire après une dénivellation de 2m à 2m50. Il est également de grande importance en cas de changement de trajectoire de plus de 90°;
- Le palier intermédiaire doit présenter une forme horizontale et une dimension supérieure à 1m40 x 1m70 (normes permettant la rotation d'un fauteuil roulant);
- En cas de flux piéton important ou l'utilisation de la rampe par les cyclistes, les dimensionnements du palier intermédiaire doivent être plus importants;
- Une largeur proportionnelle à sa longueur et à son niveau de fréquentation piétonne:
 - au moins 1m20 pour une longueur non supérieure à 1m;
 - au moins 1m50 pour une longueur non supérieure à 2 m;
 - au moins 1m80 pour une longueur supérieure à 2 m et un niveau de fréquentation piétonne moyen;
 - au moins 2m50 pour une longueur supérieure à 2 m et un niveau de fréquentation piétonne élevé ;
 - Assurer une adhérence optimale au sol à travers l'utilisation d'un matériau rugueux tel que le béton strié, bouchardé ou lavé pour le revêtement du sol.

VOIES CYCLABLES

MODES D'AMÉNAGEMENT DES BANDES ET PISTES CYCLABLES

	DIMENSIONS	DÉLIMITATION (HORS SÉPARATEUR ET HORS CANIVEAU PAVÉ)	SIGNALÉTIQUE
Bande cyclable entre voie de circulation et stationnement longitudinal	<ul style="list-style-type: none"> • 1,70 à 2 m de largeur au total dont une largeur de 0,5 m le long du stationnement • 1,50 m à minima, y compris la largeur de 0,5 m lorsque le profil est contraint 	<ul style="list-style-type: none"> • Marquage T3 entre la bande et la voie de circulation des véhicules motorisés et devant les entrées charretières. • Marquage T2 pour délimiter l'emprise. 	La figurine vélo est répétée tous les 20 m environ et placée devant les entrées charretières
Bande cyclable entre voie de circulation et trottoir en l'absence de stationnement	<ul style="list-style-type: none"> • 1,50 à 1,80 m de largeur • 1,20 m en cas de profil contraint 	<ul style="list-style-type: none"> • Marquage T3. • Marquage continu en cas de danger (virage, mauvaise visibilité, etc.). 	La figurine vélo est répétée tous les 20 m environ et placée devant les entrées charretières
Bande cyclable à l'approche d'un arrêt de transport en commun	<ul style="list-style-type: none"> • 1,50 à 1,80 m de largeur • 1,20 m en cas de profil contraint 	<ul style="list-style-type: none"> • Le marquage T3 entre la bande et la voie de circulation des véhicules motorisés est interrompu à droite du zigzag bus ainsi qu'une dizaine de mètres en amont. • Une ligne continue de couleur jaune interdit le stationnement et l'arrêt des véhicules. elle peut être remplacée par un zigzag plus long. 	La figurine vélo est répétée tous les 20 m environ
Piste cyclable unidirectionnelle séparée par le stationnement	<ul style="list-style-type: none"> • 2 à 2,50 m de largeur • 1,60 m au minimum (pour permettre le nettoyage mécanisé) 	<ul style="list-style-type: none"> • Bordure de séparation d'environ 15 cm de hauteur, et de largeur comprise entre 50 cm et 70 cm entre le stationnement et la piste pour éviter tout danger lié aux ouvertures de portières. • Il est interrompu à intervalles réguliers pour permettre l'évacuation des eaux de pluie • Il est remplacé par un marquage T3 au niveau des entrées charretières 	La figurine vélo est répétée tous les 20 m environ et placée devant les entrées charretières
Piste cyclable bidirectionnelle séparée par le stationnement	<ul style="list-style-type: none"> • Entre 2,50 m et 3 m 	<ul style="list-style-type: none"> • Séparateur de type bordure d'environ 15 cm de hauteur, et de largeur comprise entre 50 cm et 70 cm entre le stationnement et la piste • Il est interrompu à intervalles réguliers pour permettre l'évacuation des eaux de pluie • Il est remplacé par un marquage T3 au niveau des entrées charretières 	La figurine vélo est répétée tous les 20 m environ et placée devant les entrées charretières

Source : www.co-mun.net

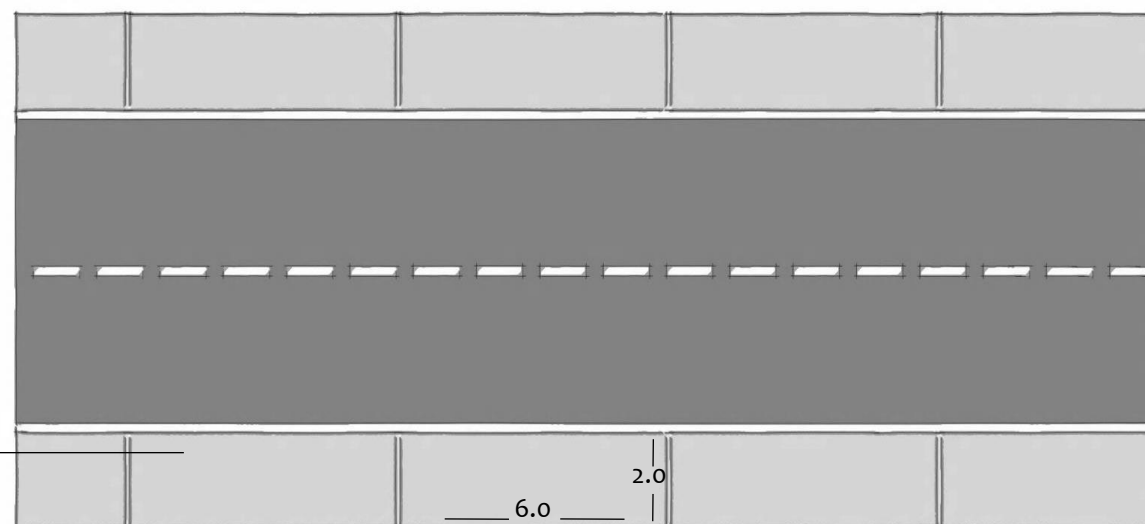
AIRES DE STATIONNEMENT

STATIONNEMENT AVEC MANOEUVRES SUR CHAUSSÉE

- Les emplacements de stationnement doivent de préférence disposer d'accès aisés, tant pour l'automobiliste que pour le piéton. Aussi, les dimensions minimales à privilégier sont de 2,50 sur 5,00m pour le stationnement en bataille et en épi et de 2,00 sur 6,00m en cas de stationnement en créneau.
- Au moins 50% des emplacements de stationnement extérieurs non couverts doivent de préférence être exécutés en matériaux perméables à l'eau (pavés drainants, pavés à joints élargis, dalles engazonnées...)
- Les nouveaux emplacements de stationnement extérieurs ainsi que tout accès aux emplacements non couverts sont à éviter dans le recul postérieur des constructions destinées entièrement ou partiellement à l'habitation, sans préjudice des prescriptions fixées par le plan d'aménagement particulier.

STATIONNEMENT EN CRÉNEAU

IL PERMET EN MOYENNE LE STATIONNEMENT DE 17 VOITURES PAR 100M DE TROTTOIR.



DIMENSIONNEMENT DES EMPLACEMENTS POUR VOITURE

STATIONNEMENTS POUR PMR

- Une case de stationnement supplémentaire réservée pour les personnes handicapées doit être prévue, elle sera implantée le long de l'axe tous les 100 mètres.
- Une signalisation horizontale ou verticale mérite d'être prévue pour distinguer les places réservées aux PMR du reste.

CASES DE STATIONNEMENT POUR MOTOCYCLES

Les cases de stationnement pour motocycles auront une longueur de 2,20 m et une largeur normale de 1,20m, pouvant être portée à 1,50 m. Les allées de circulation auront une largeur d'au moins 3,00 m.



Source : images Google

PRINCIPES D'ÉCLAIRAGE NOCTURNE

Pour le système d'éclairage au niveau du centre d'El Hanchane, le choix du modèle à utiliser est basé sur plusieurs critères :

- L'ambiance voulue;
- La superficie éclairée;
- La puissance du matériel;
- La source d'alimentation;
- L'aspect esthétique du matériel.

Il faut adopter un système d'éclairage diversifié basé sur des critères sécuritaires et esthétique selon le type d'espace et d'ambiance voulu:

- Les escaliers seront éclairés par des paires de LEDs;
- Certaines séquences seront éclairées par des projecteurs à mât de 12 m avec 4 unités;
- Les plantements d'arbres et les massifs d'intérêt paysager seront éclairés par spots.

Les arbres, dont le port ou la situation justifie une illumination, seront éclairés de préférence avec des projecteurs inclinables et de différentes natures afin d'obtenir diverses ouvertures de faisceau.

Les principes de base sont :

- La mise en valeur de la structure du végétal et de son houppier;
- La mise en valeur de sa silhouette.

CHOIX DU TYPE D'ÉCLAIRAGE

Dans le but d'encourager l'intégration de l'énergie renouvelable, nous avons choisi le système photovoltaïque pour éclairer certaines parties du centre d'El Hanchane.

Les unités photovoltaïques proposées sont équipées d'un contrôleur standard à microprocesseur qui contrôle chaque phase du système pour obtenir même dans les pires conditions climatiques saisonnières, les meilleurs résultats d'alimentation qu'il s'agisse de relier un dispositif d'éclairage (spots, Led, bornes, candélabres), ou de relier un dispositif spécial.

AVANTAGE DU SYSTÈME

- Aucun conduit de câble ou ligne aérienne n'est nécessaire pour se raccorder au réseau électrique;
- Aucun coût ou loyer pour la consommation d'énergie électrique;
- Énergie électrique de source renouvelable (sans émissions de CO₂) automatiquement produite par le panneau photovoltaïque;
- Unité photovoltaïque disposée sur le sommet du poteau (avec des hauteurs de 4,6,7 m) avec batterie et contrôleur protégé par une boîte en acier inox;
- Possibilité d'offrir différentes unités de puissance selon les nécessités d'application;
- Allumage et extinction automatique pour les applications d'éclairage;
- Alimentation à basse tension pour applications en toute sécurité.

ÉCLAIRAGE DES TROTTOIRS ET CHEMINS PIÉTONS

Les candélabres installés au niveau de l'axe, doivent être de 8m de hauteur et espacés de 25 m.

CANDÉLABRE DE 3,80 M

Des candélabres de 3,80 m de hauteurs seront injectés au niveau des jardins.

SPOT ENCASTRÉ

Appareil encastré au sol pour passage piéton ou sur mur, de très petite dimension, apte pour l'éclairage à l'intérieur et à l'extérieur, idéal pour la décoration des parcours guidés, jardins et éléments architecturaux.

- Indiqué pour n'importe quel type d'éclairage, grâce à 3 optiques différentes de faisceaux lumineux: symétrique intensif, symétrique extensif, asymétrique extensif;
- Structure en aluminium moulé sous pression peint de couleur grise;
- Pot d'encastrement en polypropylène moulé couleur noir avec bord externe en acier inoxydable. 3 variantes sont disponibles : fermeture en verre sablé de 6mm, fermeture avec anneau frontal en acier inoxydable et fermeture sablé avec anneau frontal en acier inoxydable;
- Driver d'alimentation électronique intégré.

LE BALISAGE AU SOL

Le balisage au sol se fera par le biais de spots encastrés et d'appareil de signalisation.

LAMPADAIRES DE 3,80 M

Les lampadaires de 3,80 m seront implantés au niveau des allées piétonnes.

Candélabre Triane T avec luminaire Yris

Candélabre en aluminium sur borne porteuse en aluminium moulé

Fixation par quatre scellements Ø24/500 mm

Entraxes : 300*300 mm

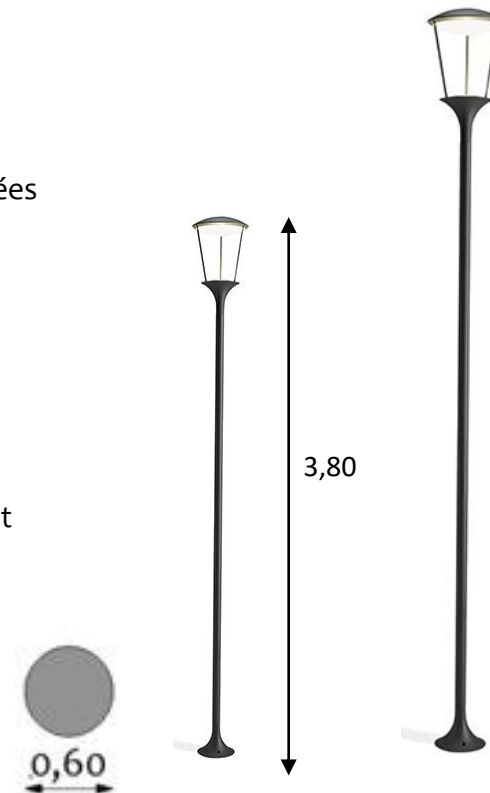
Particularités de montage : pied encastré de 100mm

Hauteur du point de fixation du luminaire : 3,80m, 4,30m, 4,80m et 5,80m

Fixation du luminaire Ø60mm

Conforme aux normes EN 40 CE

Utilisation possible jusqu'en :
région IV catégorie 1



LAMPADAIRES DE 8 M

Les lampadaires de 8m seront implantés le long des axes principaux d'El Hanchane, des parking et des voies carrossables.

Candélabre Access Modèle DD Simple crosse avec luminaire Indice conic

Crosse courbe orientable jusqu'à 15°

Version 2 feux décalés

Saillie au point de fixation de luminaire: 1,20m maxi en configuration luminaire suspendu

Fixation Ø34 pdg

Conforme aux normes EN 40 CE

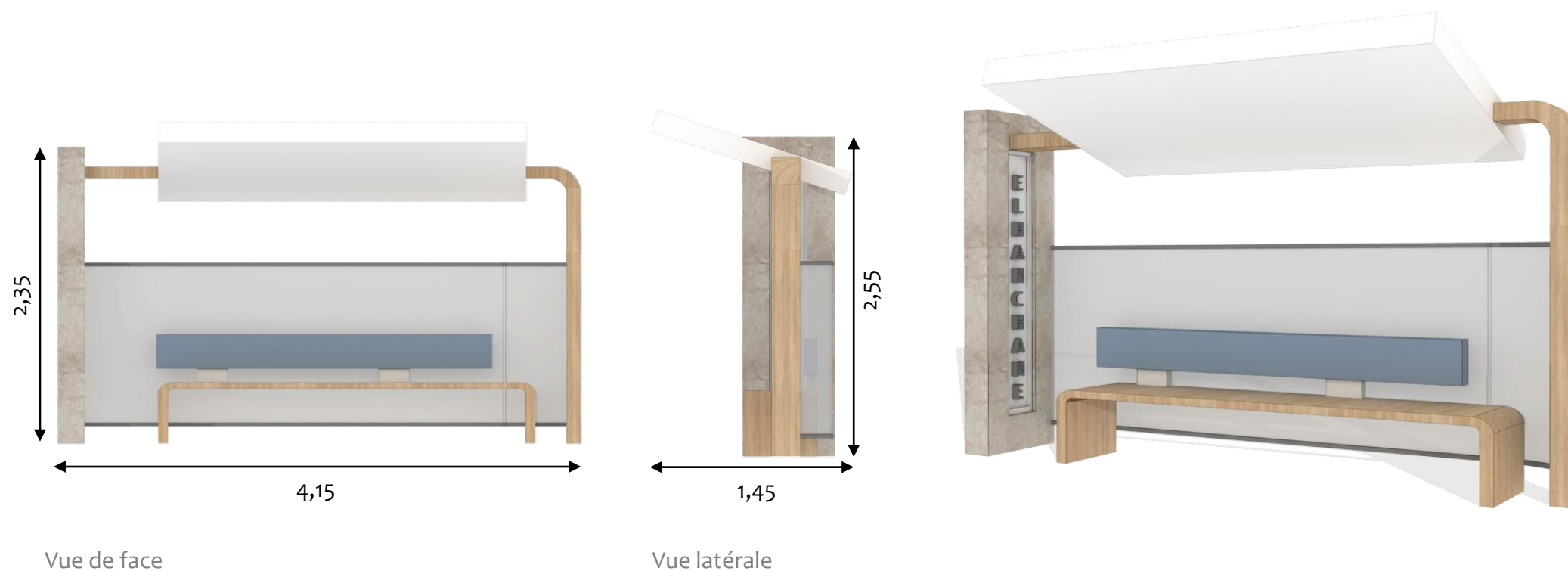
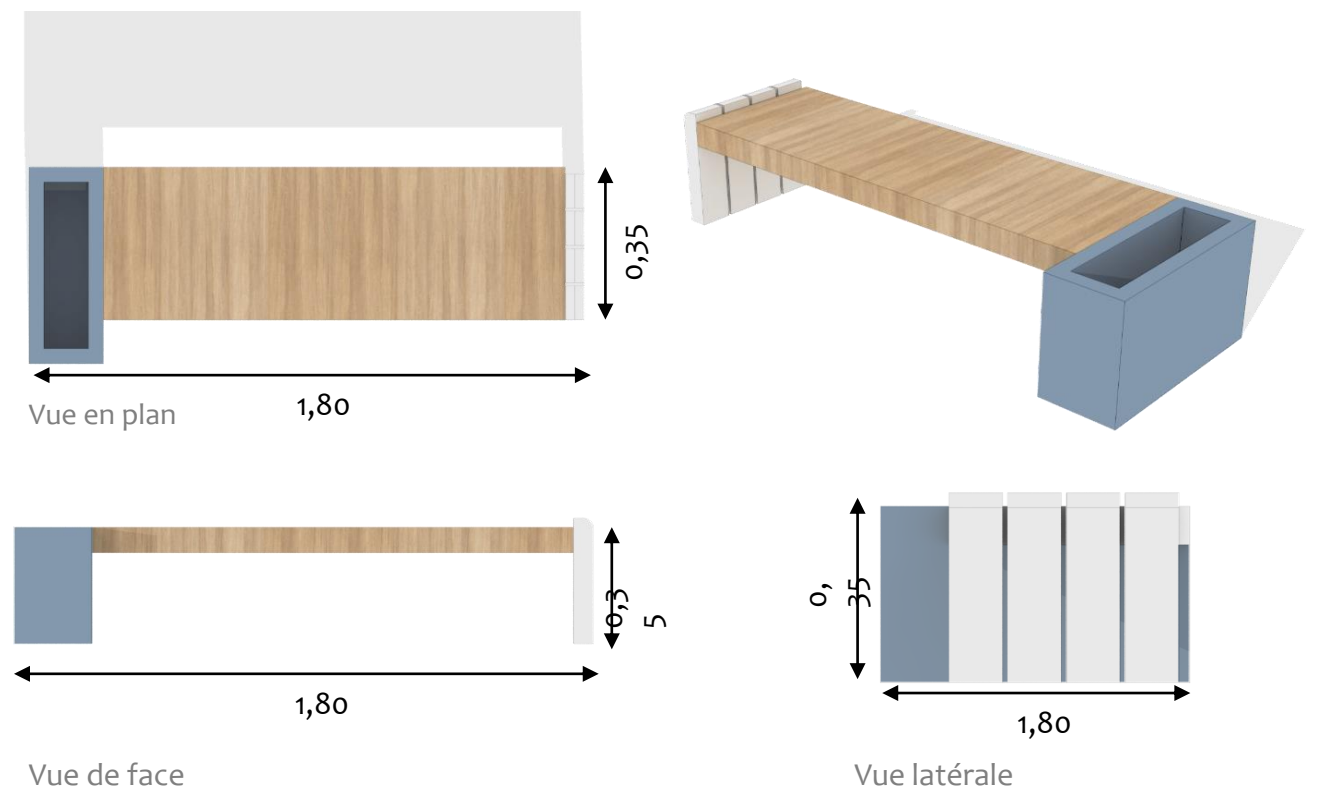
Utilisation possible jusqu'en région III catégorie 1



MOBILIER URBAIN

BANCS PUBLICS

- Les bancs doivent de préférence être placés tous les 100 mètres le long des axes urbains ayant une largeur de trottoirs supérieure à 3m;
- L'implantation des bancs publics dans les espaces dégagés doit se faire en concertation avec le maître d'œuvre;
- La capacité d'accueil des bancs proposés ne doit pas de préférence dépasser au maximum 4 personnes;
- Le béton et le bois sont les matériaux à privilégier au niveau des bancs du fait de leur faible conductivité thermique comparativement aux bancs en fer forgé à titre d'exemple;
- La couleur, la forme et le matériau choisi pour le banc doit de préférence être en harmonie avec l'environnement d'El Hanchane;
- Les couleurs claires sont à privilégier pour les bancs afin d'éviter une forte absorption de la chaleur;
- Les bancs-cuvettes méritent d'être encouragés afin de réduire les coûts alloués au mobilier urbain et d'assurer de l'ombrage pour les usagers.

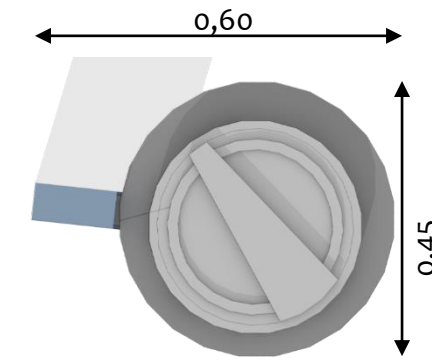
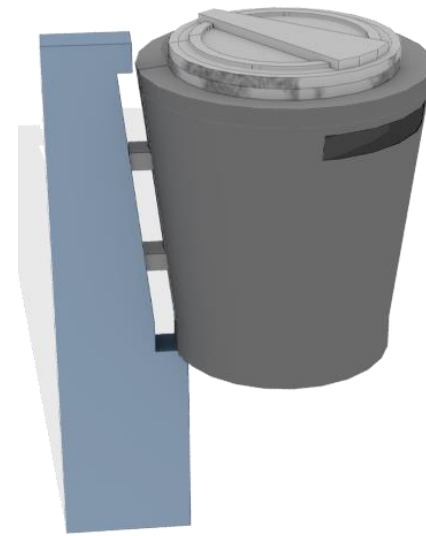


ABRIBUS

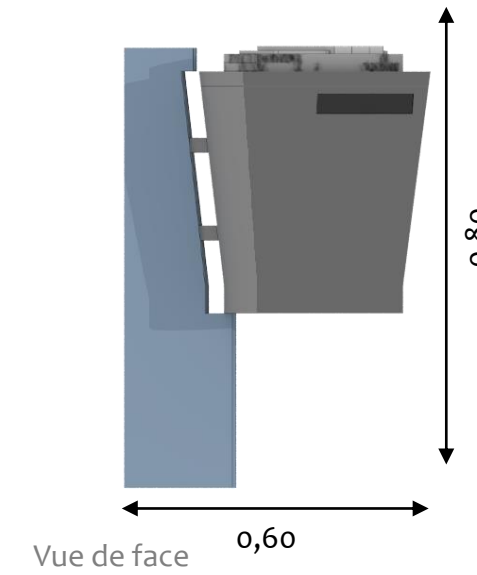
- Les abribus doivent de préférence être placés sur des axes urbains ayant une largeur de trottoir supérieure à 5m et connaissant le passage des bus;
- Les abribus doivent de préférence être en matériaux légers et favoriser une conception épurée et transparente;
- Les abribus doivent de préférence disposer d'un banc pouvant accueillir au moins 3 personnes ainsi qu'un emplacement réservé aux personnes à mobilité réduite.

POUBELLES

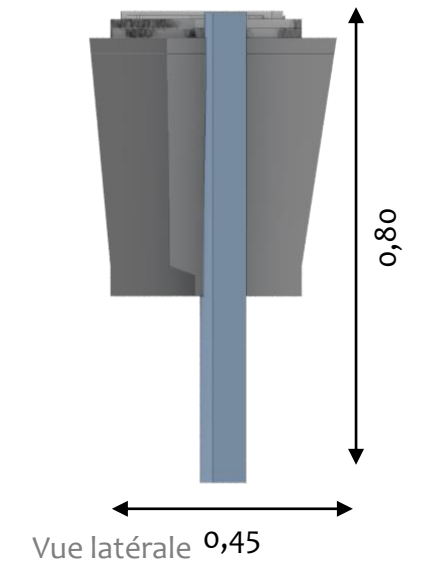
- L'installation des poubelles est recommandée tous les 50m dans des endroits visibles, évitant les emplacements encombrant l'espace et gênant la circulation;
- Les poubelles devraient être conçues de préférence en matières ininflammables et être faciles à vider et à entretenir.



Vue en plan



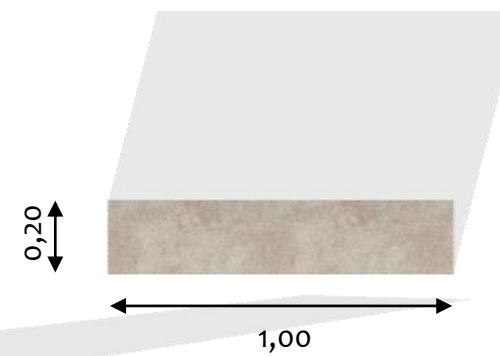
Vue de face



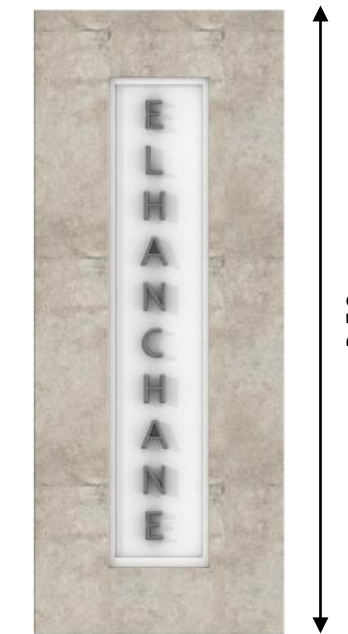
Vue latérale

SIGNALÉTIQUE URBAINE

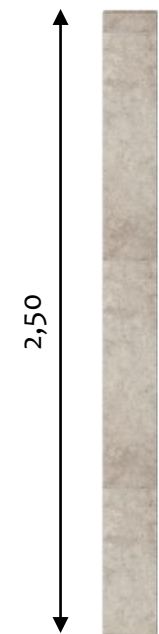
- L'esthétique, la lisibilité, la durabilité et l'intégration à l'environnement sont les points à respecter pour les éléments signalétiques;
- La signalétique doit de préférence rappeler le caractère d'El Hanchane par le biais du respect d'une palette chromatique globale;
- Un seul support vertical est autorisé par endroit (croisement de rues, place, etc.). Il faut éviter la multiplication, sans la même zone;



Vue en plan



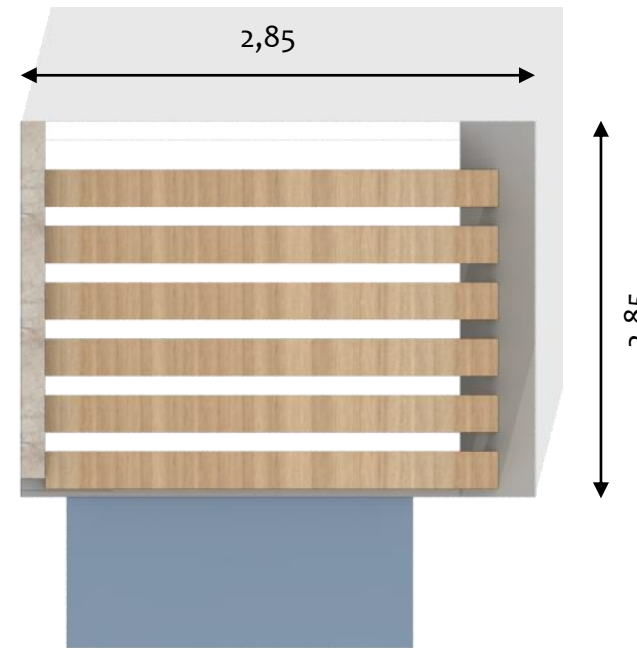
Vue de face



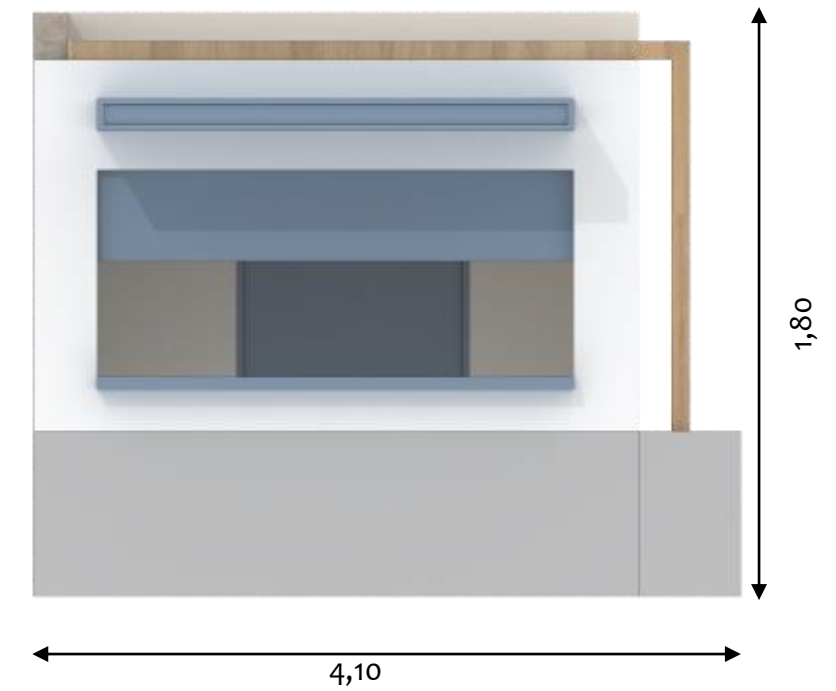
Vue latérale

KIOSQUES

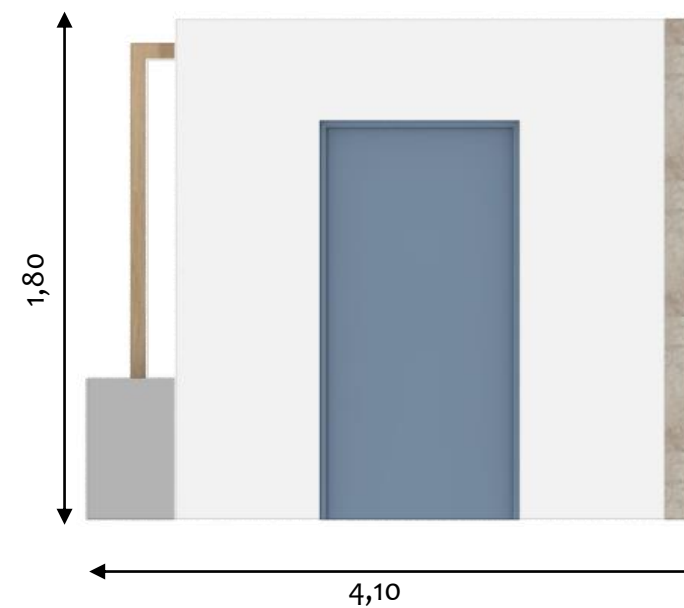
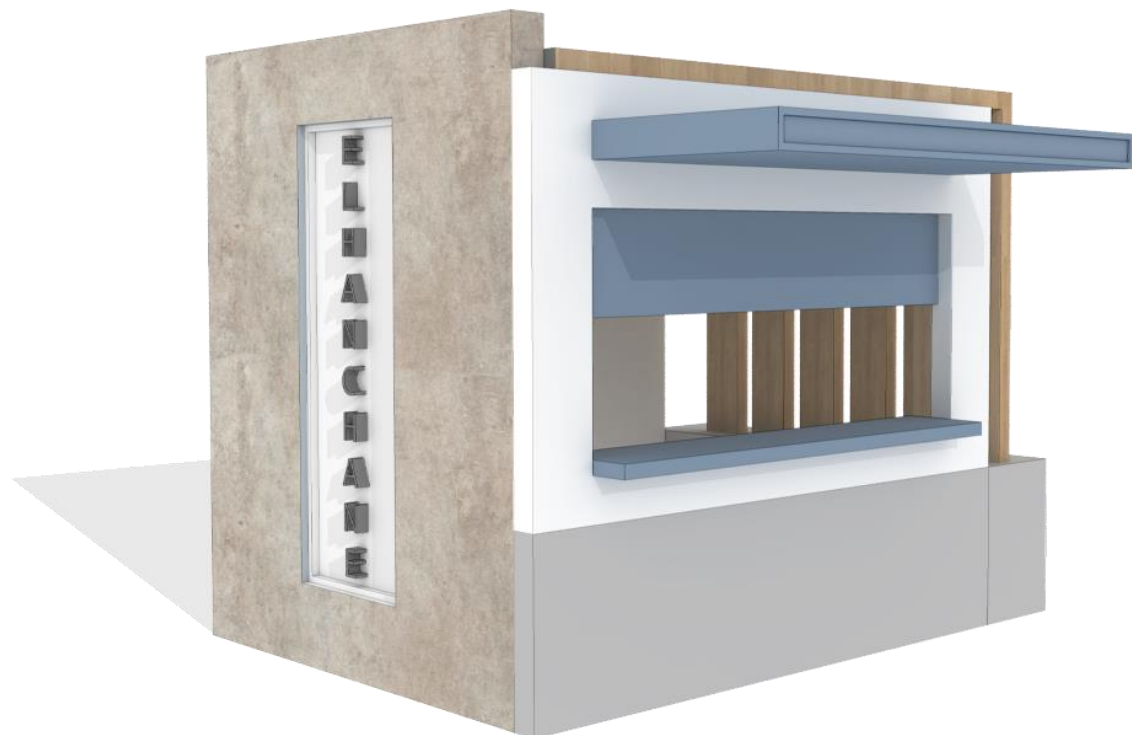
- Les kiosques doivent de préférence être placés sur des axes urbains ayant une largeur de trottoir supérieure ou égale à 5m;
- L'implantation des kiosques dans les espaces dégagés doit se faire en concertation avec le maître d'œuvre;
- Les kiosques doivent de préférence être en matériaux légers et démontables puisqu'il s'agit d'une occupation temporaire de l'espace public.



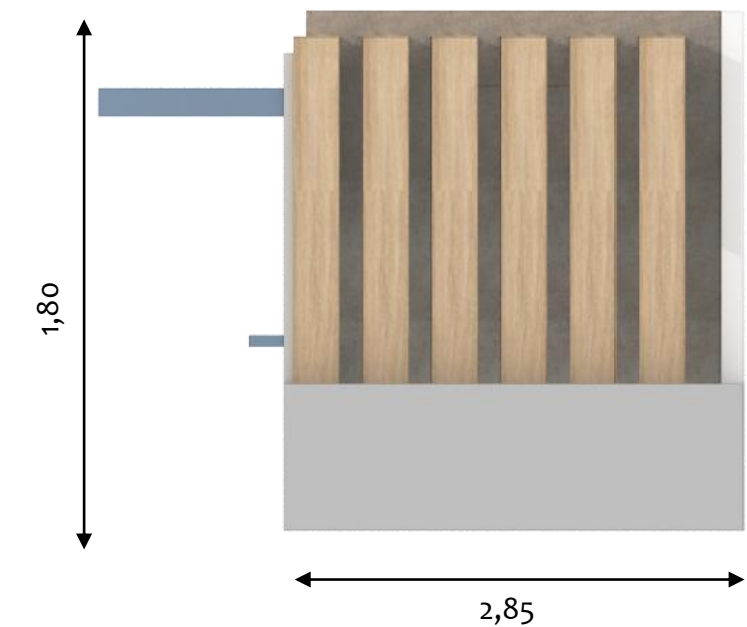
Vue en plan



Vue de face



Vue arrière



Vue latérale

3. CAHIER DES PRESCRIPTIONS PAYSAGERES

AMÉNAGEMENT DES ESPACES PUBLICS

RECOMMANDATIONS CONCERNANT LES PARCS URBAINS

- Pour être qualifiés en tant que tels, il faut de préférence que la superficie des parcs urbains et de quartier soit de 10 ha et plus dont 70% à 75% végétale, 10% à 13% d'allées, 8 à 10% de places et placettes et 5% à 7% d'équipements construits;
- Le niveau d'équipement des parcs urbains et de quartier doit être important afin de leur conférer une polyvalence fonctionnelle maximale. Les parcs peuvent ainsi accueillir des activités culturelles (expositions en plein air, ateliers de peinture et de sculpture, artisanat, etc.), des jeux d'enfants (toboggans, balançoires, structures à grimper, bacs à sable, jeux divers), des aires de fitness, des éléments d'eau (Lacs artificiels ou naturels, fontaines, cascades), des espaces de restauration (Cafés, restaurants, snacks, etc.);
- Sur le plan conceptuel, les tracées de leurs allées de promenade devront aussi comporter des pistes de jogging, parfois de cyclisme, voire même, en fonction de sa taille, des circuits thématiques. Il peut assurer la fonction de sport par des terrains de tennis, volley, basket, foot, skate, etc. D'autres attractions peuvent dans le cas échéant y prendre place, telles que les cinémas de plein air, les amphithéâtres, etc;
- La palette végétale doit de préférence être choisie afin de favoriser les essences qui donnent un aspect boisé au parc;
- Les matériaux utilisés pour le mobilier urbain doivent de préférence être compatibles avec un cadre où les éléments naturels soient mis en avant. Le bois, la pierre et la terre sont de ce fait privilégiés mais l'usage de l'acier et du béton est toléré s'ils ne dénotent pas dans l'environnement;
- Les revêtements au sol doivent être choisis en fonction de l'usage qui en sera fait. Il faut toutefois privilégier les matériaux naturels, durables, résilients et avec une bonne adhérence.

RECOMMANDATIONS CONCERNANT LES JARDINS PUBLICS

- Pour être qualifiés en tant que tels, il faut de préférence que la superficie des jardins soit inférieure à 10 ha mais de préférence supérieure à 400 m² dont 65% à 70% végétale, 29% à 31% d'allées et 1% à 4% d'équipements construits;
- Les grands jardins publics doivent de préférence être situés loin des aires de verdure naturelle et bien répartis dans toute la ville alors que les petits jardins publics peuvent être implantés dans un rayon de marche de 750 m des zones résidentielles et potentiellement intégrables ou juxtaposables aux institutions éducatives pour créer des aires de jeux partagés;
- La superficie des grands jardins dépend de la fonction du jardin mais doit être suffisante pour accueillir des événements spéciaux. La superficie de 6 ha est idéale pour supporter des événements divers mais celle-ci peut être portée à 1 ha;
- Le niveau d'équipement des grands jardins doit être assez important afin de répondre aux fonctions qu'il doit assurer (aire de jeux pour enfants, pergolas, kiosques, ...). Celui-ci doit être moins important mais surtout à l'usage et à la superficie au niveau des petits jardins;

- La palette végétale doit de préférence être choisie afin de permettre à la population de découvrir des espèces végétales diversifiées en termes de couleurs et de texture. Il serait intéressant de prévoir au moins au niveau d'un seul jardin des plaques indiquant les caractéristiques des espèces utilisées dans un but didactique. La palette retenue est présentée ci-contre;
- Les matériaux utilisés pour le mobilier urbain doivent de préférence être compatibles avec un cadre où les éléments naturels soient mis en avant pour les grands jardins. Pour les petits jardins, il faudra privilégier des matériaux très résistants à l'usage du temps, aux intempéries et aux actes de vandalisme qu'ils soient naturels ou synthétiques;
- Les revêtements au sol doivent être choisis en fonction de l'usage qui en sera fait. Il faut toutefois privilégier les matériaux naturels, durables, résilients et avec une bonne adhérence.

RECOMMANDATIONS CONCERNANT LES PLACES PUBLIQUES

- Pour être qualifiés en tant que tels, il faut de préférence que la superficie minérale dépasse celle végétale de 50%;
- Les grandes places publiques doivent de préférence être aménagées au niveau du centre-ville ou des pôles d'équipements pour assurer aussi bien la circulation des passants que l'organisation des événements. Les petites places doivent de préférence être implantées au niveau des quartiers denses afin de réduire la densité bâtie perçue et de créer des espaces de rencontre de la population locale;
- La superficie des grands jardins dépend de la fonction du jardin mais doit être suffisante pour accueillir des événements spéciaux;
- Le niveau d'équipement des grandes places doit être assez important afin de répondre aux fonctions qu'il doit assurer (aire de jeux pour enfants, pergolas, kiosques, ...). Celui-ci doit être moins important mais surtout adapté à l'usage et à la superficie au niveau des petites places. Les éléments qui assurent l'ombrage autre que les arbres doivent être prévus en nombre et dimensions suffisants;
- Les éléments symboliques doivent de préférence au niveau des grandes places publiques où elles sont mieux mises en avant telles que les stèles, les sculptures, ...
- Pour les places publiques où seront organisés des événements, de grands espaces vides doivent être prévus et doivent être dénués de tout mobilier urbain pouvant causer une gêne;
- La palette végétale doit de préférence privilégier les espèces qui tolèrent la taille et qui peuvent avoir une grande valeur en isolé. Les espèces salissantes et envahissantes sont à éviter;
- Les matériaux utilisés pour le mobilier urbain doivent de préférence être sobres et modernes;
- Les revêtements au sol doivent facilement être remplaçables et présenter une très bonne adhérence.

RECOMMANDATIONS CONCERNANT LES ESPACES VERTS D'ACCOMPAGNEMENT

Les espaces paysagers liés à un équipement se définissent comme des espaces d'accompagnement. Ce sont des aménagements spécialisés, soumis à de fortes contraintes techniques. Ils permettent d'intégrer les équipements dans leur environnement et de les valoriser. En outre, ils fonctionnent comme des espaces paysagers à part entière attirant un public qui n'était pas initialement destiné à les fréquenter.

COMPOSANTES	RECOMMANDATIONS
CONCEPTION	La conception de ces espaces doit se baser sur le concept de l'aménagement souple et naturel qui limitera l'effet des éléments rigides qui entourent ces espaces verts (routes, bâtiments,...).
VÉGÉTATION	Le rôle attribué à ces espaces verts a banalisé leurs composantes vertes, phénomène qui explique leurs palettes végétales limitées (même espèces d'arbres et d'arbustes). Il serait souhaitable de diversifier les couleurs et la nature des essences végétales introduites de sorte à en faire de petites jardins d'essai.
CIRCULATION	Les allées doivent de préférence être revêtues avec des matériaux perméables comme l'autobloquant, la terre stabilisée, les pas japonais, etc..
ELÉMENTS D'AMBIANCE	L'ambiance de ces espaces peut être améliorée par des compositions de plantes, des pièces d'eau ou de sculptures.
MOBILIER URBAIN	Il s'agit généralement d'élément de repos (les bancs), d'hygiène (les poubelles), d'ambiance (sculpture, spot, projecteur d'ambiance), de sécurité (éclairage), etc..
EQUIPEMENTS	Ces éléments ne peuvent être injectés au niveau de ces jardins par rapport aux institutions qui les contiennent.

RECOMMANDATIONS CONCERNANT LES BERGES DES COURS D'EAU

- Il serait préférable de réduire les éléments synthétiques lors de l'aménagement des berges et se limiter au minimum nécessaire capable d'assurer des déplacements confortables et sécurisés des visiteurs;
- Il serait judicieux de recourir à des méthodes végétales ou semi-végétales pour la protection des berges des cours d'eau;
- Il serait intéressant de privilégier des promenades continues le long des berges en aménageant des itinéraires de circulations douces;
- Les allées doivent de préférence être peu nombreuses et en matériaux qui rappellent la dominance naturelle de l'espace (stabilisés, terre battue, pas japonais, ...);
- L'éclairage d'ambiance doit de préférence être discret et d'une intensité lumineuse moindre que celle des autres espaces verts. Les ambiances tamisées et peu éblouissantes sont à privilégier;
- La palette végétale à privilégier est celle que nous retrouvons aux abords des cours d'eau.

RECOMMANDATIONS CONCERNANT LES ESPACES BOISÉS

- Il est important de respecter les orientations du PA homologué qui exige de préserver les espaces boisés existants;
- Le reboisement des espaces défrichés est nécessaire pour la protection de la biodiversité et la prévention des risques d'érosion des sols;
- Le reboisement des espaces boisés nécessite le choix des espèces endémiques de la région que leur croissance soit lente ou rapide;
- Il faut de préférence éviter le reboisement des forêts par des espèces envahissantes (cas de l'eucalyptus très utilisé dans les forêts artificiels);
- L'accessibilité aux espaces boisés doit de préférence être facilitée par la création de pistes et de sentiers balisés;
- Il serait intéressant de renforcer le lien entre la ville et les espaces boisés : faire connaître, pour mieux comprendre et mieux préserver ces espaces. Cela passe notamment par la création d'itinéraires de découvertes (circuits de santé), de sentiers d'interprétation,...
- Il serait également préférable d'assurer une continuité paysagère avec les espaces naturels périphériques notamment les espaces agricoles et les berges des cours d'eau.

PRINCIPES D'ARROSAGE

Le choix entre les différents systèmes est déterminé en fonction de la typologie de l'espace à aménager soit pelouse, massif arbustif de basse ou de moyenne hauteur, arbre ou encore haie, mais la conception doit essentiellement être orientée en fonction du niveau de maintenance et des contraintes imposées par le gestionnaire chargé de l'entretien de ces espaces aménagés.

Il est indispensable d'adapter le réseau d'arrosage en fonction des résultats attendus, compte tenu de la qualité du traitement de l'espace ainsi qu'en corrélation avec le coût d'exploitation que le gestionnaire est disposé à programmer dès la remise de l'ouvrage.

Selon les conditions climatiques du centre et de la palette végétale préconisée, nous avons pu choisir les systèmes d'arrosage adaptés.

NORMES ADAPTEES

La mise en place des différents systèmes d'arrosage choisis doit être effectué suivant les normes conventionnelles connues et cela sur la base de la nature du sol, la morphologie du terrain et le type de matériaux.

- Les arbres d'ornement seront arrosés par un système de goutte à goutte métrisé;
- Les arbres des aires de stationnement seront aussi arrosés par des goutteurs;
- Les couvre sols seront arrosés par un système de tuyère de différentes portées conditionnés par la hauteur de la plante;
- Nous avons opté pour un système de micro-aspersion pour l'arrosage des massifs arbustifs. Le choix de ce réseau est basé sur le volume du massif ainsi que la hauteur de l'arbuste;

Goutte à goutte pour les arbres ornementaux, fruitiers et forestiers



Micro-jet pour les massifs arbustifs



Tuyères pour plantes couvre sols



L'IRRIGATION LOCALISÉE

PRINCIPE

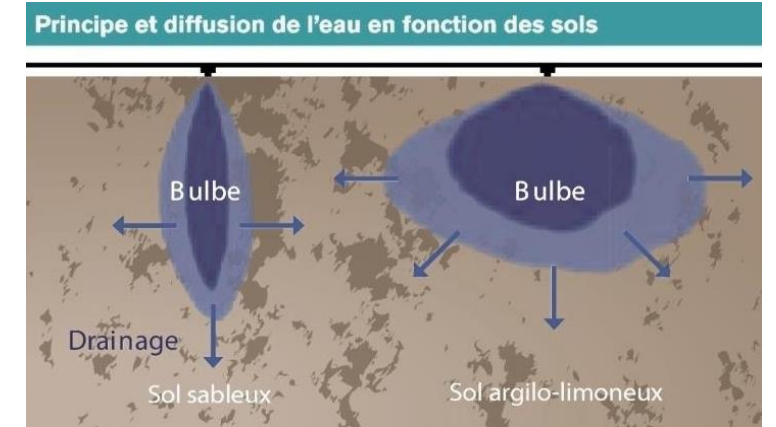
Cette technique consiste à humidifier une portion du sol, dans la zone racinaire d'une plante. Il y a création d'une zone humide (ou bulbe) par un apport d'eau localisé (voir schéma ci-dessous). Ce bulbe est maintenu au cours du temps en ajustant les apports pour :

- Conserver une humidité suffisante par rapport à la consommation d'eau de la plante;
- Eviter le drainage ou l'asphyxie racinaire par excès d'eau.

RAMPE DE GOUTTE À GOUTTE

Les racines se développent principalement dans la zone humide artificiellement créée.

Pour éviter les pertes par drainage, un fractionnement de la dose journalière est conseillé.



Source : MÉMENTO TECHNIQUE : Irrigation des espaces verts « BRL Exploitation »

TYPE D'AMÉNAGEMENT ADAPTÉ

- Les espaces de petite taille agrémentés de plantes individuelles;
- Les linéaires de haies et arbustifs;
- Les plantes isolées : arbres, arbustes, ...

COMPOSANTES VÉGÉTALES

▪ INTÉRÊTS DE L'IRRIGATION LOCALISÉE :

- Un arrosage localisé permettant l'occupation et la fréquentation de l'espace vert par le public;
- Non sensible au vent;
- Un arrosage limitant le développement des mauvaises herbes;
- Pas de mouillage du feuillage.

▪ CONTRAINTES DE L'IRRIGATION LOCALISÉE :

- Une variation du débit en fonction de la pression;
- Un besoin d'une eau filtrée.

▪ TYPE DE MATÉRIEL : GOUTTE À GOUTTE, MICRO-DIFFUSEURS...

Caractéristiques principales :

- Faible débit d'arrosage (1 à 4 l/h);
- Faible portée d'arrosage (micro-diffuseurs);
- Faible pression de fonctionnement.

	PORTÉE	DÉBIT
GOUTTE À GOUTTE	Nul	2 à 4 l/h
MICRO-ASPERSUERS	1 à 4 m	15 à 130 l/h

REMARQUE

Pour le goutte à goutte, il existe des distributeurs autorégulant qui permettent de conserver un débit régulier quelle que soit la pression.

Les plantations constituent l'élément structurant et le plus évolutif d'un espace vert. Elles ont une place prépondérante dans la conception paysagère et dans l'enrichissement de l'espace. Le choix des plantations et leur emplacement doivent être intimement liés et doivent se faire avec des objectifs paysagers bien précis. Plusieurs considérations seront prises en compte pour orienter le choix de la palette végétale:

- Planter en tenant compte des conditions du milieu ;
- Planter en tenant compte de la palette existante ;
- Planter en fonction de la valeur esthétique et fonctionnelle des végétaux ;
- Planter dans le but de créer des effets d'ambiance.

Dans ce contexte, la plantation des végétaux ne sera pas faite au hasard, mais dans un but recherché afin de répondre aux besoins visés au préalable, à savoir :

- Souligner les allées principales en accentuant la perspective par des alignements et des haies;
- Créer des écrans visuels en utilisant les plantes appropriées ;

La palette végétale choisie devra donc résister aux hivers rudes et aux vents importants qui peuvent l'accompagner. Les espèces assez consommatrices en eau peuvent être tolérées s'il s'agit d'espèces endémiques.

Celle-ci devra également être compatible avec la nature pédologique du milieu et s'adapter avec la palette végétale naturelle déjà existante.

PALETTE VÉGÉTALE

Ficus macrophylla

Famille : Moraceae
 Catégorie : arbre
 Feuillage : persistant
 Floraison : insignifiante
 Hauteur : 15 à 20m
 Multiplication : par bouturage
 Sol : Tout type de sol
 Emplacement : soleil



Phoenix canariensis

Famille : Arecaceae
 catégorie : arbre, Palmier dioïque.
 port : gros stipe unique et droit surmonté d'une couronne touffue.
 feuillage : persistant,
 floraison : spadices très ramifiés à pédoncules épais, courbes (1m)
 couleur : crème, fruits longs, ovoïdes (20mm) jaune- rougeâtre.
 croissance : lente.
 hauteur : 20 m.
 plantation : printemps.
 multiplication : par semis ou bouturage.
 sol : indifférent, même en bord de mer.



Araucaria excelsa

Famille : araucariaceae
 Catégorie : arbre
 Feuillage : persistant
 port: conique
 Floraison : inflorescences males insignifiantes
 Croissance : j lente
 Hauteur : 10 à 25m usqu'à 70m
 Multiplication : semis
 Sol : drainé, acide ou neutre ou alcalin
 Emplacement : soleil



Washingtonia robusta

Famille : arecaceae
 Catégorie : arbre, palmier
 Port : stipe marron cylindrique droit
 Feuillage : persistant
 Floraison : spadice de 2 à 3 m
 Couleur : crème, drupes ovoïdes noirâtres
 Croissance : lente
 Hauteur : 25m
 Plantation : sans problème
 Multiplication : semis
 Sol : tous, fertile ou même pauvre
 Emplacement : soleil



Washingtonia filifera (palmier du mexique)

Famille : arecaceae
 catégorie : arbre, palmier
 port : stipe marron cylindrique droit, rugueux, conservant les bases des feuilles.
 Feuillage : persistant, orbiculaire (1 m de diamètre, segments piquants, pétioles épineux de plus d'un mètre.
 Floraison : spadice de 2 à 3 m retombant entre les feuilles, fleurs bisexuées
 couleur : crème, drupes ovoïdes noirâtres.
 Croissance : lente.
 Hauteur : 25 m.
 Plantation : se transplante sans problème.
 Multiplication : par semis, germe facilement en 2 mois.
 Sol : tous, fertile ou même pauvre et sec (pas trop les premières années) ou frais, acide ou neutre ou alcalin, accepte le calcaire.
 Emplacement : soleil.
 Origine: mexique.



Ficus elastica

Famille : moraceae
 Catégorie : arbre
 Port : étalé
 Feuillage : persistant
 Floraison : tout l'année
 Croissance : moyenne
 Hauteur : jusqu'à 50 m
 Plantation : automne ou printemps
 Multiplication : semis
 Sol : riche, humifère, drainé
 Emplacement : soleil, mi-ombre



Cupressus sempervirens

Famille : cupressaceae
 catégorie : arbre (conifère)
 feuillage : persistant.
 Port : élancé
 croissance : rapide.
 Hauteur : 20-30 m
 Plantation : printemps ou automne.
 Multiplication : semis au printemps, bouturage en fin d'été
 sol : drainé sinon ras même sec et calcaire.
 Emplacement : soleil, mi-ombre, ombre.



Olea europea

Famille : oleaceae
 Catégorie : arbre fruitier
 Port : érigé, sommet arrondi
 Feuillage : persistant, feuilles simples opposées gris-argentées au revers.
 Floraison : été, parfumée, puis fruits comestibles.
 Couleur : blanc crème et jaune pour les étamines.
 Croissance : lente
 Hauteur : 5m
 Plantation : printemps.
 Multiplication : semis au printemps, bouture en été
 Sol : profond, riche, drainé, plutôt frais mais supporte la sécheresse, acide ou neutre ou alcalin, supporte le calcaire
 emplacement : soleil.
 Origine : méditerrané.



Bougainvillea jannah

Famille : nyctaginaceae
 Catégorie : vigoureux arbuste
 Feuillage : persistant
 Floraison : printemps,été
 Couleur : violet
 Croissance : lente
 Hauteur : 5m
 Multiplication : semis
 Sol : neutre,acide
 Emplacement : soleil
 Origine :brésil

**Atriplex halimus**

famille : chenopodiaceae
 catégorie : arbuste halophyte
 aux rameaux couverts d'écailles.
 port : buissonnant
 feuillage : persistant à semi-persistant
 couleur : gris-rougeâtre.
 croissance : rapide
 hauteur : 1,50 à 2 m
 multiplication : division des rejets
 sol : bien drainé, même sableux ou salin.

**Hibiscus rosa sinensis**

Famille : malvaceae
 Catégorie : arbuste
 Port : arrondi
 Feuillage : semi-persistant
 Floraison : printemps à été à automne
 Couleur : rose, simple
 existe en nombreux cultivars : rouge simple, rouge double, blanc double, abricot double, saumon double par exemple
 Croissance : moyenne
 Hauteur : 1m
 Plantation : printemps . multiplication : bouturage
 Sol : riche, drainé, plutôt frais.
 Emplacement : soleil, mi-ombre légère.

**Nerium oleander (laurire rose)**

Famille : apocynaceae
 Catégorie : arbuste
 Port : dressé puis étalé
 Feuillage : persistant
 Floraison : été à automne, parfum pour certaines variétés
 Couleur : rose, également variétés rouge , blanc, violet, saumon, fleurs simples ou doubles.
 Croissance : rapide
 Hauteur : 2m
 Plantation : printemps
 Multiplication : bouturage au printemps ou été en atmosphère humide ou dans l'eau, semis pour l'espèce
 Sol : rien à signaler, pas trop sec au printemps et en été.
 Emplacement : soleil.
 Entretien : taille éventuelle plus ou moins court en hiver (tous les 2 ou 3 ans)
 Origine : méditerrané.

**Rosmarinus officinalis**

Famille : Labieae
 Catégorie : arbuste
 Feuillage : persistant
 Floraison : hiver et été à automne
 Couleur : bleu-violet
 Hauteur : 1m
 Plantation : printemps
 Multiplication : bouturage automne ou printemps
 Sol : tous
 Emplacement : soleil, mi-ombre.

**Cordyline australis**

Famille : Agavaceae
 Feuillage : persistant
 Floraison :été, parfumée
 Multiplication : semis de graines fraîches à chaud ou par bouturage de tige.
 Sol : drainé, acide, neutre ou alcalin
 Emplacement : soleil, mi-ombre

**Plumbago capensis**

Famille : Plumbaginaceae
 Catégorie : arbrisseau
 Feuillage : semi-persistant
 Floraison : été à automne à début hiver
 Couleur : bleu
 Hauteur : 0.9-1.2 m
 Plantation : printemps
 Multiplication : bouture en été à l'étouffée, division des rejets
 Sol : normal, non humide et même plutôt sec en hiver
 Emplacement : soleil.

**Ficus carica**

Famille : moraceae
 Catégorie : arbuste
 Port : érigé ,étalé
 Feuillage : caduc
 Floraison : au printemps
 Couleur : pruneuse ou brillante
 Croissance : moyenne
 Hauteur : 3 m à 4 m
 Plantation : au printemps
 Multiplication : bouturage
 Sol : ordinaire, humifère, frais
 Emplacement : soleil ou mi-ombre

**Yucca aloifolia**

Famille :Asparagaceae
 Catégorie: arbuste xérophyte
 Port : dressé simple
 floraison: : printemps – automne
 couleur :blanc ivioire
 croissance : lente
 Hauteur : 3 – 8 m
 Plantation : printemps
 Multiplication: semis – bouturage
 Sol : tout sol
 Emplacement : soleil
 Origine :sud ouest des états unies – nord du Mexique



Carpobrotus acinaciformis

Famille : Aizoaceae
catégorie : vivace
Port : très ramifié, dense ,couvre-sol
Feuillage : persistant
Floraison : printemps à l'automne
Hauteur : 0,20-0,40m
Plantation : printemps
Multiplication : semis au printemps
Sol : sableux, meme sec, pauvre
Emplacement : soleil



Euphorbia candelabrum

Famille : Euphorbiaceae
Catégorie : succulente.
Port : érigé
Floraison : au printemps
Feuillage : persistant,
Hauteur : de 2 à 3 m
Plantation : printemps.
Multiplication : semis
Sol : tous
emplacement : soleil
Origine: Mexique.
Croissance : Rapide



Aptenia cordifolia

Famille : Aizoacées
Catégorie : plante succulente vivace
Port : rampant
Feuillage : persistant
Couleur : rose, rouge, violacée ou blanche.
Floraison : Juin à Octobre
Croissance : rapide
Hauteur : 0 à 0,3 m
Multiplication : division des rejets, bouturage, semis
Plantation : toute l'année mais une préférence pour le printemps
Sol : très bien drainé
Emplacement : soleil, mi-ombre
Utilisation : rocaille, couvre-sol, muret, talus



Gazon

Famille : poaceae
Catégorie : vivace
couvre-sol
Port : compact et dense, ramifié
Feuillage : persistant
Floraison : minuscules inflorescences
Croissance : rapide
Hauteur : 0,15m
Plantation : automne ou printemps
Multiplication : boutures
Sol : quelconque
Emplacement : soleil



Agave ferox

Famille : Agavaceae
Hauteur : 1,50 à 2,50m
feuillage : persistant
Croissance : Moyenne
Sol : drainé
Emplacement : soleil
origine : Mexique



Strelitzia augusta

Famille : strelitziaceae
Catégorie : vivace herbacée
Feuillage : persistant
port: stipe rectiligne ,feuilles en éventail
Floraison : du printemps à l'été
Couleur : blanc et bleu
Croissance : rapide
Hauteur : 10m
Multiplication : semis
Sol : profond, riche, plutôt frais et bien drainé
Emplacement : soleil, mi-ombre lumineuse
Origine : Afrique du sud



Agave americana (agave)

Famille : agavaceae
Catégorie : vivace succulente
Port : touffe
Feuillage : persistant
Floraison : une seule fois au bout de nombreuses années jusqu'à de haut, puis la plante dépérit, des rejets à la base prenant le relais.
Couleur : jaune-verdâtre
Croissance : lente
Hauteur : 1.5m.
Plantation : printemps.
Multiplication : séparation des rejets
Sol : drainé, sinon normal, même sableux, sec en hiver.
Emplacement : soleil.
Origine : mexique.



Pennisetum setaceum

Famille : poaceae
Catégorie : graminée vivace cespitueuse
Feuillage : caduc
floraison: de l'été à l'automne
couleur :pourpre rosé
croissance : rapide
Hauteur : 1,20 m
Plantation :au printemps
Multiplication : semis
Sol :sec ou frais, bien drainé
Emplacement : soleil, mi-ombre



Gazania

Famille : asteraceae
 catégorie : vivace
 Port : étalé
 Feuillage : persistant
 Floraison : printemps à été à
 automne
 Hauteur : 0,15-0,25m
 Plantation : printemps
 Multiplication : semis au printemps
 Sol : drainé
 Emplacement : soleil

**Agapanthes**

Famille : liliaceae
 Catégorie : vivace
 Feuillage : caduc ou persistant
 port: touffe et hampe florale
 Floraison : fin printemps
 Hauteur : 0,9 à 1,5 m
 Multiplication : semis
 Sol : riche, frais
 Emplacement : soleil, mi-ombre

**Anthemis frutuscens**

Famille : Compositae
 Catégorie: sous-arbrisseau
 Port : arrondie compact et dense
 Feuillage : persistant
 floraison: : printemps – été – automne
 couleur : blanc
 croissance : moyenne
 Hauteur : 0,70 -1;2 m
 Plantation : au printemps – automne
 Multiplication: bouturage
 Sol : drainé – sec
 Emplacement : soleil – mi ombre
 Origine : Iles Canaries

**Pelargonium sp**

Famille : Geraniaceae
 catégorie : vivace herbacée
 Port : rampant ou retombant
 Feuillage : persistant, épais
 Floraison : de la fin du printemps à l'automne
 Couleur : divers tons de rose, rouge ,
 pourpre ou violet et blanc
 Croissance : rapide
 Hauteur : 0,1 à 0,35 m.
 Plantation : au printemps.
 Multiplication : par semis pour l'espèce type
 Sol : tous riche humide mais bien drainé
 Emplacement : soleil, mi-ombre.

**Arundo donax**

Famille : Poaceae
 Catégorie: vivace rhizomateuse
 Port : touffe dense
 floraison: : septembre – décembre
 couleur : blanc – blanc rosé
 croissance : très rapide
 Hauteur : 2 – 8 m
 Plantation : toute l'année
 Multiplication: division
 Sol : tout sol
 Emplacement : soleil
 Origine : eurasienne

**Festuca glauca**

Famille : Poaceae
 Catégorie graminée vivace
 Port : touffe dense
 floraison: : Avril – Juillet
 couleur : Jaune
 croissance : rapide
 Hauteur : 1m
 Plantation : au printemps
 Multiplication: division
 Sol : tout sol
 Emplacement : soleil – mi ombre
 Origine : Europe

**Calamagrostis**

Famille : Poaceae
 Catégorie graminée vivace
 Port : érigé en colonne étroite
 floraison: : fin printemps – été
 couleur : brun pourpre
 croissance : lente
 Hauteur : 1,30 – 1,50 m
 Plantation : au printemps – automne
 Multiplication: division
 Sol : tout sol
 Emplacement : soleil – mi ombre
 Origine : Montagnes

**Pittosporum tobira**

Famille : pittosporaceae
 Catégorie : arbuste
 Feuillage : persistant
 port: arrondi
 Floraison : fin du printemps
 Croissance : rapide
 Hauteur : 3 à 5 m
 Multiplication : semis
 Sol : normal, même sec
 Emplacement : soleil, mi-ombre



NOTE TECHNIQUE:
TECHNIQUES ET MODES
DE GESTION RETENUS

1. PROPOSITION D'UNE STRUCTURE PORTEUSE DU PROJET ET DE SES ATTRIBUTIONS

Le montage de l'ensemble des projets et actions proposés ne peut pas reposer sur la seule bonne volonté des parties prenantes. L'ambition de la présente étude est d'être la plus opérationnelle et concrète possible. Nous proposons donc aux porteurs de projets l'identification d'une structure institutionnelle permettant le pilotage des projets, ceci constitue un axe primordial dans la présente étude. En effet, l'aboutissement du projet dans ses différentes étapes est conditionné par l'institution d'un établissement chargé de pilotage, de coordination et de mise en œuvre. La diversité des opérations d'aménagement des projets proposés requiert l'intervention d'un acteur unique et transverse. De ce fait, il s'agit de penser une forme juridique convenable permettant la création d'une plate-forme multi partenariale capable d'unir et d'organiser l'ensemble des interventions des parties prenantes autour d'une stratégie de mise en œuvre partagée de l'ensemble des interventions et ce dans le but d'assurer la réussite de la réalisation de cette étude.

OBJECTIFS DE LA STRUCTURE INSTITUTIONNELLE

Plusieurs facteurs influencent le choix de la forme légale de la structure qui doit se faire sur la base d'un certain nombre d'objectifs dont nous citons :

- Compter sur un organe de gestion doté d'une personnalité morale et financière disposant des compétences nécessaires et capable de mener et de s'engager dans la réalisation d'un tel projet ;
- Disposer d'un statut institutionnel conçu pour répondre aux défis qui pourraient entraver la mise en œuvre du projet ;
- Favoriser la convergence des partenaires dans un esprit de coopération et de mutualisation ;
- Assurer la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre des différentes actions proposées ;
- Solliciter les fonds nécessaires pour la réalisation du projet auprès des bailleurs de fonds potentiels ;
- Définir les modalités de pilotage, de suivi et d'évaluation des programmes arrêtés pour la mise en œuvre des actions ;
- Assurer une bonne gestion des ressources humaines et financières ;
- Penser la société civile et la population locale comme une partie intégrante dans la conduite du projet dans toutes les opérations d'aménagement et ses phases de réalisation ;
- Organiser des ateliers d'information et de sensibilisation au profit de la population locale en vue d'assurer la participation de la population dans les différentes phases du projet ;
- Assurer des postes d'emploi au profit des jeunes issus de la commune concernée .

IDENTIFICATION DES PARTIES PRENANTES

L'identification des parties prenantes que nous estimons impliquées dans la conduite de ce projet sont les suivants :

- La région de Marrakech-Safi;
- Le conseil provincial d'El Hanchane;
- La commune d'El Hanchane;
- Les associations locales existantes;
- Les coopératives existantes;
- Les différents ministères concernés (agriculture, éducation nationale, équipements, tourisme);
- L'INDH.

IDENTIFICATION DE LA STRUCTURE PORTEUSE

Compte-tenu de la nature des projets qui varient de commerciaux, d'intérêt public, de préservation de l'environnement, ... et compte-tenu de leur échelle territoriale, nous avons jugé que le porteur du grand projet de requalification et mise à niveau du centre d'El Hanchane ne peut être que la commune d'El Hanchane.

Sachant que ce grand projet nécessitera des investissements très importants aussi bien en termes de finances, d'efforts, et de temps, il serait nécessaire de créer une cellule dédiée exclusivement à ce grand projet et qui devra être constituée de chaque représentant des services de la commune concernés par les projets.

ATTRIBUTIONS DE LA CELLULE DE REQUALIFICATION ET MISE À NIVEAU DU CENTRE D'EL HANCHANE

La cellule qui sera créée aura pour attributions ce qui suit :

- Élaborer un plan d'actions annuel destiné à la requalification et mise à niveau du centre d'El Hanchane sur la base de la présente étude et sur la base des disponibilités financières et techniques des partenaires et des priorités du conseil communal après concertation avec toutes les personnes concernées;
- Mettre à jour les projets proposés par la présente étude en prenant en compte tous les paramètres nouveaux qui se présentent (hausse des prix, désengagement d'un partenaire, lancement de projets dans le cadre d'un autre programme et ayant la même consistance, ...);
- Etablir un rapport de suivi et d'évaluation annuel du grand projet de requalification et mise à niveau du centre d'El Hanchane;
- Initier et lancer les réunions avec les différents partenaires concernés par l'étude et en assurer la coordination;
- Élaborer des appels à manifestation d'intérêt pour les projets dont elle a la maîtrise d'ouvrage;
- Veiller à la bonne marche du projet en intervenant rapidement dans le cas de problèmes de mise en œuvre ou de suivi;
- Mettre en place un plaidoyer destiné aux partenaires ou à toute personne ou institution pouvant participer à la bonne marche du projet;
- Veiller à assurer des jumelages dans le cadre d'un échange d'expériences dans la requalification et mise à niveau.

2. PROPOSITION D'UNE FORMULE CONTRACTUELLE

Une convention de partenariat sera signée entre les différents partenaires cités précédemment afin de déterminer les attributions de chacun et sa part dans le financement. Celle-ci se présentera comme suit :

CONTRAT PROGRAMME

CONVENTION SPECIFIQUE AU PROJET DE: REQUALIFICATION ET MISE À NIVEAU DU CENTRE D'EL HANCHANE

ENTRE :

- LA COMMUNE D'EL HANCHANE;
- LES PARTENAIRES :
 - *La région de Marrakech-Safi;*
 - *Le conseil provincial d'El Hanchane;*
 - *La commune d'El Hanchane;*
 - *Les associations locales existantes;*
 - *Les coopératives existantes;*
 - *Les différents ministères concernés (agriculture, éducation nationale, équipements, tourisme);*
 - *L'INDH.*

COMMUNE D'EL HANCHANE, LE

Afin d'orienter convenablement le développement territorial de la commune d'El Hanchane , il est nécessaire de travailler en étroite collaboration avec les différents acteurs qui contribuent à l'organisation spatiale de la commune. Cela permet de bénéficier du savoir-faire de chacun et d'ordonner l'espace urbain, dans une vision urbanistique plus harmonieuse et équilibrée.

Dans ce sens, il est clair que toute stratégie de développement urbain, doit définir les actions et les rôles de chaque partenaire à savoir : autorités provinciales et communales, élus communaux, services extérieurs, établissements publics, opérateurs privés, investisseurs, tissu associatif et population de manière générale. Plus encore cette stratégie de développement territorial doit coordonner la contribution de chacun selon un planning qui détermine l'action spatiale des différents acteurs en place. Partant de ces considérations et du fait que cette stratégie nécessite un confortement des efforts et un partenariat entre les secteurs concernés par le projet, la présente convention est établie entre :

- **LA COMMUNE D'EL HANCHANE;**
- **LES PARTENAIRES :**
 - **La région de Marrakech-Safi;**
 - **Le conseil provincial d'El Hanchane;**
 - **La commune d'El Hanchane;**
 - **Les associations locales existantes;**
 - **Les coopératives existantes;**
 - **Les différents ministères concernés (agriculture, éducation nationale, équipements, tourisme);**
 - **L'INDH.**

Les partenaires, cités ci-dessus, conviennent des articles ci-après :

ARTICLE I : LES OBJECTIFS DE LA CONVENTION

Dans le cadre du Projet de **requalification et mise à niveau du centre d'El Hanchane**, cette convention est entendue comme étant l'expression d'une volonté commune des partenaires pour contribuer à la mise en valeur du tissu urbain de la ville.

Cette convention constitue un jalon important dans le cadre d'une stratégie globale devant couvrir l'ensemble des composantes de l'action, afin d'aboutir aux objectifs suivants:

- **Le renforcement de la dynamique socio-économique du centre et par conséquent de la commune;**
- **Le renforcement du rayonnement du centre dans son armature urbaine;**
- **L'amélioration des conditions de vie de la population locale;**
- **Le rehaussement de la qualité architecturale, urbanistique et paysagère du centre;**
- **La restructuration des zones d'habitat insalubre et des quartiers sous-équipés;**
- **L'amélioration de l'accessibilité pour tous et la fluidité de la circulation;**
- **La protection du patrimoine matériel et immatériel de la zone ;**
- **L'adoption de mesures favorisant la prospérité et la croissance économique du territoire.**

ARTICLE II : ENGAGEMENT DES PARTENAIRES

En vue d'atteindre les objectifs fixés par la présente convention, les partenaires, cités ci-dessus, s'engagent mutuellement à collaborer en vue de :

- Contribuer au financement du projet aussi bien des études que de l'exécution ;
- Participer au suivi des études ;
- Accompagner les procédures administratives et de mobilisation, le cas échéant, des assiettes foncières ;
- Superviser et suivre l'exécution des travaux.

ARTICLE III : SUIVI ET MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION

Les parties signataires de la présente convention s'engagent à mobiliser tous les moyens humains, techniques et financiers nécessaires pour assurer la bonne réalisation des actions programmées. Ils désignent les personnes ressources qui seront dédiées au suivi du projet.

En outre, la mise en œuvre de la présente convention et sa déclinaison en **actions d'intervention** nécessite la mise en place d'un comité mixte de pilotage permanent présidé par le gouverneur de la province et composé, en plus du président de la commune des représentants des parties concernées, de l'autorité locale et de l'Agence Urbaine d'Essaouira.

ARTICLE IV : ATTRIBUTIONS DU COMITE MIXTE DE PILOTAGE

Le comité, visé à l'article ci-dessus, se réunira 3 fois au moins par an et chaque fois que cela est nécessaire. Il sera chargé notamment de :

- Établir un programme d'intervention annuel relatif aux axes stratégiques du projet ;
- Définir les modalités de mise en œuvre du projet et les faire valider par les instances concernées ;
- Assurer le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre des objectifs et des engagements de la convention .

Le secrétariat est assuré par la Collectivité Territoriale et assisté par l'Agence Urbaine.

ARTICLE V: COUT ET COLLABORATION PARTENARIALE

Le coût du projet est estimé : ... **MDh HT**

La collaboration des partenaires peut se faire par le biais d'une contribution financière du projet, par la réalisation des études ou par l'exécution selon la contribution qui leur sera fixée par la Commission de Suivi.

ARTICLE VI: COMMISSION DE GESTION ET DE SUIVI

Le comité désigne une commission de gestion et de suivi, dont les membres seront nominativement désignés par les différents membres du comité de pilotage. Cette commission se réunira 2 fois au moins par mois et chaque fois que cela est nécessaire. Elle se chargera notamment de:

- Établir le cahier des prescriptions spéciales, les termes de références et le projet de contrat pour le lancement de la consultation architecturale;
- Lancer les dossiers de consultation des entreprises ;
- Étudier les offres et proposer l'attribution des contrats d'exécution ;
- Suivre l'exécution des actions ;
- Superviser les travaux des entreprises ;
- Faciliter les démarches administratives ;
- Assurer la gestion et le suivi de la mise en œuvre des objectifs et des engagements de la convention et des activités lancées.

ARTICLE VII : DUREE DE LA CONVENTION

La présente Convention est établie pour une durée de **** mois et prendra effet dès sa signature par les parties concernées.

ARTICLE VIII : MODALITES DE REVISION

La présente Convention pourra être modifiée à la demande de l'une ou l'autre des parties et après consultation du comité de pilotage visé ci-contre, elle pourra être élargie à tout partenaire susceptible de l'appuyer et de l'enrichir.

3. ÉVALUATION DE L'IMPACT (SUIVI ET ÉVALUATION)

L'évaluation des impacts des projets doit être effectuée par la cellule concernée par le projet de requalification et mise à niveau du centre d'El Hanchane sur la base d'un modèle inspiré de celui qui sera présenté ci-après.

Nous préciserons de l'évaluation de l'impact se fera en deux temps :

- **Le premier temps concerne la période d'exécution du projet (suivi) :** au cours de cette période, le projet devra être évalué sur la base des critères suivants :
 - Respect de l'échéancier de programmation du projet : le projet est considéré réussi si les retards ne dépassent 10% de la durée prévue par l'étude;
 - Respect du budget alloué : le projet est considéré réussi si les coûts réalisés ne dépassant pas de 5% celui prévisionnel;
 - Respect du montage institutionnel : le projet est considéré réussi si aucun partenaire n'est désengagé de ses responsabilités;
 - Respect des conditions fixées dans le cahier de charges en matière de qualité et de sécurité (conformité des fournitures, respect des règles de sécurité des chantiers, ...).
- **Le deuxième temps concerne la période qui suit la réception définitive des travaux d'exécution (évaluation) :** au cours de cette période, le projet sera évalué sur sa capacité à répondre aux objectifs fixés par l'étude préalable. Nous préciserons, dans ce cas que pour certains projets dont l'impact n'est perceptible que dans le long terme, l'évaluation se fera au fil des années par la cellule chargée du projet. L'évaluation se fera donc sur la base des critères suivants :
 - Atteinte des objectifs durant la période prévue à cet effet : pour les projets dont les impacts ont été chiffrés dans la présente étude ou suite à sa mise à jour, l'évaluation se fera sur la base des taux de réussite calculés comme suit : réalisé/prévu. Pour les projets dont les impacts n'ont pas été chiffrés, il suffit de vérifier si l'objectif a été atteint d'une manière générale et sur la base des actions entreprises.

MODÈLE DE TABLEAU DE SUIVI DES PROJETS

NOM DE L'ACTION	DURÉE D'EXÉCUTION PRÉVUE	DURÉE D'EXÉCUTION RÉELLE	TAUX DE RÉUSSITE	CAUSES DES RETARDS (DANS LE CAS ÉCHÉANT)	CONTRAINTES ET OBSTACLES RENCONTRÉS
NOM DE L'ACTION	COÛT ALLOUÉ	COÛT RÉALISÉ	TAUX DE RÉUSSITE	CAUSES DE NON RÉUSSITE (LE CAS ÉCHÉANT)	CONTRAINTES ET OBSTACLES RENCONTRÉS
NOM DE L'ACTION	PARTENAIRES ET LEURS APPORTS PRÉVUS	PARTENAIRES RÉELS ET LEUR APPORT RÉEL DANS LE PROJET	TAUX DE RÉUSSITE	CAUSES DE DÉSENGAGEMENT (LE CAS ÉCHÉANT)	CONTRAINTES ET OBSTACLES RENCONTRÉS
NOM DE L'ACTION	NORME DE QUALITÉ ET DE SÉCURITÉ	CARACTÉRISTIQUES DU PRODUIT CRÉÉ	TAUX DE RÉUSSITE	CAUSES DE NON-CONFORMITÉ (LE CAS ÉCHÉANT)	CONTRAINTES ET OBSTACLES RENCONTRÉS
CRITÈRE 1					
CRITÈRE 2					
CRITÈRE 3					

MODÈLE DE TABLEAU D'ÉVALUATION DES PROJETS

ACTION 1

IMPACTS PRÉVUS	IMPACTS RÉELS AU COURS DE LA 1 ^{ÈRE} ANNÉE	TAUX DE RÉUSSITE	IMPACTS RÉELS AU COURS DE LA 2 ^{ÈME} ANNÉE	TAUX DE RÉUSSITE	IMPACTS RÉELS AU COURS DE LA 3 ^{ÈME} ANNÉE	TAUX DE RÉUSSITE...	CONTRAINTES ET OBSTACLES RENCONTRÉS
IMPACT 1							
IMPACT 2							
IMPACT 3							

PLAN GLOBAL DE RÉFÉRENCE
POUR LA MISE À NIVEAU DU
CENTRE D'EL HANCHANE

PLAN GLOBAL DE REFERENCE POUR LA MISE A NIVEAU DU CENTRE D'EL HANCHANE

ÉTUDE DE REQUALIFICATION ET DE MISE À NIVEAU DU CENTRE D'EL HANCHANE
SCENARIO D'AMÉNAGEMENT VOLONTARISTE

A. Un cadre de vie sain et agréable

- Mettre plus d'espaces verts et de zones d'agrément dans le tissu urbain.
- Améliorer la qualité de l'air et de l'environnement urbain.
- Améliorer l'accessibilité aux équipements publics et aux services de proximité.
- Préserver les paysages et les caractéristiques locales.

B. Une circulation plus fluide, intégrant la mobilité douce

- Améliorer la qualité de l'air et de l'environnement urbain.
- Améliorer l'accessibilité aux équipements publics et aux services de proximité.
- Améliorer la qualité de l'air et de l'environnement urbain.
- Améliorer l'accessibilité aux équipements publics et aux services de proximité.
- Améliorer la qualité de l'air et de l'environnement urbain.

C. Un patrimoine architectural et culturel protégé mis en valeur

- Améliorer la qualité de l'air et de l'environnement urbain.
- Améliorer l'accessibilité aux équipements publics et aux services de proximité.
- Améliorer la qualité de l'air et de l'environnement urbain.
- Améliorer l'accessibilité aux équipements publics et aux services de proximité.
- Améliorer la qualité de l'air et de l'environnement urbain.

D. Une offre en habitat répondant aux besoins de la population et aux principes de durabilité

- Améliorer la qualité de l'air et de l'environnement urbain.
- Améliorer l'accessibilité aux équipements publics et aux services de proximité.
- Améliorer la qualité de l'air et de l'environnement urbain.
- Améliorer l'accessibilité aux équipements publics et aux services de proximité.
- Améliorer la qualité de l'air et de l'environnement urbain.

E. Une économie verte, diversifiée et circulaire

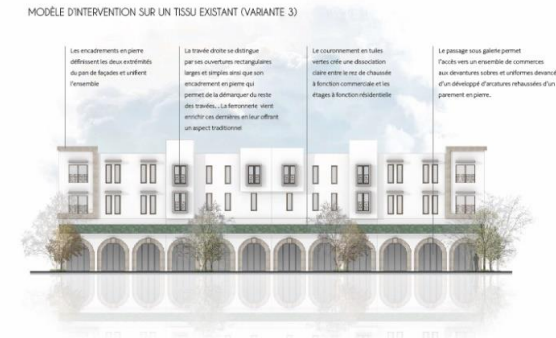
- Améliorer la qualité de l'air et de l'environnement urbain.
- Améliorer l'accessibilité aux équipements publics et aux services de proximité.
- Améliorer la qualité de l'air et de l'environnement urbain.
- Améliorer l'accessibilité aux équipements publics et aux services de proximité.
- Améliorer la qualité de l'air et de l'environnement urbain.

F. Une qualification responsable du capital humain

- Améliorer la qualité de l'air et de l'environnement urbain.
- Améliorer l'accessibilité aux équipements publics et aux services de proximité.
- Améliorer la qualité de l'air et de l'environnement urbain.
- Améliorer l'accessibilité aux équipements publics et aux services de proximité.
- Améliorer la qualité de l'air et de l'environnement urbain.



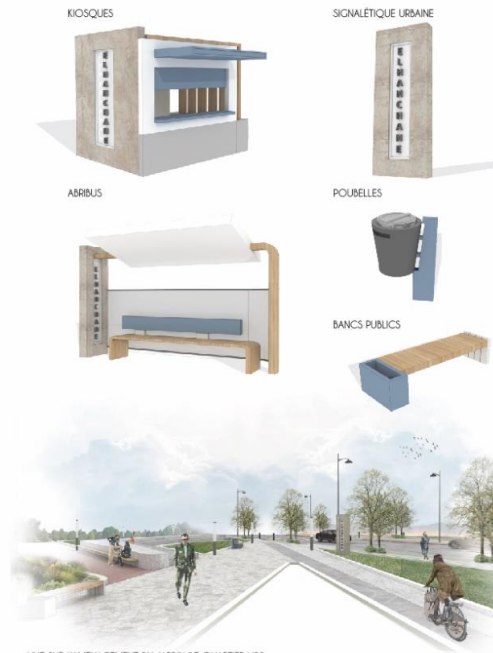
PROJET E2 : RÉAMÉNAGEMENT DES AXES COMMERCIAUX ET HOMOGENÉISATION DU TRAITEMENT DES RDC COMMERCIAUX (EXEMPLE DE HAY AL GARAGE)



PROJET A1 : MISE EN PLACE DE PARCS URBAINS QUI SERONT EXPLOITÉS EN TANT QU'ESPACES DE DÉTENTE ET DE LOISIRS PROJET B3 : RÉAMÉNAGEMENT DES VOIES STRUCTURANTES AFIN D'EN FAIRE DE VÉRITABLES BOULEVARDS URBAINS



PROJET E3 : MISE EN PLACE DE PANNEAUX SIGNALÉTIQUES AFIN DE GUIDER LES VISITEURS ET DE METTRE EN AVANT LES ATOUTS TOURISTIQUES DE LA COMMUNE



PROJET A2 : AMÉNAGEMENT DE JARDINS DE QUARTIER AFIN DE RENFORCER LA TRAME VERTE COMMUNALE PROJET B2 : INTÉGRATION DE LA MOBILITÉ DOUCE À TRAVERS LA MISE EN PLACE DE VOIES CYCLABLES



La planche comprenant les éléments graphiques aux échelles mentionnées se trouve en annexe du rendu